

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-041

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Parc du Gosset : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe Parc du Gosset ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget annexe Parc du Gosset ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget annexe Parc du Gosset proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Parc du Gosset comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>232 514,07</b>
Résultat de l'exercice	0,00
Excédent de fonctionnement reporté	232 514,07
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>262 501,65</b>
Solde d'exécution de l'exercice	100 800,00
Résultat antérieur reporté	161 701,65
<b>Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>262 501,65</b>
Report excédentaire en fonctionnement (002)	232 514,07

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Communauté de Communes

TERRE D'AUGE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-018

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **53**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle,

M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre.,

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, M. TONON Stéphane, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Validation du procès-verbal du Conseil communautaire du 13 février 2025

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 08 octobre 2020 ;

**Considérant** le projet de procès-verbal du conseil communautaire du 13 février 2025 transmis aux membres ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 13 février 2025, ci-annexé

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Certifié par Dematis

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification

REÇU EN PREFECTURE

le 18/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20250407-CC\_DEL\_2025

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-019

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **53**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre.,

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, M. TONON Stéphane, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Signature du contrat de territoire 2023 – 2027 avec la Région

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi du 27 janvier 2024 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles dite loi « MAPAM » ;

**Vu** la loi du 7 aout 2025 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite loi « NOTRe »,  
**Vu** la délibération du Conseil régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands ;

**Vu** la convention du contrat de territoire 2023-2027 jointe,

**Vu** la convention territoriale d'exercice concertée jointe ;

**Vu** le courrier en date du 4 novembre 2024 du Président de la Région demandant une réduction de l'enveloppe budgétaire ;

**Vu** l'avis favorable du Bureau exécutif en date du 20 février 2025 ;

**Considérant** les financements susceptibles d'être obtenus par les maîtres d'ouvrages par le biais de conventions précitées ;

**Considérant** l'opportunité de signer un contrat de territoire 2023 – 2027 avec la Région Normandie ;

**Considérant** la nécessité de signer la Convention Territoriale d'Exercice Concerté de compétences (CTEC) ;

**Considérant** la nécessité de signer le tableau de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) ;

**Considérant** que la signature de la convention de territoire 2023-2027 permet à la Région Normandie de s'engager à soutenir financièrement certains projets locaux qui devront s'inscrire en déclinaison d'un projet global, être de rayonnement intercommunal ou régional, participer à l'attractivité du territoire et de la Normandie, prendre en compte les objectifs du SRADDET et répondre aux enjeux d'adaptation et d'atténuation du changement climatique, en visant les meilleures performances accessibles ;

**Considérant** que le contrat porte sur 7 actions pour un montant total prévisionnel d'investissement de 10 521 575€ répartis entre les partenaires de la manière suivante :

- Les maîtres d'ouvrage pour un montant prévisionnel de 3 841 338€,
- La Région Normandie pour un montant prévisionnel de 1 433 925€ dont 540 925€ au titre du Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT) ;
- Les autres partenaires (Département, Etat, Europe...) pour un montant prévisionnel de 5 246 312€

**Considérant** que la convention territoriale d'exercice concerté présentée permet d'abaisser la participation minimale du maître d'ouvrage fixée à 30% en application de l'article L.1111-9-1 du code général des collectivités territoriales à 20% ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable du Bureau exécutif, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la convention de contrat de territoire 2023-2027 et la convention territoriale d'exercice concertée tel qu'annexée
- **D'AUTORISER** le Président à signer avec la Région Normandie le contrat de territoire pour la période 2023- 2027 et la Convention de Territoire d'Exercice Concertée avec le Département et la Région ainsi, le tableau de la CTAP joints en annexe
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se référant aux conventions mentionnées ainsi que leurs éventuels avenants

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux  
et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-020

**Nombre de membres :**

En exercice : 60

Qui ont pris part à la délibération : 53

Dont pouvoirs : 4

Date de la convocation : 21/03/2025

Date d'affichage : 11/04/2025

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre.,

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, M. TONON Stéphane, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé, M. LETHUILLIER Bruno.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Avis sur le projet de Schéma Départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados 2025 – 2031

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil des gens du voyage modifié par la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 Egalité Citoyenneté ;

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (Notre),

**Vu** le projet de révision du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031 ;

**Vu** l'avis favorable, à l'unanimité, des membres de la commission départementale des gens du voyage réuni le 03 mars 2025 ;

**Vu** l'avis favorable des membres de la commission « aménagement, urbanisme et habitat » de Terre d'Auge en date du 12 mars 2025 ;

La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, prévoit la mise en œuvre dans chaque département d'un dispositif d'accueil des gens du voyage (GDV).

Elle confie au Préfet du département et au Président du Conseil départemental l'élaboration d'un schéma d'accueil des gens du voyage, après avis des collectivités territoriales concernées et de la Commission départementale consultative des gens du voyage.

Au vu d'une évaluation préalable des besoins et de l'offre existante, notamment au regard de la fréquence et de la durée des séjours des gens du voyage, de l'évolution de leur mode de vie et de leur ancrage, des possibilités de scolarisation des enfants, d'accès aux soins et d'exercice des activités économiques spécifiques de « cette population », le schéma doit définir :

- Les aires d'accueil et de grand passage ;
- Les emplacements susceptibles d'être occupés temporairement pour les grands rassemblements ;
- Leur capacité d'accueil (nombre d'emplacements dédiés aux voyageurs en fonction de l'offre et des besoins identifiés) ;
- Le mode de gestion des aires ;
- Les secteurs géographiques sur lesquels elles sont implantées.

Le schéma doit également prendre en compte la nécessité de « définir la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage » en précisant les moyens à mettre en œuvre prioritairement pour le développement des actions socio-éducatives et l'accès aux soins.

La commission départementale consultative des gens du voyage (CDCGV), réunie le 04 décembre 2023, a officiellement lancé le processus de révision du document en vue de l'élaboration d'un nouveau schéma pour la période 2025-2031.

Arrivant au terme de cette démarche de révision, la CDCGDV, réunie le 03 mars 2025, a adopté le projet de schéma révisé.

Le conseil communautaire doit donner un avis, conformément à l'article 1 – paragraphe 3 de la loi du 5 juillet 2000, sur le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031.

Celui-ci est structuré ainsi :

- Chapitre 1 – Préambule : contexte juridique, territoire et méthodologie
- Chapitre 2 – Bilan du schéma 2018-2024
- Chapitre 3 – Enjeux du schéma 2025-2031
- Chapitre 4 – Orientations
- Chapitre 5 – Présentation des obligations et préconisations par arrondissement du schéma 2025-2031
- Chapitre 6 – Fiches actions

**Considérant** que l'obligation incombe à Terre d'Auge est la création d'une aire d'accueil de grand passage d'environ 4 hectares ;

**Considérant** que cette obligation est identique au précédent schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados 2018-2024 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable des membres de la commission aménagement, urbanisme et habitat, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'EMETTRE** un avis favorable concernant le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados 2025-2031.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20250407-CC\_DEL\_2025

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-021

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget général : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 ;

Messieurs Stéphane TONON, Vianney LEGOUIX et Bruno LETHUILLIER entrent dans la salle ; ce qui porte à 52 le nombre de présents et à 56 le nombre de présents.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités

avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget général suivant :

#### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	8 448 422,00	10 540 900,00	18 989 322,00
Titres de recettes émis	2 916 962,18	10 704 389,38	13 621 351,56
Réductions de titres	12 739,36	260 211,73	272 951,09
Recettes nettes	2 904 222,82	10 444 177,65	13 348 400,47
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	8 448 422,00	10 540 900,00	18 989 322,00
Mandats émis	3 093 538,42	9 509 534,17	12 603 072,59
Annulations de mandats	0,00	425 328,87	425 328,87
Dépenses nettes	3 093 538,42	9 084 205,30	12 177 743,72
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>-189 315,60</b>	<b>+1 359 972,35</b>	<b>+1 170 656,75</b>

#### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	130 117,82	0,00	-189 315,60	-59 197,78
Fonctionnement	1 981 323,64	1 798 336,62	1 359 972,35	1 542 959,37
<b>TOTAL</b>	<b>2 111 441,46</b>	<b>1 798 336,62</b>	<b>1 170 656,75</b>	<b>1 483 761,59</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le  
11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifié par  
**Dematis**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-022

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe déchets : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe déchets ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe déchets suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	796 455,00	4 831 490,00	5 627 945,00
Titres de recettes émis	76 547,87	4 354 927,91	4 431 475,78
Réductions de titres	0,00	103 977,80	103 977,80
Recettes nettes	76 547,87	4 250 950,11	4 327 497,98
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	796 455,00	4 831 490,00	5 627 945,00
Mandats émis	60 868,54	4 219 264,80	4 280 133,34
Annulations de mandats	0,00	346 219,38	346 219,38
Dépenses nettes	60 868,54	3 873 045,42	3 933 913,96
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>+15 679,33</b>	<b>+377 904,69</b>	<b>+393 584,02</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	17 522,16		15 679,33	33 201,49
Fonctionnement	708 057,06	37 457,84	377 904,69	1 048 503,91
<b>TOTAL</b>	<b>725 579,22</b>	<b>37 457,84</b>	<b>393 584,02</b>	<b>1 081 705,40</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



07/04/2025 20:19

Certifié par  
**Dematis**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-023

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe SPANC : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.49 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe SPANC suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	263 500,00	168 020,00	431 520,00
Titres de recettes émis	150 182,08	178 412,00	328 594,08
Réductions de titres	6 150,00	16 300,00	22 450,00
Recettes nettes	144 032,08	162 112,00	306 144,08
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	263 500,00	168 020,00	431 520,00
Mandats émis	180 642,00	118 923,65	299 565,65
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	180 642,00	118 923,65	299 565,65
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>-36 609,92</b>	<b>+43 188,35</b>	<b>+6 578,43</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	82 701,33	0,00	-36 609,92	46 091,41
Fonctionnement	28 008,10	0,00	43 188,35	71 196,45
<b>TOTAL</b>	<b>110 709,43</b>	<b>0,00</b>	<b>6 578,43</b>	<b>117 287,86</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-024

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Parc du Gosset : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe Parc du Gosset ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe Parc du Gosset suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	586 000,00	438308,35	1 024 308,35
Titres de recettes émis	100 800,00	100 800,00	201 600,00
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	100 800,00	100 800,00	201 600,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	104 984,28	436 308,35	541 292,63
Mandats émis	0,00	100 800,00	100 800,00
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	100 800,00	100 800,00
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>+100 800,00</b>	<b>0,00</b>	<b>+100 800,00</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	161 701,65		100 800,00	262 501,65
Fonctionnement	232 514,07		0,00	232 514,07
<b>TOTAL</b>	<b>394 215,72</b>		<b>100 800,00</b>	<b>495 015,72</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-025

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe Parc d'activités de Bonneville suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	800 732,94	1 077 093,70	1 877 826,64
Titres de recettes émis	265 232,94	664 064,01	929 296,95
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	265 232,94	664 064,01	929 296,95
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	800 732,94	872 350,00	1 673 082,94
Mandats émis	429 816,98	497 874,98	927 691,96
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	429 816,98	497 874,98	927 691,96
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>-164 584,04</b>	<b>+166 189,03</b>	<b>+1 604,99</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	-188 232,94		-164 584,04	-352 816,98
Fonctionnement	36 396,70		166 189,03	202 585,73
<b>TOTAL</b>	<b>-151 836,24</b>		<b>1 604,99</b>	<b>-150 231,25</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-026

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe ZA des 4 Routes : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe ZA des 4 Routes ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe ZA des 4 Routes suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	30 000,00	30 005,00	60 005,00
Titres de recettes émis	0,00	0,00	0,00
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	0,00	0,00	0,00
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	30 000,00	30 005,00	60 005,00
Mandats émis	0,00	0,00	0,00
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	0,00	0,00	0,00
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement			0,00	0,00
Fonctionnement			0,00	0,00
<b>TOTAL</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-027

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe ZA de Coudray : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe ZA de Coudray ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe ZA de Coudray suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	1 874 743,04	2 941 081,52	4 815 824,56
Titres de recettes émis	397 671,52	411 184,34	808 855,86
Réductions de titres	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes	397 671,52	411 184,34	808 855,86
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	1 874 743,04	2 892 310,00	4 767 053,04
Mandats émis	411 184,34	411 904,90	823 089,24
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	411 184,34	411 904,90	823 089,24
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>-13 512,82</b>	<b>-720,56</b>	<b>-14 233,38</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	-397 671,52		-13 512,82	-411 184,34
Fonctionnement	0,00		-720,56	-720,56
<b>TOTAL</b>	<b>-397 671,52</b>		<b>-14 233,38</b>	<b>-411 904,90</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



07/04/2025 20:19

Certifié par  
**Dematis**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-028

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Lac Terre d'Auge : approbation du compte de gestion 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'exposé du compte de gestion 2024 du budget annexe Lac Terre d'Auge ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**-D'APPROUVER** le compte de gestion 2024 de Madame le receveur intercommunal exposant le résultat d'exécution du budget annexe Lac Terre d'Auge suivant :

### Résultats budgétaires de l'exercice

	Investissement	Fonctionnement	Total des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	341 456,57	231 440,00	572 896,57
Titres de recettes émis	157 520,10	99 652,45	257 172,55
Réductions de titres	3 678,29	0,00	3 678,29
Recettes nettes	153 841,81	99 652,45	253 494,26
<b>DEPENSES</b>			
Prévisions budgétaires	341 456,57	231 440,00	572 896,57
Mandats émis	121 931,91	48 519,34	170 451,25
Annulations de mandats	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes	121 931,91	48 519,34	170 451,25
<b>RESULTAT D'EXERCICE</b>	<b>+31 909,90</b>	<b>+51 133,11</b>	<b>+83 043,01</b>

### Résultats d'exécution

	Résultat de clôture 2023	Part affectée à l'investissement	Résultat d'exercice 2024	Résultat de clôture de 2024
Investissement	-33 749,57	0,00	31 909,90	-1 839,67
Fonctionnement	215 312,36	80 880,57	51 133,11	185 564,90
<b>TOTAL</b>	<b>181 562,79</b>	<b>80 880,57</b>	<b>83 043,01</b>	<b>183 725,23</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



07/04/2025 20:19

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-029

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Election du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et plus précisément son article L.5211-1 ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'article L2121-14 du CGCT précisant que « *Dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote* » ;

**Vu** l'article L2121-21 du CGCT précisant qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation ;

**Considérant** que les comptes administratifs du budget général et des budgets annexes sont soumis à l'approbation du conseil communautaire au cours de la présente séance et que Monsieur le Président est tenu de se retirer au moment de leur vote ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE PROCÉDER** à l'élection au scrutin secret du Président de séance pour le vote des délibérations relatives à l'approbation des comptes administratifs de l'exercice 2024 des budgets suivants :
  - Vote du compte administratif du budget général
  - Vote du compte administratif du budget annexe déchets
  - Vote du compte administratif du budget annexe SPANC
  - Vote du compte administratif du budget annexe Parc du Gosset
  - Vote du compte administratif du budget annexe Parc d'activités de Bonneville
  - Vote du compte administratif du budget annexe ZA des 4 Routes
  - Vote du compte administratif du budget annexe ZA de Coudray
  - Vote du compte administratif du budget annexe Lac Terre d'Auge

Après avoir fait appel aux candidatures afin de procéder à l'élection du Président de séance pour l'approbation des comptes administratifs 2024 :

Est candidat :

- Monsieur Pierre CARREL

Et après avoir procédé au vote :

- Monsieur Pierre CARREL est désigné président de la séance pour l'approbation des comptes administratifs 2024.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifié par  
Dematis

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-030

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette,

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget général : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Monsieur Jérémie ROSEAU, Président de la Communauté de communes quitte la salle.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget général et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		182 987,02
Opérations de l'exercice	9 084 205,30	10 444 177,65
<b>TOTAUX</b>	<b>9 084 205,30</b>	<b>10 627 164,67</b>
Résultat de clôture		1 542 959,37
<b>Résultat définitif</b>		<b>+1 542 959,37</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		130 117,82
Opérations de l'exercice	3 093 538,42	2 904 222,82
<b>TOTAUX</b>	<b>3 093 538,42</b>	<b>3 034 340,64</b>
Résultat de clôture	59 197,78	
Restes à réaliser	2 302 800,38	2 209 666,66
<b>Résultat définitif</b>	<b>-152 331,50</b>	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifié par  
Dematis

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-031

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe déchets : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 du budget annexe déchets présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe déchets et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		670 599,22
Opérations de l'exercice	3 873 045,42	4 250 950,11
<b>TOTAUX</b>	<b>3 873 045,42</b>	<b>4 921 549,33</b>
Résultat de clôture		1 048 503,91
<b>Résultat définitif</b>		<b>+1 048 503,91</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		17 522,16
Opérations de l'exercice	60 868,54	76 547,87
<b>TOTAUX</b>	<b>60 868,54</b>	<b>94 070,03</b>
Résultat de clôture		33 201,49
Restes à réaliser	6 885,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>		<b>+26 316,49</b>

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-032

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe SPANC : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.49 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section d'exploitation

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		28 008,10
Opérations de l'exercice	118 923,65	162 112,00
<b>TOTAUX</b>	<b>118 923,65</b>	<b>190 120,10</b>
Résultat de clôture		71 196,45
<b>Résultat définitif</b>		<b>+71 196,45</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		82 701,33
Opérations de l'exercice	180 642,00	144 032,08
<b>TOTAUX</b>	<b>180 642,00</b>	<b>226 733,41</b>
Résultat de clôture		46 091,41
Restes à réaliser	37 026,00	30 876,00
<b>Résultat définitif</b>		<b>+39 941,41</b>

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication dématérialisée et mise en ligne par voie d'affichage le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-033

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Parc du Gosset : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 du budget annexe Parc du Gosset présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe Parc du Gosset et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		232 514,07
Opérations de l'exercice	100 800,00	100 800,00
<b>TOTAUX</b>	<b>100 800,00</b>	<b>333 314,07</b>
Résultat de clôture		232 514,07
<b>Résultat définitif</b>		<b>+232 514,07</b>

### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		161 701,65
Opérations de l'exercice	0,00	100 800,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>262 501,65</b>
Résultat de clôture		262 501,65
<b>Résultat définitif</b>		<b>+262 501,65</b>

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-034

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2023 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		36 396,70
Opérations de l'exercice	497 874,98	664 064,01
<b>TOTAUX</b>	<b>497 874,98</b>	<b>700 460,71</b>
Résultat de clôture		202 585,73
<b>Résultat définitif</b>		<b>+202 585,73</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	188 232,94	
Opérations de l'exercice	429 816,98	265 232,94
<b>TOTAUX</b>	<b>618 049,92</b>	<b>265 232,94</b>
Résultat de clôture	352 816,98	
<b>Résultat définitif</b>	<b>-352 816,98</b>	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-035

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe ZA des 4 routes : approbation du compte administratif 2024**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 du budget annexe ZA des 4 Routes présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe ZA des 4 Routes et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		
Opérations de l'exercice	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Résultat de clôture	0,00	0,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-036

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe ZA de Coudray : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 du budget annexe ZA de Coudray présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe ZA de Coudray et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section de fonctionnement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	0,00	0,00
Opérations de l'exercice	411 904,90	411 184,34
<b>TOTAUX</b>	<b>411 904,90</b>	<b>411 184,34</b>
Résultat de clôture	720,56	
<b>Résultat définitif</b>	<b>-720,56</b>	

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	397 671,52	
Opérations de l'exercice	411 184,34	397 671,52
<b>TOTAUX</b>	<b>808 855,86</b>	<b>397 671,52</b>
Résultat de clôture	411 184,34	
<b>Résultat définitif</b>	<b>-411 184,34</b>	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-037

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **54**

Dont pouvoirs : **3**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; *Membres suppléants* : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Lac Terre d'Auge : approbation du compte administratif 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Vu** l'élection du Président pour le vote des comptes administratifs 2024 ;

**Considérant** le compte administratif 2024 du budget annexe Lac Terre d'Auge présenté aux conseillers communautaires par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de délibérer sur le compte administratif 2024 du budget annexe Lac Terre d'Auge et :

- **DE DONNER ACTE** de la présentation faite du compte administratif, lequel est résumé ci-dessous :

#### Section d'exploitation

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté		134 431,79
Opérations de l'exercice	48 519,34	99 652,45
<b>TOTAUX</b>	<b>48 519,34</b>	<b>234 084,24</b>
Résultat de clôture		185 564,90
<b>Résultat définitif</b>		<b>+185 564,90</b>

#### Section d'investissement

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté	33 749,57	
Opérations de l'exercice	121 931,91	153 841,81
<b>TOTAUX</b>	<b>155 681,48</b>	<b>153 841,81</b>
Résultat de clôture	1 839,67	
Restes à réaliser	34 315,40	26 668,00
<b>Résultat définitif</b>	<b>-9 487,07</b>	

- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- **DE RECONNAÎTRE** la sincérité des restes à réaliser
- **D'ARRÊTER** les résultats définitifs

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifié par  
**Dematis**

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-038

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget général : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget général ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget général ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget général proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget général comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>1 542 959,37</b>
Résultat de l'exercice	1 359 972,35
Excédent de fonctionnement reporté	182 987,02
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-59 197,78</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-189 315,60
Résultat antérieur reporté	130 117,82
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-93 133,72
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-152 331,50</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	152 331,50
<b>Report excédentaire en fonctionnement (002)</b>	<b>1 390 627,87</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20250407-CC\_DEL\_2025

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-039

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe déchets : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe déchets ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget annexe déchets ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget annexe déchets proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe déchets comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>1 048 503,91</b>
Résultat de l'exercice	377 904,69
Excédent de fonctionnement reporté	670 599,22
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>33 201,49</b>
Solde d'exécution de l'exercice	15 679,33
Résultat antérieur reporté	17 522,16
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-6 885,00
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>0,00</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00
Report excédentaire en fonctionnement (002)	1 048 503,91

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-040

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe SPANC : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.49 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe SPANC ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget annexe SPANC proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget annexe SPANC comme suit :

<b>Résultat d'exploitation à affecter</b>	<b>71 196,45</b>
Résultat de l'exercice	43 188,35
Excédent d'exploitation reporté	28 008,10
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>46 091,41</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-36 609,92
Résultat antérieur reporté	82 701,33
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-6 150,00
<b>Excédent de financement de la section d'investissement</b>	<b>39 941,41</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	0,00
Report excédentaire en exploitation (002)	71 196,45

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20250407-CC\_DEL\_2025

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-058

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Modification de la tarification des services extrascolaires

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** les propositions de la commission Enfance, Education et Restauration en date du 03 mars 2025 ;

**Considérant** qu'il convient de se mettre en conformité avec les conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et les propositions de la commission Enfance, Education et Restauration scolaire, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE MODIFIER** les seuils de quotient familial afin de tenir compte du QF minimal de la CAF fixé à 650€
- **DE DEFINIR** la facturation en 4 tranches de quotient familial
- **D'INSTAURER** un tarif différencié (TERRE D'AUGE ou HORS TERRE D'AUGE)
- **DE SIMPLIFIER** la tarification forfaitaire

- **D'APPLIQUER** ces changements à compter du 5 juillet 2025
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents et avenants s'y rapportant afin d'assurer sa bonne exécution

Les tarifs ci-après s'appliquent aux accueils des mercredis et des vacances scolaires.

Précision : durant les vacances scolaires, l'accueil n'est possible qu'en JOURNEE AVEC REPAS

HABITANTS TERRE D'AUGE	½ JOURNEE	REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	MINI CAMPS Forfait journalier
Quotient entre 0,01 et 650€	5,84 €	3,00 €	13,50 €	36,00 €
Quotient entre 651 et 1000€	7,84 €	4,00 €	14,50 €	42,00 €
Quotient 1001 et 1400€	9,26 €	4,00 €	17,50 €	46,00 €
Quotient au-delà de 1401€	10,29 €	4,00 €	19,50 €	50,00 €

HORS HABITANTS TERRE D'AUGE	½ JOURNEE	REPAS	JOURNEE AVEC REPAS	MINI CAMPS Forfait journalier
Quotient entre 0,01 et 650€	9,39 €	3,00 €	14,50 €	42,00 €
Quotient entre 651 et 1000€	10,61 €	4,00 €	17,00 €	46,00 €
Quotient 1001 et 1400€	11,80 €	4,00 €	19,50 €	50,00 €
Quotient au-delà de 1401€	12,77 €	4,00 €	22,00 €	54,00 €

#### PENALITES DE RETARD APPLICABLES SUR LE TEMPS DE GARDERIE DU SOIR

Dépassement horaire de 18h30 à 18h35	1,00 €
Au-delà de 18h35	0,30 € par minute de retard

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-059

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Modification de la tarification des services périscolaires

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** les propositions de la commission Enfance, Education et Restauration en date du 03 mars 2025 ;

**Considérant** qu'il convient de se mettre en conformité avec les conventions signées avec la Caisse d'Allocations Familiales ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et les propositions de la commission Enfance, Education et Restauration scolaire, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE MODIFIER** les seuils de quotient familial afin de tenir compte du QF minimal de la CAF fixé à 650€
- **DE DEFINIR** la facturation en 4 tranches de quotient familial
- **D'INSTAURER** un tarif différencié (TERRE D'AUGE ou HORS TERRE D'AUGE)

- DE REVALORISER** les tarifs forfaitaire
- D'APPLIQUER** ces changements à la rentrée scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2025
- D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention ainsi que tous documents et avenants s'y rapportant afin d'assurer sa bonne exécution

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE HABITANTS TERRE D'AUGE</b>	Accueil du matin A partir de 7h30	Accueil du soir Jusqu'à 18h00	Accueil du soir De 18h à 18h30
Quotient entre 0,01 et 650€	1,00 €	1,50 €	0,56 €
Quotient entre 651 et 1000€	1,10 €	1,60 €	
Quotient 1001 et 1400€	1,15 €	1,70 €	0,60 €
Quotient au-delà de 1401€	1,20 €	1,80 €	

<b>ACCUEIL PERISCOLAIRE HORS HABITANTS TERRE D'AUGE</b>	Accueil du matin A partir de 7h30	Accueil du soir Jusqu'à 18h00	Accueil du soir De 18h à 18h30
Quotient entre 0,01 et 650€	1,00 €	1,50 €	0,56 €
Quotient entre 651 et 1000€	1,20 €	1,70 €	
Quotient 1001 et 1400€	1,25 €	1,80 €	0,70 €
Quotient au-delà de 1401€	1,35 €	1,90 €	

#### PENALITES DE RETARD APPLICABLES SUR LE TEMPS DE GARDERIE DU SOIR

Dépassement horaire de 18h30 à 18h35	0,50 €
Au-delà de 18h35	0,30 € par minute de retard

#### PENALITES APPLICABLES EN CAS D'ABSENCE DE RESERVATION DE SERVICE

Présence non prévue en restauration scolaire	0,50 €
Présence non prévue lors de l'accueil périscolaire du soir	0,50 €

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Certifié par  
**Dematis**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-060

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Projet d'acquisition du foncier « Le Domaine du Houvre »**

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le code rural et de la pêche maritime et son article L143-1 en vigueur au 28 mars 2025, instituant au profit des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural un droit de préemption ;

**Vu** les éléments portés à la connaissance de la SAFER de Normandie par une déclaration d'intention d'aliéner reçue le 24 février 2025, portant sur l'acquisition de 54 349m<sup>2</sup>, propriété de l'ensemble foncier du site « le Domaine du Houvre » sur la Commune de Pierrefitte-en-Auge ;

**Vu** le dossier de candidature à déposer auprès de la SAFER de Normandie, exposant le projet de développement de la Communauté de communes Terre d'Auge sur le site « Le Domaine du Houvre » ;

**Considérant** que la sensibilisation à l'environnement et à l'agriculture durable est un enjeu primordial ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Terre d'Auge a pour projet de développer une ferme pédagogique visant à offrir un espace d'apprentissage interactif et immersif ;

**Considérant** que le site « le Domaine du Houvre » est un site patrimonial du territoire de qualité paysagère et architecturale ;

**Considérant** par ailleurs que sa proximité avec la Base de loisirs Terre d'Auge en fait un lieu stratégique pour le développement du territoire de la Communauté de communes Terre d'Auge ;

**Considérant** la réalisation d'une « étude flash » portée par l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN) de préfaisabilité urbaine, technique et économique dans le cadre de l'aménagement projeté sur le site ;

Les objectifs du projet sont :

- Sensibiliser les enfants et les adultes aux pratiques agricoles durables et à un jardinage raisonné ;
- Favoriser la découverte de la biodiversité, du respect de l'environnement et de la protection des animaux ;
- Encourager le lien entre producteurs et consommateurs ;
- Offrir un lieu de formation sur les méthodes d'agriculture biologique et sur le cycle de production alimentaire ;
- Développer des activités inclusives pour tous les publics (scolaires, familles, personnes âgées, personnes en situation de handicap, etc.) ;
- Promouvoir les circuits courts en proposant un espace de vente de produits locaux ;
- Contribuer au soutien à l'emploi pour de jeunes agriculteurs ou liés à la culture ou à l'élevage ;
- Mettre en place des pratiques vertueuses ;
- Recréer du lien social ;
- Développer des compétences pratiques et une compréhension des cycles naturels ;
- Favoriser la préservation de l'environnement.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** l'acquisition du foncier du domaine du Houvre ;
- **D'APPROUVER** la Candidature de la Communauté de communes Terre d'Auge à l'acquisition des parcelles concernées par la déclaration d'intention d'aliéner adressée à la SAFER ;
- **D'AUTORISER** le Président à négocier les conditions et les modalités d'acquisition ;
- **DE SOLICITER** si nécessaire l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous documents, administratifs et financiers, relatifs à ce dossier et à procéder à diverses démarches nécessaires pour y parvenir.

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-042

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe Parc d'activités de Bonneville comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>202 585,73</b>
Résultat de l'exercice	166 189,03
Déficit de fonctionnement reporté	36 396,70
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-352 816,98</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-164 584,04
Résultat antérieur reporté	-188 232,94
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-352 816,98</b>
Report excédentaire en fonctionnement (002)	202 585,73

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-043

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe ZA de Coudray : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe ZA de Coudray ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget annexe ZA de Coudray ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget annexe ZA de Coudray proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section de fonctionnement du budget annexe ZA de Coudray comme suit :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter</b>	<b>-720,56</b>
Résultat de l'exercice	-720,56
Excédent de fonctionnement reporté	0,00
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-411 184,34</b>
Solde d'exécution de l'exercice	-13 512,82
Résultat antérieur reporté	-397 671,52
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-411 184,34</b>
Report en fonctionnement (002)	-720,56

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-044

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Budget annexe Lac Terre d'Auge : affectation du résultat 2024

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

**Vu** le compte de gestion 2024 du budget annexe Lac Terre d'Auge ;

**Vu** le compte administratif 2024 du budget annexe Lac Terre d'Auge ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** l'affectation du résultat 2024 du budget annexe Lac Terre d'Auge proposée par Monsieur le Président ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AFFECTER** le résultat cumulé de la section d'exploitation du budget annexe Lac Terre d'Auge comme suit :

<b>Résultat d'exploitation à affecter</b>	<b>185 564,90</b>
Résultat de l'exercice	51 133,11
Excédent d'exploitation reporté	134 431,79
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	<b>-1 839,67</b>
Solde d'exécution de l'exercice	31 909,90
Résultat antérieur reporté	-33 749,57
Solde des restes à réaliser de l'exercice	-7 647,40
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>-9 487,07</b>
Couverture du besoin de financement (1068)	9 487,07
Report excédentaire en fonctionnement (002)	176 077.83

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Certifié par  
**Dematis**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-045

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget général : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget général équilibré comme suit :

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	1 868 209
Chapitre 012 : charges de personnel	4 444 890
Chapitre 014 : atténuation de produits	1 910 128
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	1 105 576
Chapitre 66 : charges financières	38 097
Chapitre 67 : charges spécifiques	2 700
Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations	56 500
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	2 000 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>11 676 100</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	1 390 628
Chapitre 013 : atténuation de charges	43 222
Chapitre 70 : produits des services	1 113 650
Chapitre 73 : impôts et taxes	3 215 133
Chapitre 731 : fiscalité locale	4 264 643
Chapitre 74 : dotations et participations	1 522 429
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	68 125
Chapitre 77 : produits spécifiques	770
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	57 500
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>11 676 100</b>

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	59 198
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	57 500
Chapitre 204 : subventions d'équipements versées	267 700
Opération 117 : construction d'un PSLA	1 841 422
Opération 125 : parc informatique	21 200
Opération 122 : réfection de la piste d'athlétisme.	10 631
Opération 220 : Travaux dans les écoles	585 687
Opération 123 : Cuisine centrale au Breuil en Auge	46 712
Opération 223 : aménagement aire de grand passage	300 000
Opération 314 : construction d'un pôle scolaire périmètre 7	137 678
Opération 417 : construction du siège social	3 277 744
Chapitre 16 : emprunts et dettes	317 480
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	79 477
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	229 987
Chapitre 26 : participations	30 000
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	100 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>7 362 416</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2025</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	2 000 000
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	1 289 549
Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues	3 722 867
Chapitre 041 : opérations patrimoniales	100 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>7 362 416</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pour Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20250407-CC\_DEL\_2025



07/04/2025 20:19

Certifié par  
**Dematis**

contentieux devant le  
de publication.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-046

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe déchets : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe déchets équilibré comme suit :

## Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	2 774 200
Chapitre 012 : charges de personnel	299 600
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	973 500
Chapitre 67 : charges spécifiques	7 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000
Chapitre 68 : dotations aux provisions et dépréciations	400
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	1 151 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 225 700</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	1 048 504
Chapitre 70 : produits des services	316 326
Chapitre 731 : fiscalité locale	3 400 000
Chapitre 74 : dotations et participations	450 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	9 850
Chapitre 75 : produits exceptionnels	1 000
Chapitre 77 : produits exceptionnels	20
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 225 700</b>

## Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2025</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	9 850
Chapitre 20 : immobilisations corporelles	10 000
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	303 885
Chapitre 23 : immobilisations en cours	890 765
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 214 500</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	33 201
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	1 151 000
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	299
Chapitre 13 : subventions d'investissements reçues	10 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 214 500</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-047

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe SPANC : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.49 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC équilibré comme suit :

#### Section d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	132 610
Chapitre 012 : charges de personnel	48 700
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	3 100
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	500
Chapitre 68 : provisions	500
Chapitre 022 : dépenses imprévues	10 150
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>195 560</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	71 196
Chapitre 70 : produits des services	124 355
Chapitre 77 : produits exceptionnels	9
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>195 560</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2025</b>
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	39 974
Chapitre 45-0017 : opération pour compte de tiers	37 026
Chapitre 45-0018 : opération pour compte de tiers	130 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>207 000</b>

<b>RECETTES</b>	<b>TOTAL RAR + BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	46 091
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	33
Chapitre 45-0017 : opération pour compte de tiers	30 876
Chapitre 45-0018 : opération pour compte de tiers	130 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>207 000</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-048

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe Parc du Gosset : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe Parc du Gosset équilibré comme suit :

#### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 65 : autres charges de gestion	10
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	323 498
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>323 508</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	232 514
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	323 498
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	10
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>556 022</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	323 498
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>323 498</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat reporté	262 502
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections	323 498
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>586 000</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifié par  
**Dematis**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-049

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe Parc d'activités de Bonneville : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

REÇU EN PREFECTURE  
le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe Parc d'activités de Bonneville équilibré comme suit :

### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	85 420
Chapitre 65 : autres charges de gestion	10
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	429 817
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>515 247</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	202 586
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	515 237
Chapitre 70 : produits des services, domaine et ventes	313 115
Chapitre 74 : dotations	20 738
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	10
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 051 686</b>

### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	352 817
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	515 237
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>868 054</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	429 817
Chapitre 16 : emprunts et dettes	438 237
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>868 054</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-050

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe de la Zone d'activité Les Quatre Routes : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe Zone d'activités des 4 Routes équilibré comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	25 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion	5
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 005</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	5
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>25 005</b>

#### **Section d'investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	25 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>25 000</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 16 : emprunts et dettes	25 000
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>25 000</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-014-241400878-20250407-CC\_DEL\_2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-051

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUME Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe de la Zone d'activité de Coudray : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.57 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe Zone d'activités de Coudray équilibré comme suit :

#### Section de fonctionnement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	721
Chapitre 011 : charges à caractère général	772 300
Chapitre 65 : autres charges de gestion	10
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	411 185
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 184 216</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 183 485
Chapitre 70 : produits des services, domaine et ventes	1 612 284
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	10
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 795 779</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	411 184
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	1 183 485
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>1 594 669</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 040 : opérations d'ordre de transfert entre sections	411 185
Chapitre 16 : emprunts et dettes	1 183 484
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>1 594 669</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



Certifié par  
**Dematis**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-052

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

**Budget annexe Lac Terre d'Auge : vote du budget primitif 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M.4 ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** le projet de budget primitif 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE VALIDER** le budget primitif 2025 du budget annexe Lac Terre d'Auge équilibré comme suit :

#### Section d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 011 : charges à caractère général	4 000
Chapitre 65 : autres charges de gestion courante	10
Chapitre 66 : charges financières	400
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	1 000
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	54 755
Chapitre 023 : virement à la section d'investissement	217 625
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>277 790</b>

<b>RECETTES</b>	<b>BP 2025</b>
Chapitre 002 : résultat antérieur reporté	176 078
Chapitre 75 : autres produits de gestion courante	69 012
Chapitre 042 : opérations d'ordre de transfert entre sections	32 700
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>277 790</b>

#### Section d'investissement

<b>DEPENSES</b>	<b>RAR + BP 2025</b>
Chapitre 001 : résultat antérieur reporté	1 840
Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	42 539
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	217 456
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections	32 700
Chapitre 020 : dépenses imprévues	14 000
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>308 535</b>

<b>RECETTES</b>	<b>RAR + BP 2025</b>
Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement	217 625
Chapitre 040 : opération d'ordre de transfert entre sections	54 755
Chapitre 10 : dotations, fonds divers	9 487
Chapitre 13 : subventions	26 668
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>308 535</b>

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-053

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD

### **Vote des taux d'imposition 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le code des impôts ;

**Vu** le débat d'orientation budgétaire qui a eu lieu lors du Conseil communautaire du 13 février 2025 ;

**Vu** la délibération n°CC-DEL-2023-082 du 12 octobre 2023 instituant un zonage pour la perception de la TEOM ;

**Vu** la loi n°2025-127 du 14 février 2025 portant loi de finances pour 2025 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** les budgets primitifs 2025 adoptés pour le budget général et le budget annexe Déchets ;

**Considérant** la revalorisation des bases locatives des locaux à usage d'habitation de 1,7% pour l'année 2025 ;

**Considérant** que la Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est exclusivement dédiée au financement du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de la collectivité, et que ce service fonctionne grâce à un budget annexe équilibré en dépenses et en recettes ;

**Considérant** la nécessité de fixer les taux de Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2025 de manière à assurer l'équilibre du budget annexe déchets en dépenses et en recettes ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE FIXER** les taux d'imposition 2025 comme suit :

Taxe	Taux 2025
CFE	21,82%
TFB	1,84%
TFNB	3,34%
TH	8,49%
TEOM zone 1	21,25%
TEOM zone 2	15,30%

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-054

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD

### **Vote du produit perçu de la taxe GEMAPI pour 2025**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment l'article L211-7 ;

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1530 bis et 1639 A ;

**Vu** la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles, dite Loi MAPTAM ;

**Vu** la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRe ;

**Vu** la délibération du Conseil communautaire n°CC-DEL-2023-055 en date du 22 juin 2023 portant instauration de la taxe GEMAPI à compter de l'année 2024 ;

**Vu** l'avis de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale du mercredi 19 février 2025 ;

**Considérant** que depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de communes TERRE D'AUGE exerce la compétence GEMAPI ;

**Considérant** que les collectivités locales et organismes compétents font connaître aux services fiscaux, avant le 15 avril de chaque année, les décisions relatives, soit aux taux, soit aux produits, selon le cas, des impositions directes perçues à leur profit ;

**Considérant** que le produit de la taxe GEMAPI est arrêté chaque année par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, dans la limite d'un plafond fixé à 40 € par habitant (selon la population DGF) résidant sur le territoire relevant de sa compétence ;

**Considérant** que le produit voté de la taxe est au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

**Considérant** que le produit de cette imposition est exclusivement affecté au financement des charges de fonctionnement et d'investissement, y compris celles constituées par le coût de renouvellement des installations ainsi que par le remboursement des annuités des emprunts, résultant de l'exercice de la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations ;

**Considérant** que le produit de la taxe est réparti entre toutes les personnes physiques ou morales assujetties aux taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises, proportionnellement aux recettes que chacune de ces taxes a procurées l'année précédente ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission finances, solidarités avec les communes, santé et animation territoriale, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DE FIXER** la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour l'année 2025 à la somme de 86 871 € soit un montant équivalent à 3,81 €/habitant (population DGF)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **DE PRÉCISER** que la notification aux services fiscaux a lieu par l'intermédiaire des services préfectoraux pour les collectivités locales et leurs groupements

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-055

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### **Modification des statuts du Syndicat d'Elimination et de Valorisation Energétique des Déchets de l'Estuaire (SEVEDE)**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** les statuts du SEVEDE ;

**Vu** la délibération du SEVEDE en date du 05 février 2025 relatif au transfert de compétence transport des déchets d'emballage ;

**Vu** le courrier du SEVEDE en date du 6 février 2025 saisissant les collectivités adhérentes afin de se prononcer sur la modification des statuts du SEVEDE ;

**Vu** l'avis favorable de la commission environnement en date du 11 mars 2025 ;

**Considérant** qu'il appartient, conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, aux conseils communautaires des EPCI membres du SEVEDE de se prononcer sur la demande de modification des statuts du SEVEDE, dans un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du SEVEDE, qu'à défaut, la décision est réputée favorable ;

Les emballages ménagers collectés sur le territoire de Terre d'Auge transitent par le quai de transfert de Touques avant d'être acheminés au centre de tri VEOLIA-IPODEC du Havre. Le transport entre le quai de transfert et le centre de tri est réalisé par un sous-traitant de l'entreprise VEOLIA-IPODEC.

La communauté de communes Terre d'Auge adhère au SEVEDE. Dans ce cadre, ce syndicat exploite le quai de transfert de Touques, transporte les ordures ménagères résiduelles du quai de transfert jusqu'au centre de valorisation énergétique et traite les ordures ménagères résiduelles au centre d'incinération Ecostu'air à Saint-Jean-de-Folleville.

La modification des statuts du SEVEDE va permettre au syndicat de réaliser le transport des emballages entre le quai de transfert de Touques et le centre de tri. Ainsi à partir du 10 juin 2025, le SEVEDE pourra se substituer à VEOLIA-IPODEC pour réaliser ce transfert des emballages ménagers.

Dans le cadre du marché qui lie Terre d'Auge avec VEOLIA-IPODEC, ce transport est facturé 93,42 € HT/tonne (prix actualisé). Environ 850 tonnes ont été ainsi transférées en 2024.

Le SEVEDE a confirmé que la reprise de la compétence transport des emballages pour ses adhérents sera sans impact sur leur participation. Le prix à la tonne demeure à 102 euros HT (hors TGAP). Ce prix global comprend l'ensemble des actions réalisées par le syndicat (transport, exploitation et traitement).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis favorable de la commission environnement, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'APPROUVER** la modification des statuts du SEVEDE relatif au transfert de compétence transport des déchets d'emballage
- **D'AUTORISER** le Président à transmettre la présente délibération au Président du SEVEDE et à demander à Monsieur le Préfet de bien vouloir arrêter la décision de modification des statuts du SEVEDE

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-056

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### **Marché portant Mise à disposition de bennes, enlèvement, transport, transfert, valorisation et/ou traitement des encombrants collectés en déchetterie**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la décision de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général le lot n°1 du marché de mise à disposition de bennes, enlèvement, transport, transfert, valorisation et/ou traitement des déchets collectés en déchetterie relatif aux encombrants, pour lequel une redéfinition du besoin a été opérée afin de tenir compte de l'obligation faite à la Communauté de communes de faire transporter les encombrants incinérables jusqu'au Centre d'incinération du SEVEDÉ ;

**Vu** la relance de la consultation pour l'ex-Lot n°1 du marché précédent ;

**Vu** la publication au Bulletin officiel des annonces des marchés publics (BOAMP), au Journal Officiel de l'Union européenne (JOUE) et sur le profil acheteur de la collectivité en date du 4 février 2025 ;

**Vu** la date limite des offres fixée au jeudi 6 mars 2025 à 12h00 ;

**Vu la décision d'attribution de la CAO en date du jeudi 20 mars 2025 ;**

**Vu le rapport d'analyse des offres ;**

**Considérant que trois (3) entreprises ont remis une offre dans les délais impartis ;**

**Considérant la durée du marché fixée à trois (3) années fermes et une (1) année supplémentaire, arrêtée afin de tenir compte d'une possible livraison de la nouvelle déchetterie de Pont-l'Évêque dans ce délai ;**

**Considérant le début du marché prévu au 1<sup>e</sup> mai 2025 ;**

**Considérant les caractéristiques du marché, à prix unitaires, sans montant maximum ;**

**Considérant le besoin de la Communauté de Communes d'exploiter la déchetterie intercommunale ;**

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président et l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'AUTORISER** le Président à signer le marché avec la société VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE (VRVN) pour un montant estimatif de 426 808,00€ HT, soit 459 844,94€ TTC
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes s'y rapportant y compris les avenants

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémie ROSEAU



# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Département du Calvados

Délibération n°CC-DEL-2025-057

**Nombre de membres :**

En exercice : **60**

Qui ont pris part à la délibération : **56**

Dont pouvoirs : **4**

Date de la convocation : **21/03/2025**

Date d'affichage : **11/04/2025**

L'an **deux mil vingt-cinq, le trois avril, à 18h00**, le Conseil communautaire de la communauté de communes **TERRE D'AUGE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes du Breuil en Auge, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jérémie ROSEAU**.

Étaient présents : Membres titulaires : Mme LENEVEU Chantal, M. MAHEUT Sébastien, Mme EBRARD Sylviane, M. COGE Dorian, M. REYDELLET Steve, M. GOHIER Armand, M. GREAUVE Marcel, Mme COTHIER Florence, M. VALLEE Jacques, Mme LIE Nicole, M. VILARS Antoine, M. ROUSSELIN Gérard, M. LAROSE Christian, Mme MARTIN Martine, Mme ANQUETIL Edwige, M. ASSE Christian, Mme GAUCHARD Carole, M. POTTIER David, M. BELLAMY

Marc, M. MARIE Sylvain, M. MARIN Jean-François, Mme FESQUET Christelle, M. MAYEUX Laurent, M. AVOYNE Pierre, Mme SAMSON Anne-Marie, Mme AUBERT Edith, M. BARDEAU Emmanuel, Mme BOIRE Sandrine, M. CARREL Pierre, Mme GAUTIER Béatrice, M. HUET Eric, Mme LEBON Marinette, M. LEGOUX Eric, M. ROSEAU Jérémie, M. LEMONNIER Claude, M. BOUGARD Pierre, Mme CARVAL-BOULANGER Delphine, M. DESHAYES Yves, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, M. LEVAQUE Patrick, M. DE KONINCK Thierry, Mme SPRUYTTE Françoise, M. DUPRE Bernard, M. LAPLANCHE Rémy, M. LANGLOIS Thierry, M. DESJARDINS Laurent, M. TONON Stéphane, M. LETHUILLIER Bruno. ; Membres suppléants : M. OLLIVIER Pierre, Mme ESSAFI Marie-Pierre, M. LEGOUIX Vianney.

Étaient absents excusés : Mme VARIN Anne, M. SAINTVILLE Olivier, Mme MATHIEU Sophie, M. LEGOUIX Benoit, M. LEFRANCOIS Jean-Louis, Mme CARRE Précilla, Mme KNOLL Murielle, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. CANIVET Joel, Mme LESQUERBAULT Marie-Thérèse, M. OLIVIER DE SANDERVAL Jean-Aimé.

Procurations : Mme VARIN Anne en faveur de M. GOHIER Armand, Mme CARRE Précilla en faveur de Mme GAUTIER Béatrice, Mme KNOLL Murielle en faveur de Mme LEBON Marinette, M. DUTACQ Jean en faveur de M. ROSEAU Jérémie.

Secrétaire : Mme Sylviane EBRARD.

### Subventions aux coopératives scolaires

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018 ;

**Vu** le budget primitif de la Communauté de communes ;

**Vu** l'avis de la commission Enfance, Education et Restauration scolaire en date du 03 mars 2025 ;

**Considérant** les sorties pédagogiques organisées chaque année par les écoles, il est proposé d'accorder une subvention annuelle sur la base de 300 € par classe ;

**Considérant** le nombre de classes au 1er janvier 2025 ;

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président et l'avis de la commission Enfance, Education et Restauration scolaire, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **D'ATTRIBUER** aux coopératives scolaires les subventions ci-après détaillées
- **D'AUTORISER** le président à signer tous les actes nécessaires au versement des subventions aux coopératives scolaires

ECOLE	NOMBRE DE CLASSE	MONTANT DE LA SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNEE 2025
BLANGY LE CHÂTEAU	4	1 200 €
BONNEBOSQ	6	1 800 €
BONNEVILLE LA LOUDET	4	1 200 €
LE BREUIL EN AUGE	5	1 500 €
LE TORQUESNE	1	300 €
PONT L'EVEQUE	15	4 500 €
SAINT BENOIT D'HEBERTÔT	2	600 €
SAINT ETIENNE LA THILLAYE	4	1 200 €
SAINT PHILBERT DES CHAMPS	3	900 €
TOTAL	44	13 200 €

Certifiée exécutoire après transmission à la Sous-préfecture de Lisieux et publication par voie d'affichage dématérialisée et mise en ligne le 11/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le Président, M. Jérémy ROSEAU



Certifié par  
Dematis



# **Contrat de territoire 2023-2027**

**Communauté de communes  
Terre d'Auge**

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## CONVENTION PARTENARIALE D'ENGAGEMENT

### **Entre**

**La Région Normandie**, représentée par Monsieur Hervé MORIN, Président du Conseil Régional, dûment habilité par délibération de la Commission Permanente du 28 avril 2025,

Et

**La communauté de communes Terre d'Auge**, représentée par Monsieur Jérémy ROSEAU, Président, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire du 03 avril 2025.

### **Vu**

Les articles L.1111-4, L.1111-9, et L.4221-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 portant modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ;

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), définissant une nouvelle répartition des compétences entre les communes, les intercommunalités, les départements et les régions ;

La Convention Territoriale d'Exercice concertée (CTEC) en matière de soutien aux projets publics des territoires, conclue entre la Région Normandie, les Départements du Calvados, de l'Orne, de la Seine-Maritime, de l'Eure et de la Manche, ainsi que les Établissements Publics de Coopération Intercommunale de Normandie ;

La délibération du Conseil Régional de Normandie en date du 20 juin 2022 adoptant, pour la période 2023-2027, la poursuite de la politique régionale contractuelle en faveur des territoires normands.

### **Considérant**

Les défis à relever pour faire de la Normandie un territoire encore plus dynamique, pleinement engagé dans les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique, qui offre un cadre de vie résilient, de qualité et attractif.

L'intérêt reconnu des contrats de territoire, outils financiers puissants et incitatifs au service des stratégies de développement qui permettent d'accompagner les territoires vers les transitions durables nécessaires.

L'engagement de la Région, chef de file de l'aménagement du territoire, qui a pour objectif un aménagement équilibré et durable de la Normandie, par l'accompagnement de projets visant à la revitalisation, au développement, à la compétitivité et l'attractivité de l'ensemble des territoires normands.

Le projet de territoire porté par la communauté de communes Terre d'Auge.

**REÇU EN PREFECTURE**

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Article 1 : Objet du contrat**

Le contrat de territoire a pour objet principal de faciliter et de concrétiser des projets d'investissements structurants destinés à favoriser le développement local durable.

Il participe à l'attractivité du territoire qui en est doté, ainsi que, plus largement, à celle du département et de la Normandie.

Le contrat de territoire traduit le croisement entre la stratégie du territoire concerné et les orientations régionales et départementales.

Il comprend les éléments suivants :

- une présentation et une carte du territoire,
- la présente convention partenariale d'engagement,
- le projet du territoire dans lesquels s'inscrivent les projets financés,
- la maquette financière prévisionnelle,
- les projets inscrits détaillés dans des fiches-actions.

### **Article 2 : Les orientations prioritaires de la Région**

Dans le cadre de sa politique contractuelle, la Région soutient les projets d'investissement structurants visant à :

- Renforcer l'attractivité normande, au travers de son développement économique et de l'amélioration du cadre de vie, tout en accompagnant et en accélérant les transitions écologique, énergétique, climatique et numérique du territoire ;
- Conforter les centralités normandes pour favoriser leur attractivité ;
- Poursuivre l'amélioration de l'offre de services aux normands au travers du développement d'un maillage adapté, notamment en zone rurale ;
- Préparer les territoires du futur en accompagnant les transitions écologique, énergétique, climatique, numérique et démographique.

### **Article 3 : Les axes prioritaires d'intervention du territoire**

Le programme d'actions du territoire s'organise autour des axes stratégiques de développement suivants :

- Axe 1 : Développer l'attractivité culturelle, sportive et touristique du territoire,
- Axe 2 : Aménager les centres-bourgs et centres-villes.

### **Article 4 : Durée du contrat**

Le contrat de territoire est signé pour la période 2023-2027 et s'achève au 31 décembre 2027.

Chaque projet inscrit au contrat devra faire l'objet d'une demande de subvention, adressée complète par le maître d'ouvrage, à la Région au stade « résultats des appels d'offres » impérativement avant le 31 décembre 2027.

### **Article 5 : Révision du contrat**

A l'initiative du territoire, le contrat de territoire pourra faire l'objet de deux révisions sur sa durée, la seconde devant être engagée au plus tard le 31 décembre 2026.

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

La révision pourra concerter :

- La modification ou la suppression d'actions déjà inscrites,
- l'inscription de nouvelles actions en cohérence avec le projet de territoire, et ses priorités,
- la poursuite d'actions déjà engagées, notamment après la réalisation d'études préalables.

## Article 6 : Engagements des parties

### 6.1 Financement :

Les actions inscrites au présent contrat sont susceptibles de bénéficiar :

- soit des crédits sectoriels de la Région ;
- soit de crédits spécifiques tels le Fonds Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (FRADT).

Les crédits départementaux, nationaux et les fonds européens (non contractualisés dans ce contrat) pourront être également mobilisés et viendront en déduction de la participation du maître d'ouvrage. Cette dernière devra néanmoins être au minimum de 20% (article L1111-10 du CGCT).

Dans le cas où ces financements complémentaires ne pourraient être obtenus, la Région ne se substituera pas aux financeurs défaillants. Des financements complémentaires ne pourront donc pas être accordés.

Le contrat porte sur **7 actions** pour un montant total prévisionnel d'investissement de **10 521 575 €** répartis entre les partenaires de la manière suivante :

**Les maîtres d'ouvrage** pour un montant prévisionnel de **3 841 338 €**.

**La Région Normandie** pour un montant prévisionnel de **1 433 925 €** dont **540 925 €** de **FRADT**.

D'autres financements sont attendus (Département, État, Europe...). Ils sont estimés à **5 246 312 €**.

Les engagements financiers du présent contrat valent **accord sur l'éligibilité des actions** proposées aux différentes sources de financement des partenaires selon les modalités décrites dans les fiches actions, **mais pas accord de subvention**.

### 6.2 Modalités de dépôt des demandes de subvention :

Conformément au règlement des subventions régionales et départementales, chaque action du contrat devra donc faire l'objet d'un dossier de demande de subvention, déposé par le maître d'ouvrage auprès de la Région.

**Le contrat de territoire vaut autorisation de démarrage anticipé des projets inscrits au 1<sup>er</sup> janvier 2023, sauf modalités particulières propres aux dispositifs d'intervention sollicités.**

Pour la Région, les demandes devront être déposées de façon dématerielisée sur l'extranet régional à l'adresse suivante <https://monespace-aides.normandie.fr>

La décision d'attribution des subventions revient aux instances délibérantes de la Région après instruction des dossiers. Les demandes de subvention (qu'elles soient au titre des crédits sectoriels ou des crédits spécifiques des partenaires) seront étudiées **suivant les disponibilités budgétaires et les dispositifs en vigueur à la date du dépôt de dossier complet**.

Les sommes indiquées dans la maquette financière et les fiches-actions du contrat constituent des **montants plafonds**. Dans le cas d'une augmentation du coût prévisionnel du projet, ces montants de subvention ne pourront être revus à la hausse. A l'inverse, dans le cas d'un coût prévisionnel d'opération diminué, les montants de subvention seront proratisés.

Enfin, toute évolution réglementaire ultérieure à la signature du présent contrat, susceptible d'impacter les modalités précisées dans la convention, s'appliquera automatiquement, quels que soient les engagements pris initialement.

### 6.3 : Les engagements du territoire attendus par la Région :

- Le territoire et ses communes-membres s'engagent d'une façon générale à prendre en compte les enjeux climatiques et de transition écologique.

Les projets exemplaires inscrits au contrat, répondant à ces enjeux et bénéficiant à ce titre d'un soutien important de la Région, seront, le cas échéant, listés dans une annexe particulière. La subvention définitive pourra être diminuée par rapport au montant inscrit au contrat en cas de non-respect des engagements pris à ce titre.

- Le territoire signataire et ses communes-membres s'engagent à intégrer, dans leurs appels d'offres, des clauses et des critères permettant de faciliter l'accès des entreprises à la commande publique, notamment des TPE/PME ainsi qu'à simplifier les procédures et lutter contre la sous-traitance abusive. La région pourra partager à la demande, ses propres pratiques de commande publique participant à l'atteinte de cet objectif.

La région recommande par ailleurs au territoire et à ses communes membres de décliner opérationnellement la Charte des bonnes pratiques pour une commande de maîtrise d'œuvre au service de l'économie locale, développée par la Région conjointement avec les organisations professionnelles de maîtrise d'œuvre depuis 2022. La Charte est consultable sur le site internet régional <https://www.normandie.fr/investissement-dans-les-lycees#charte>.

- Orientation et informations sur les métiers : Dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière d'informations sur les métiers, la Région a délégué à son Agence Régionale de l'Orientation et des métiers, l'animation de cette politique en lien avec les territoires.

Ainsi en fonction des compétences respectives des territoires signataires en matière d'économie et/ou de promotion de l'emploi voire d'enseignement supérieur, il est prévu qu'une convention de partenariat soit signée afin de coordonner des actions de promotion des métiers en lien avec des entreprises de la zone d'emploi à destination des scolaires, des demandeurs d'emploi voir des salariés ou des personnes en évolution professionnelle. Des manifestations spécifiques pourront être envisagées. Les territoires signataires en tant que collectivités employeurs pourront également inscrire des collaborateurs au titre des ambassadeurs métiers pour témoigner de leurs activités et des stages recensés par l'Agence, pour le plus grand nombre.

Dans le cadre de la présente convention partenariale liée au contrat de territoire, le territoire signataire s'engage à se rapprocher de l'Agence Régionale de l'Orientation et des métiers afin d'amorcer les discussions pour la conclusion de la convention indiquée.

- Enfin, l'aide régionale est subordonnée à la mise à disposition, régulière et gratuite des équipements sportifs dont le maître d'ouvrage est propriétaire auprès des élèves de lycées ou établissements assimilés qui seraient concernés (centres de formation d'apprentis, maisons familiales et rurales...), pour la pratique des cours d'éducation physique et sportive (EPS). Une convention d'usage gratuit est signée, en général pour une durée de 15 ans, entre la Région, la collectivité propriétaire et les établissements concernés.

Le respect de ces engagements est apprécié à l'échéance du contrat.

## **Article 7 : Conditions de coordination et de suivi de l'exécution**

### **7.1. Pilotage et animation**

#### Le Comité de Pilotage local

Le pilotage politique est organisé par la mise en place d'un comité de pilotage qui réunira a minima les signataires du présent contrat ou leurs représentants.

Le Comité de Pilotage local s'assure de la bonne exécution du contrat, et procède, le cas échéant, aux ajustements nécessaires.

En dehors de cette structure et autant que de besoin, des échanges entre les différents partenaires continueront après la signature du contrat en fonction des besoins spécifiques à chaque dossier.

#### Le Comité technique local

Il est composé a minima des représentants des signataires du contrat. Les représentants des maîtres d'ouvrage des projets inscrits au contrat pourront être associés.

Il devra se réunir au moins une fois par an pour assurer un suivi efficace de la mise en œuvre des actions (bilan de la réalisation de la programmation, programmation annuelle des actions) et se charge de la préparation des dossiers qui devront être examinés par le Comité de Pilotage.

### **7.2. Animation et gestion du contrat de territoire**

Les maîtres d'ouvrage sont responsables des conditions de définition, d'exécution et de financement de leurs projets.

Le territoire signataire coordonnera la préparation et le suivi du comité de pilotage local et du comité technique.

Les interlocuteurs en charge de la coordination spécifique des dossiers relevant du contrat du territoire sont :

- Pour la Région Normandie, le service Vie des Territoires et Contractualisation au sein de la Direction de l'Aménagement des Territoires,
- Pour le territoire de la communauté de communes de Terre d'Auge, le service des affaires générales et contractualisation.

Dans l'objectif de l'établissement d'un bilan annuel sur l'état d'avancement du contrat de territoire, les maîtres d'ouvrage informeront régulièrement la collectivité régionale de l'avancement technique et financier de leurs projets au 31/12 de chaque année.

De même, la Région devra être rapidement informée de l'abandon ou de l'évolution des actions inscrites dans le contrat.

Les subventions de la Région seront attribuées et notifiées par les instances décisionnelles, après instruction par les services. Une information régulière sera apportée au territoire.

Fait à , le

**Le Président  
de la Région Normandie**

**Hervé MORIN**

**Le Président de la Communauté  
de communes Terre d'Auge**

**Jérémie ROSEAU**

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025



CONTRAT DE TERRITOIRE 2023-2027 MAQUETTE FINANCIERE PREVISIONNELLE  
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'AUGE



n° FA	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Région			Département		Etat		Autres financements (Europe..)		Autofinancement du MO	
				Montant	Taux	DC / FRADT	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux
<b>Axe 1 : Développer l'attractivité culturelle, sportive et touristique du territoire</b>														
1	CCTA	Rénovation de la piste d'athlétisme	1 423 432 €	216 483 €	15%	FRADT	0 €	0%	447 891 €	31%	0 €	0%	759 058 €	53%
2	Pont l'Evêque	Pôle d'animation numérique	2 876 340 €	602 000 €	21%	DC	308 000 €	11%	602 000 €	21%	396 750 €	14%	967 590 €	33%
3	Pont l'Evêque	Espace d'activités associatives et halle commerciale	4 556 951 €	200 500 €	4%	FRADT	875 000 €	19%	1 400 000 €	31%	473 840 €	10%	1 607 611 €	36%
<b>Axe 2 : Aménager les centre-bourgs et centres-villes</b>														
4	Pont l'Evêque	Aménagements liaisons douces - Phase 1	795 484 €	291 000 €	37%	DC	307 331 €	39%	0 €	0%	0 €	0%	197 153 €	24%
5	Bonneville La Louvet	Aménagement du centre bourg Tranche 4	319 368 €	41 442 €	13%	FRADT	95 000 €	30%	75 500 €	24%	0 €	0%	107 426 €	33%
6	Blangy le Château	Aménagement du Pré carré - entrée de bourg	200 000 €	30 000 €	15%	FRADT	60 000 €	30%	30 000 €	15%	0 €	0%	80 000 €	40%
7	Le Brévedent	Aménagement de centre bourg	350 000 €	52 500 €	15%	FRADT	105 000 €	30%	70 000 €	20%	0 €	0%	122 500 €	35%
<b>TOTAUX</b>			<b>10 521 575 €</b>	<b>1 433 925 €</b>			<b>1 750 331 €</b>		<b>2 625 391 €</b>		<b>870 590 €</b>		<b>3 841 338 €</b>	

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-241400678-20250407-CC\_DEL\_2025

## **CONVENTION TERRITORIALE D'EXERCICE CONCERTE**

Entre les soussignés :

- **La Région Normandie**, dont le siège est situé à l'Abbaye aux Dames, place Reine Mathilde, BP 523, 14035 Caen Cedex 1, représentée par son Président, Monsieur Hervé MORIN, dûment habilité par délibération de la Commission permanente du 5 décembre 2022, ci-après désignée par les termes « la Région »,  
d'une part,
- **Le Département du Calvados**, dont le siège est situé l'Hôtel du Département, BP 20520, 14035 Caen Cedex 1, représenté par son Président, Monsieur Jean-Léonce DUPONT, dûment habilité par délibération de la commission permanente du 14 novembre 2022.
- **La Communauté de Communes Terre d'Auge**, dont le siège est situé 9 rue de l'hippodrome, BP 20070, 14130 Pont l'Evêque, représentée par son Président, Monsieur Jérémy ROSEAU, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 10 avril 2025.  
D'autre part,

Ci-après désignés globalement par les termes « les parties » ou « les signataires »

### **IL EST EXPOSE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **I - EXPOSE**

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) définit une nouvelle répartition des compétences entre communes, intercommunalités, Départements et Régions. Elle supprime la clause de compétence générale des Régions et des Départements. Ses dispositions s'articulent avec celles de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM), qui ouvre aux collectivités de nouvelles possibilités pour organiser les modalités de leur action commune et qui encadre les financements.

Désormais, les Régions et les Départements ne peuvent exercer que les compétences qui leurs sont attribuées, notamment, par l'article L4221-1 pour la Région et l'article L3211-1 du CGCT pour les Départements. Des compétences, telles que celles citées à l'article L1111-4 du CGCT, dont la liste n'est pas exhaustive, sont partagées entre les communes, EPCI, départements et régions. D'autres

compétences, citées à l'article L1111-9 du CGCT, nécessitent le concours de plusieurs collectivités ou groupements, dont l'un d'eux est désigné en qualité de chef de file. Les articles L1111-8 et L1111-8-1 du CGCT prévoient un système de délégation de compétences entre collectivités, qui permet à une collectivité de donner délégation d'une compétence, dont elle est attributaire, à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un EPCI.

L'article L1111-9-1 du CGCT, issu de la loi MAPTAM, institue une conférence territoriale de l'action publique (CTAP), qui constitue l'espace privilégié de concertation entre les collectivités territoriales, leurs groupements et établissements publics dans le but de favoriser un exercice concerté de leurs compétences. Pour les compétences coordonnées, le chef de file est chargé d'organiser les modalités de l'action commune des collectivités et groupements. Les Régions et les Départements, lorsqu'ils sont chefs de file, doivent élaborer un projet de convention territoriale d'exercice concerté (CTEC), qui est examiné en CTAP. L'élaboration d'une CTEC est facultative pour les communes et les EPCI, lorsqu'ils sont chefs de file. La présente convention d'exercice concertée a reçu un avis favorable de la CTAP du 9 novembre 2022.

L'article L1111-10 du CGCT encadre les interventions financières des collectivités dans l'objectif de limiter la pratique des financements croisés, de mieux responsabiliser les collectivités initiatrices de projets d'investissement et de contribuer à la maîtrise de la dépense publique locale. Aux termes de l'article L1111-9 du CGCT, à l'exception des opérations figurant dans le contrat de plan, tous les projets relevant de compétences donnant lieu à la désignation d'un chef de file peuvent bénéficier de subventions d'investissement et de fonctionnement, soit de la région, soit d'un département. L'article L1111-9-1 V du CGCT permet, par la conclusion d'une CTEC, de déroger au principe d'interdiction des cofinancements de la Région et des Départements. La conclusion de cette convention permet également de déroger à la participation minimale du maître d'ouvrage au financement de l'investissement d'un projet, sans qu'elle soit inférieure à 20 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, sous réserve de dérogations prévues par la loi.

## **II - CONVENTION :**

### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de définir les objectifs de rationalisation et les modalités de l'action commune des parties en matière de soutien aux projets publics des territoires, dans un objectif de coordination, de simplification et de clarification des interventions financières respectives des signataires, notamment en vue d'une contractualisation associant la Région et les Départements au service des territoires.

### **Article 2 : Dispositifs d'intervention**

Dans la limite de leurs dispositifs d'intervention respectifs, les parties pourront s'engager à apporter leur soutien aux projets s'inscrivant dans les domaines d'action détaillés dans le tableau, joint en annexe.

Les domaines d'action détaillés pourront être complétés, par voie d'avenant, pour tenir compte de l'évolution des interventions concertées décidées par les parties au titre de la présente convention.

### **Article 3 : Service unifié**

Une instruction unifiée des dossiers bénéficiant d'un financement de la Région et des Départements sera mise à l'étude. Dans cette hypothèse, les contrats de territoire détermineront la collectivité responsable de l'instruction. La Région et les Départements subordonneront le versement de leur contribution à l'avis conforme de la collectivité responsable de l'instruction, qui s'engagera pour sa part à mettre en place les ressources nécessaires pour mener cette instruction sans contrepartie financière.

### **Article 4 : Financement des projets**

En application de la présente convention, les parties pourront intervenir sur les mêmes projets cumulativement, sur le fondement des textes visés en annexe et en respectant une participation minimale du maître d'ouvrage pour les opérations d'investissement.

La participation minimale du maître de l'ouvrage, fixée à l'article L1111-9-1 du CGCT à 30 % du montant total des financements apportés par des personnes publiques, pourra être abaissée sans pouvoir être inférieure à 20 %, sous réserve de l'application de dérogations prévues par la loi.

### **Article 5 : Délégations de compétences**

Si, dans certains domaines d'intervention, les parties donnent délégation de compétence à une collectivité relevant d'une autre catégorie ou à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, notamment pour instruire et octroyer des aides ou subventions, elles s'engagent à conclure avec le délégataire choisi une convention, dans le respect des articles L1111-8, L1111-8-2 et R1111-1 du CGCT.

### **Article 6 : Informations réciproques**

Conformément à l'article L1611-8 du CGCT, la délibération d'un département ou d'une région tendant à attribuer une subvention d'investissement ou de fonctionnement à un projet décidé ou subventionné par une collectivité territoriale ou un groupement de collectivités s'accompagne d'un état récapitulatif de l'ensemble des subventions attribuées à ce même projet par les collectivités territoriales.

A cette fin, les parties s'engagent à une information réciproque des subventions qu'elles envisagent d'attribuer aux maîtres d'ouvrage des projets couverts par l'application de la présente convention.

Par ailleurs, les articles L3312-5 et L4312-11 du CGCT disposent, respectivement, qu'un Département et une Région doivent annexer à leur compte administratif un état récapitulatif des subventions accordées au profit de chaque commune au cours de l'exercice.

Dès lors, les parties s'engagent à se tenir informées réciproquement des décisions d'attribution de subventions relatives aux projets concernés.

#### **Article 7 : Suivi de la convention**

La CTAP constitue le lieu d'échange sur la mise en œuvre, l'évaluation et l'évolution de la présente convention.

Conformément à son règlement intérieur, elle se réunit au moins une fois par an en séance plénière à l'initiative de la Région. Elle peut également être convoquée en tant que de besoin, à la demande de l'une ou l'autre des parties. Le Président de la Région préside les réunions. Aucune condition de quorum n'est exigée. Un compte-rendu des réunions est dressé par les services de la Région.

#### **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de cinq ans et couvre les exercices 2023 à 2027.

#### **Article 9 : Modification et prolongation de la convention**

La présente convention pourra être prolongée pour un an maximum, ou modifiée par voie d'avenant.

#### **Article 10 : Litiges**

En cas de difficulté d'exécution de la présente convention, la recherche d'une solution amiable sera recherchée. A défaut d'accord entre les parties, le litige sera soumis au Tribunal administratif compétent.

Fait à            le

En 3 exemplaires originaux

Le Président de la Région  
Normandie

Le Président du Département  
du Calvados

Le Président de la  
Communauté de communes  
Terre d'Auge

Hervé MORIN

Jean-Léonce DUPONT

Jérémy ROSEAU

## OBLIGATIONS DE CTEC LIEES AUX COMPETENCES AVEC CHEF DE FILE

Politiques de soutien aux projets publics des territoires	Compétences des collectivités et groupements	Base juridique des financements				CTEC obligatoire	Convention de délégation
		Participation minimale du MO aux investissements	Région (uniquement pour les investissements)	Départements	Communes et EPCI		
<b>Développement économique</b>							
Financement des programmes locaux de modernisation des commerces	<u>Région</u> : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : développement local (chef de file L1111-9 du CGCT) Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire (L5214-16 du CGCT)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT avec une interdiction du financement des aides directes ou indirectes aux entreprises	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Financement de l'immobilier locatif à destination des entreprises	<u>Région</u> : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT), sous réserve de l'inscription au SRDEII <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : immobilier d'entreprises et location de terrains et d'immeubles (L1511-3 du CGCT) développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
Financement de l'immobilier d'entreprises	<u>Région</u> : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT), sous réserve de l'inscription au SRDEII <u>Département</u> : compétence déléguée par les EPCI pour l'octroi des aides (L1511-3 du CGCT) <u>EPCI</u> : immobilier d'entreprises et location de terrains et d'immeubles (L1511-3 du CGCT) développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT		X

Financement des zones d'activités économiques	<u>Région</u> : développement économique (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : réalisation de ZAC (comp d'attribution 311-1 du code de l'urbanisme) aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	X
<b>Développement sanitaire</b>							
Financement des pôles et des équipements de santé	<u>Région</u> : développement sanitaire (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité des territoires (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : organisation des services publics de proximité (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
<b>Soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat</b>							
Financement du logement	<u>Région</u> : soutien de l'accès au logement (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité des territoires (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	
<b>Politique de la ville et rénovation urbaine</b>							
Financement de la revitalisation des quartiers prioritaires de la politique de la ville	<u>Région</u> : soutien à la rénovation urbaine (comp d'attribution L4221-1 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : développement local (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 % sauf article 9 de la loi du 1-8-2013	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X	

<b>Aménagement et égalité des territoires</b>							
Financement des maisons de service au public et des tiers lieux	<u>Région</u> : Aménagement du territoire (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : organisation de services publics de proximité (chef de file L1111-9 du CGCT) (comp d'attribution art 27-2 loi n°2000-321 du 12-04-2000)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Financement de l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT) et plans locaux d'urbanisme (PLU)	<u>Région</u> : Aménagement du territoire (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	30 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
Financement de la revitalisation des centres-bourgs et villes-centres (création d'espaces et d'équipements publics)	<u>Région</u> : Aménagement du territoire (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : aménagement de l'espace (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 % sauf article 9 de la loi du 1-8-2013	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
<b>Energie</b>							
Financement d'actions tendant à maîtriser la demande d'énergie	<u>Région</u> : énergie (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : résorption de la précarité énergétique (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : comp d'attribution L2224-34 du CGCT	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT	L2121-29 et L5211-1 du CGCT	X X	
<b>Intermodalité et complémentarité entre les modes de transport</b>							
Financement des pistes cyclables et des pôles d'échanges multimodaux	<u>Région</u> : complémentarité entre les modes de transport (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT)	20 %	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT		X X	

	<u>EPCI</u> : mobilité durable (chef de file L1111-9 du CGCT)				L2121-29 et L5211-1 du CGCT		
Financement des transports urbains et interurbains	<u>Région</u> : complémentarité entre les modes de transport (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : (comp d'attribution L1231-1 à 14 du code des transports) mobilité durable (chef de file L1111-9 du CGCT)	20%	L1111-9-1 du CGCT	L1111-10 du CGCT		X X	
<b>Soutien à l'enseignement supérieur</b>							
Financement des bâtiments d'enseignement	<u>Région</u> : Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>Département</u> : solidarité territoriale (chef de file L1111-9 du CGCT) <u>EPCI</u> : Développement et aménagement économique (comp attribution L5215-20, L5217-2)	20%	L216-11 du code de l'éducation)	L216-11 du code de l'éducation		x x	

# PROJET

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Calvados  
2025-2031

# Édito

Les gens du voyage font partie intégrante de notre société depuis des générations. Il est essentiel de relever les défis liés à leur accueil pour assurer une cohabitation harmonieuse et respectueuse.

L'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2031, lancée suite à la commission consultative du 04 décembre 2023, est le fruit d'un important travail partenarial, qui a mobilisé de nombreux acteurs (communes, EPCI, associations, Conseil départemental, Préfecture, Sous-Préfectures, DDTM, DDETS ...).

Nous tenons à remercier chacun pour leur contribution déterminante à la réalisation de ce document.

Il s'articule autour de trois principes :

- une approche territorialisée par arrondissements et EPCI pour adapter les réponses aux besoins du terrain, en cohérence avec les compétences transférées aux intercommunalités ;
- un schéma évolutif, ayant vocation à s'adapter aux nouveaux besoins identifiés au fil du temps, notamment s'agissant d'habitat social adapté et des terrains familiaux locatifs, pour lesquels les besoins sont à affiner ;
- une prise en compte des situations de sédentarisation, pour identifier précisément les situations et y apporter des réponses circonstanciées.

Un dispositif de suivi est en outre prévu pour évaluer en continu la mise en œuvre des actions retenues et adapter le schéma aux réalités du terrain.

Pour atteindre les objectifs communs définis par ce schéma et veiller à une bonne intégration des familles au plan local, la mobilisation de toutes les énergies est primordiale, dans une logique de solidarité entre les territoires.

C'est bien sur ces principes fondateurs que l'Etat et le Département s'engagent respectivement, aux côtés de l'ensemble des collectivités et acteurs locaux mobilisés pour la mise en œuvre de ce schéma sur la période 2025-2031.

Le Préfet du Calvados

Stéphane BREDIN

Le Président du Conseil départemental du Calvados

Jean-Léonce DUPONT

# Sommaire

## **Table des matières**

Chapitre 1 – Préambule : contexte juridique, territoire et méthodologie.....	5
1-1 Contexte juridique.....	5
1-2 Le territoire.....	5
1-3 Méthodologie de la révision de 2025.....	9
Chapitre 2 – Bilan du schéma 2018-2024.....	10
2-1 Bilan des actions.....	10
2-1-1 Volet scolarisation et « lutte contre l'illettrisme ».....	11
2-1-2 Volet insertion socio-économique.....	13
2-1-3 Volet santé et soins.....	14
2-1-4 Volet accès aux droits.....	15
2-1-5 Volet sédentarisation.....	16
2-2 La gestion des aires.....	17
2-3 La coordination et la médiation départementale.....	17
2-4 Le point sur l'état d'avancement du schéma 2018-2024.....	18
2-4-1 Bilan des obligations inscrites au schéma 2018-2024.....	18
2-4-2 Bilan des préconisations inscrites au schéma 2018-2024.....	20
Chapitre 3 – Enjeux du schéma 2025-2031.....	21
3-1 Les enjeux en matière d'accueil et d'habitat.....	21
3-2 Les constats en matière d'accompagnement social.....	25
Chapitre 4 – Orientations.....	25
Chapitre 5 - Présentation des obligations et préconisations par arrondissement du schéma 2025-2031.....	26
5-1 Définitions et modalités de financement des aires.....	26
5-1-1 Définition des aires.....	26
5-1-2 Modalités de financement.....	26
5-2 Arrondissement de Bayeux.....	27
5-3 Arrondissement de Caen.....	29
5-4 Arrondissement de Vire.....	31
5-5 Arrondissement de Lisieux.....	33
Chapitre 6 – Fiches actions.....	35

6-1 Volet « accueil et habitat ».....	36
6-2 Volet « social ».....	39
6-3 Volet « droits et obligations ».....	52
Chapitre 7 – Modalités d'évaluation en continu du schéma.....	55
Annexes.....	56
Annexe 1 : Textes et documents de référence.....	56
Annexe 2 : État d'avancement au 1er janvier 2025, obligations et préconisations.....	57
Annexe 3 : Lexique.....	62
Annexe 4 : Liste des associations avec leur objet.....	63
FNASAT-Gens du voyage.....	63
A.S.E.T-Normandie.....	64
AGP.....	65
APATZI.....	66
Annexe 5 : Liste des structures partenaires avec leur objet.....	67
SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE.....	67
LE CENTRE SOCIAL ITINÉRANT.....	69
LE CARIF-OREF de Normandie.....	70

# Chapitre 1 – Préambule : contexte juridique, territoire et méthodologie

## 1-1 Contexte juridique

La loi n°2000-614 du 05 juillet 2000 modifiée, dite « loi Besson II » relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit la mise en place de schémas définissant les modalités d'accueil et d'habitat des gens du voyage à l'échelle départementale. D'une durée de six ans, ce document est élaboré conjointement par le Représentant de l'Etat dans le département et le Président du Conseil départemental. Les dispositions du présent schéma départemental s'inscrivent dans le cadre de cette loi qui précise que les communes de plus de 5 000 habitants y figurent obligatoirement.

**La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur une nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe)** rend la compétence « aménagement, entretien et gestion des aires des gens du voyage » obligatoire pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Dès lors, les EPCI se substituent aux communes dans leurs obligations relatives à la mise en œuvre des prescriptions du SDAHGDV.

**La loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté** a renforcé la prise en compte de la sédentarisation comme mode de vie des voyageurs avec pour conséquences les modifications suivantes :

- Les obligations réglementaires du SDAHGDV relatives aux aires de grand passage et aux aires permanentes d'accueil sont étendues aux terrains familiaux
- Les terrains familiaux sont dorénavant pris en compte dans les schémas départementaux (articles 97, 147 à 150 et 195) ainsi que dans le décompte de la loi SRU, au même titre que les logements locatifs sociaux.

Cette loi a pour objectif de définir un équilibre satisfaisant entre, d'une part, la liberté constitutionnelle d'aller et de venir et l'aspiration légitime des gens du voyage à pouvoir stationner dans des conditions décentes et, d'autre part, le souci également des élus locaux d'éviter des installations illicites qui occasionnent des difficultés de coexistence avec leurs administrés.

Cet équilibre est fondé sur le respect, par chacun, de ses droits et devoirs.

La présente révision a été engagée en commission consultative du 4 décembre 2023 en application des dispositions de la circulaire Intérieur - Écologie du 28 août 2010.

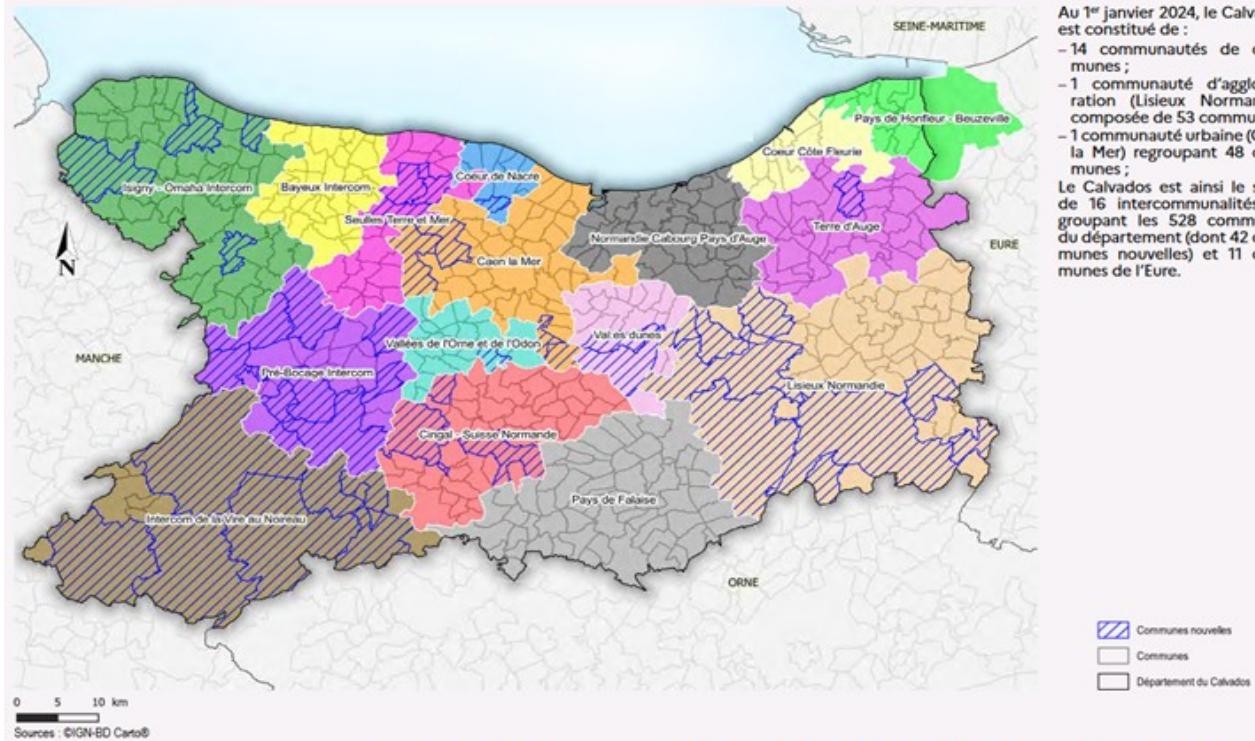
L'ensemble des textes de référence figurent à l'annexe 1 du présent document.

## 1-2 Le territoire

Durant la durée du schéma 2018-2024, et depuis la révision de 2021, le nombre de 16 intercommunalités regroupant 528 communes est resté stable. Le découpage en EPCI a servi de cadre de référence pour l'élaboration du schéma révisé, d'autant que la compétence « entretien et gestion des aires d'accueil et terrains familiaux » leur est attribuée. L'approche territorialisée du présent schéma s'inscrit dans ce découpage.

## Le territoire du Calvados

### Intercommunalités et communes nouvelles



Conformément à la loi n°2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage et à sa circulaire d'application 2001-49 du 5 juillet 2001, toutes les communes de plus de 5 000 habitants figurent au schéma. Les éventuelles obligations et préconisations sont définies en fonction du besoin inventorié pour le territoire.

Les communes de plus de 5000 habitants au recensement de 2021 dans le Calvados sont les suivantes :

Commune	Population	Commune	Population
<b>Arrondissement de Caen</b>		<b>Arrondissement de Bayeux</b>	
Blainville-sur-Orne	5 876	Bayeux	12 775
<b>Arrondissement de Vire</b>			
Caen	108 200	Condé-en-Normandie	6 157
Colombelles	7 022	Souleuvre-en-Bocage	8 745
Cormelles-le-Royal	5 170	Valdallière	5 699
Douvres-la-Délivrande	5 097	Vire-Normandie	17 135
Falaise	7 782	<b>Arrondissement de Lisieux</b>	
Fleury-sur-Orne	5 303	Dives-sur-Mer	5 174
Hérouville-Saint-Clair	22 227	Livarot-Pays-d'Auge	6 158
Ifs	11 981	Mézidon-Vallée-d'Auge	9 579
Mondeville	10 075	Pont-l'Evêque	4 953 (5 028 en 2024)
Ouistreham	9 331	Saint-Pierre-en-Auge	7 288
Thue et Mue	6 169	Lisieux	19 807
		Honfleur	6 761

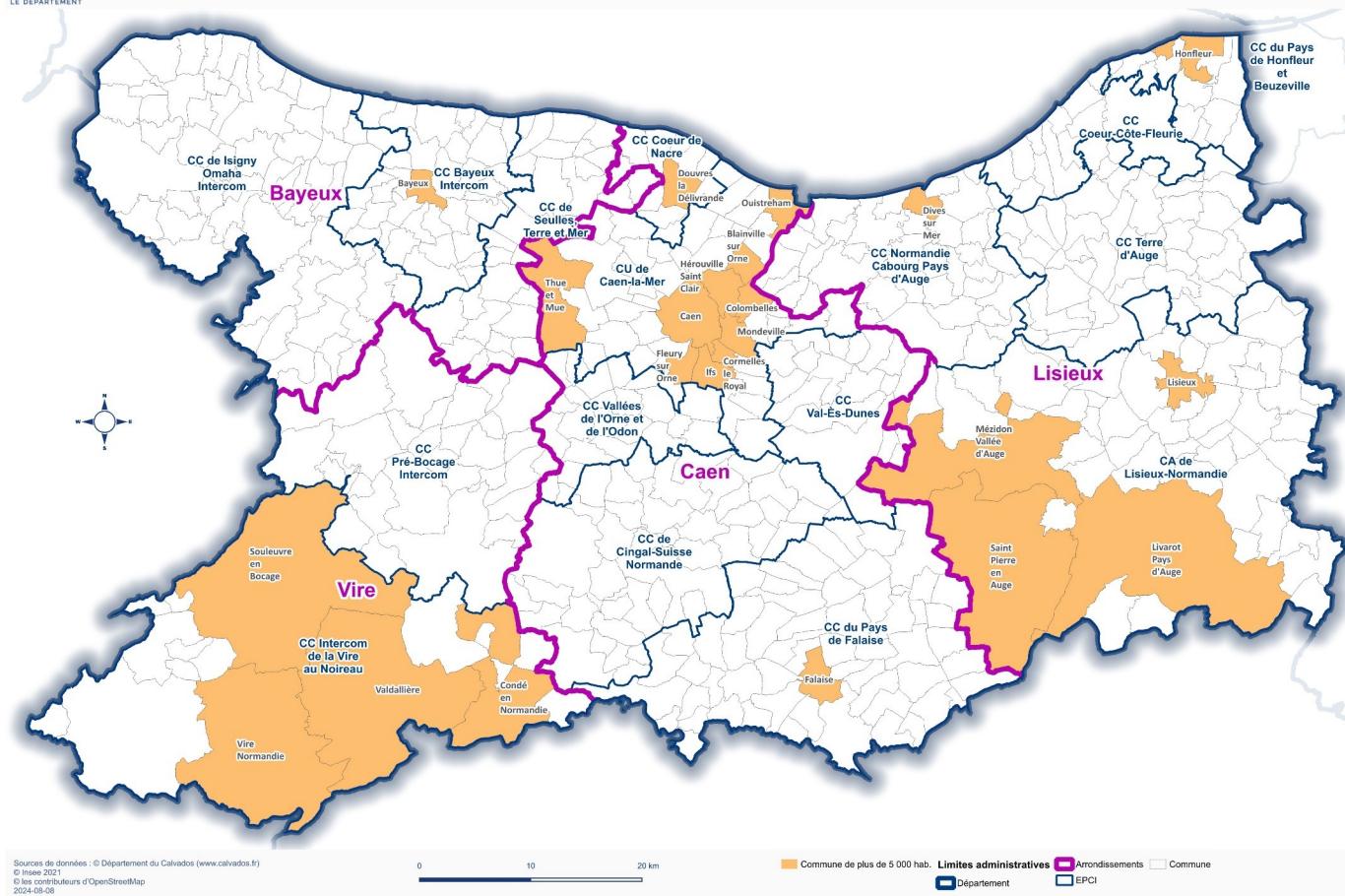
Lors du diagnostic élaboré pour la révision du schéma de 2025-2031, il s'est avéré que certaines communes de plus de 5 000 habitants n'avaient pas de besoin identifié en termes d'accueil des gens du voyage. Ces communes ne font donc pas l'objet d'obligation au titre du présent schéma.

#### Communes de + de 5 000 habitants sans obligation

Communes	Population	Enjeux/ Besoins
Pont-l'Évêque	4 953 h (5 028 en 2024)	Peu de passages hors période estivale (AGP prévue sur l'EPCI)
Livarot Pays d'Auge	6 158 h	Pas de besoin identifié lors de la révision de 2025
Souleuvre en Bocage	8 745 h	Pas de besoin identifié lors de la révision de 2025
Valdallière	5 699 h	Pas de besoin identifié lors de la révision de 2025



## Les communes de plus de 5 000 habitants dans le Calvados



## 1-3 Méthodologie de la révision de 2025

La méthodologie de la révision du schéma a été arrêtée en commission départementale consultative des gens du voyage le 4 décembre 2023, en même temps qu'un échéancier prévisionnel qui fixait pour objectif l'approbation du schéma révisé au premier trimestre 2025.

En termes de gouvernance, les instances suivantes ont été mises en place :

- Une équipe projet : Département, Etat (DDTM, DDETS, Préfecture)
- Un comité de pilotage restreint : Département – Etat
  - o Chargé de synthétiser les travaux et préparer les éléments pour la commission consultative notamment les arbitrages. Il doit également veiller au respect du calendrier de la révision  
Ce comité s'est réuni à 4 reprises (21/12/2023, 26/03/2024, 14/06/2024, 03/12/2024)
- Une commission départementale consultative : Département, Etat, Collectivités, représentants des gens du voyage
  - o Instance de dialogue et de concertation, de validation de la méthode, de son suivi et de son orientation en fonction de l'avancement des travaux  
La commission s'est réunie à 3 reprises au cours de la révision du schéma (04/12/2023, 04/09/2024 et 03/03/2025)  
Tout au long du processus, la commission départementale consultative des gens du voyage a été tenue informée des travaux.
- Des groupes de travail thématiques :
  - o groupe 1 - Les besoins, les modalités d'accueil et d'habitat (co-pilote : DDTM - Conseil départemental)
  - o groupe 2 - Le fonctionnement et l'accompagnement des familles (co-pilote : DDETS - Conseil départemental)
  - o groupe 3 - La coordination de l'accueil et les devoirs des voyageurs (pilote : Préfecture)  
Les groupes se sont réunis 2 fois chacun, soit 6 réunions au total (printemps et automne 2024) dont la composition a permis d'assurer une représentativité de l'ensemble des acteurs concernés. Toutes les collectivités souhaitant participer aux travaux ont été intégrées à ces instances.

En termes de méthodologie, deux grandes phases ont été retenues : une phase de bilan-diagnostic et une phase de définition des orientations.

Pour le bilan-diagnostic, un état des lieux a été mené en régie en 2024 par la DDTM et en lien avec le Conseil Départemental. Ce travail a reposé sur un questionnaire d'enquête en ligne adressé par voie électronique à toutes les communes du département, complété par un certain nombre d'entretiens qualitatifs approfondis.

Environ 20 % des communes sur département ont répondu à cette enquête. Ce taux varie entre 23 % pour l'arrondissement de Bayeux et 15,5 % pour celui de Lisieux (18 % pour Vire et 20 % pour Caen).

Afin d'approfondir les réponses au questionnaire, des entretiens qualitatifs ont été menés auprès de différents EPCI ainsi qu'auprès de partenaires tels que SOLIHA.

Les conclusions des MOUS ont été valorisées et exploitées de même que les retours d'expériences des grands rassemblements estivaux réalisés par SOLIHA dans le cadre de la coordination départementale.

Un état des lieux des équipements, en particulier des aires de grands passages, a été réalisé à l'échelle de la région Normandie.

## Chapitre 2 – Bilan du schéma 2018-2024

### 2-1 Bilan des actions

Les faits marquants sur la période du précédent schéma, 2018 à 2023, sont :

- **L'école obligatoire pour les enfants de moins de trois ans**
- **Une nouvelle organisation de la coordination départementale, dès 2019, avec :**
  - => Un coordinateur-médiateur départemental principal
  - => Un coordinateur-médiateur départemental
  - => Un coordinateur social, en lien avec les activités du centre social itinérant gens du voyage du Calvados labellisé par la CAF
- **La pandémie en 2020,**
- **Le plan de lutte contre la pauvreté**, au travers des moyens mobilisés à destination des gens du voyage, dans le cadre de la Convention d'appui à la lutte contre la Pauvreté et d'accès à l'emploi conclue entre l'État et le Département durant la période de 2019 à 2023, ainsi que certains appels à projets.

## **2-1-1 Volet scolarisation et « lutte contre l'illettrisme »**

- La scolarisation

### **Fiche action 2 A 1 : Création d'un poste de coordinateur départemental**

Un poste de coordinateur a été créé pour la rentrée 2017, complété d'un deuxième à mi-temps à la rentrée 2018. En 6 ans d'exercice, les coordinateurs ont pu créer un réseau entre partenaires institutionnels, familles, et établissements scolaires, et occuper un rôle référent pour la scolarisation des voyageurs. Le temps de travail a principalement été divisé selon les besoins saisonniers entre médiation, production de données, formation des professionnels, suivi de projets, intervention en qualité d'experts, et construction de partenariats.

Depuis la création de ces postes dédiés, la présence des voyageurs en établissement a connu une forte hausse, surtout sur les niveaux collège et maternelle. Cette hausse a été permise par un suivi plus régulier des familles par la coordination, mais également par des facteurs externes : l'instruction obligatoire abaissée à 3 ans en 2019, et un recours au CNED plus rigoureux dans le Calvados à partir de 2018/2019, faisant mécaniquement augmenter la présence en collège.

La création d'un réseau a été plutôt efficace, puisque la coordination est maintenant connue des différents partenaires, des familles, et des établissements, qui y font régulièrement appel en fonction de leurs besoins.

Cette présence plus massive en classe des voyageurs, au niveau parfois très faible, n'est cependant pas sans poser des problèmes aux établissements, surtout dans le second degré. Plusieurs collèges réclament ainsi actuellement des moyens humains plutôt que des temps de formation.

### **Fiche action 2 A 2 : Suivi des élèves dans les écoles primaires accueillant des enfants du voyage**

Un tableau de bord permettant de suivre les arrivées et départs de voyageurs dans le 1er degré a été créé à la rentrée 2017, avant d'être étendu au 2nd degré à celle de 2018. Il aura fallu quelques années pour que les chefs d'établissement prennent l'habitude de signaler ces arrivées et départs, permettant de produire des données de plus en plus précises (même si ces données restent imparfaites, certains établissements ayant encore du mal à communiquer sur leurs effectifs).

Actuellement, environ 800 familles sont rentrées dans cette base, pour plus de 1200 enfants (450 scolarisés en simultané sur le département au plus fort de l'année). Ce nombre important ne permet malheureusement pas d'intervention en classe des coordinateurs, mais plutôt la formation des enseignants accueillant les élèves.

Ce suivi a permis de produire des statistiques assez précises sur la fréquentation scolaire des voyageurs sur le département, d'identifier les établissements les plus en tension, et surtout de constater la forte saisonnalité dans la fréquentation scolaire. Le tableau de bord permet au quotidien de repérer des enfants déscolarisés et d'entamer un travail de médiation. C'est également un outil indispensable pour mesurer l'impact des différentes actions menées auprès des populations du voyage, en observant directement leur effet sur la fréquentation scolaire

## **Fiche action 2 A 3 : Mise en place d'un groupe départemental de suivi de la scolarisation des EFIV**

Tous les ans, excepté les années 2020 et 2023, s'est tenue une réunion spécifique sur la scolarisation des voyageurs, dans le cadre du groupe *Scolarité* dépendant du SDAGDV. Y ont été conviés les établissements scolaires, services scolaires des mairies, travailleurs sociaux, élus, représentants d'associations, et parents d'élèves. Ces réunions ont été l'occasion de réfléchir à une meilleure scolarisation des voyageurs sur le département, et aux actions à mettre en place pour y parvenir. Toutefois, peu de propositions ont réellement émergé de ces réunions, qui ont été surtout fréquentées par des établissements scolaires. Beaucoup de participants s'en sont saisis soit pour s'instruire sur le sujet de la scolarisation des voyageurs, soit pour attirer l'attention sur leur situation particulière. Il est préconisé d'abandonner ces réunions trop généralistes, pour en organiser plutôt au besoin avec des acteurs sélectionnés sur des problématiques plus locales.

## **Fiche action 2 A 4 : Le dispositif Guillaume de Normandie**

Avec la mise en place du schéma 2018 – 2024, la structure a cessé de prendre des enfants inscrits au CNED, pour se concentrer sur un public de grands décrocheurs et d'élèves au niveau scolaire en grand décalage avec leur classe d'âge.

La structure a changé d'objectif, pour se concentrer sur l'inclusion scolaire : les élèves ont reçu du soutien sur les acquis fondamentaux au sein de la structure, et des cours en classe ordinaire dans les matières qu'ils pouvaient suivre. Le conventionnement a été abandonné au profit d'une inscription classique en établissement.

Sur la durée du schéma 2018 – 2024, une soixantaine d'enfants a fréquenté la structure y restant souvent scolarisés plusieurs années consécutives. Beaucoup d'enfants arrivés non-lecteurs le sont devenus grâce aux heures de soutien, et sont rentrés dans leur rôle d'élève pour s'approprier les codes du collège. L'établissement dans son ensemble s'est emparé de l'accueil des voyageurs, ce qui a permis de réduire grandement la défiance des familles quant à l'institution scolaire, y compris pour des élèves ne relevant pas de la structure. Cette meilleure connaissance du système scolaire par les voyageurs a aussi permis de leur faire envisager des formations post-3e. La structure est cependant limitée dans sa capacité d'accueil (12 places en simultané), et ne peut répondre à l'ensemble des besoins de l'agglomération caennaise.

- La scolarisation des enfants hippomobiles (Antenne Scolaire Mobile – projet soutenu par l'ASET-NORMANDIE)**

L'ASET-Normandie, précédemment appelée ASET-Manche, a été créée en 2005 à la demande de familles se déplaçant en véhicules hippomobiles, dont les enfants n'étaient pas scolarisés. Et cela dans l'attente d'un poste d'enseignant en Antenne Scolaire Mobile (ASM) correspondant à leur mode de vie et aux exigences de déplacement de ces familles. Le poste d'enseignant a été obtenu à la rentrée 2009 et est actuellement rattaché à l'Ecole Notre Dame de Carentan. L'enseignant se déplace dans le département du Calvados en fonction du déplacement des familles. Il s'occupe de 8 familles ayant des liens de parenté et vivant dans des roulettes tirées par des chevaux. Il enseigne en 2024 à 24 enfants âgés de 3 à 18 ans (4 Maternelles, 6 Primaires et 14 Collégiens) qui n'ont jamais été scolarisés et n'ont pas commencé d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les parents sont très fiers que leurs enfants apprennent à lire et à écrire d'autant plus qu'ils n'ont eux-mêmes pas été scolarisés.

A ce jour 3 enfants ont intégrés le cursus scolaire normal à Ste Mère Eglise : l'un au collège, un autre en primaire et la dernière en maternelle.

- La lutte contre l'illettrisme

#### **Fiche action 2 E 2 : Lutte contre l'illettrisme mobilisation de l'ERREFORM et de ses ressources**

Les gens du voyage souffrent de multiples difficultés, entravant leur insertion géographique, sociale et professionnelle. L'illettrisme est au centre de toutes les thématiques du volet social les concernant : il est un frein, il engendre isolement social et perte de confiance en soi.

La mise en œuvre de la fiche telle que prévue avec la mobilisation de l'ERREFORM (organisme repéré pour ses missions d'information, d'animation et de professionnalisation dans le champ de l'emploi-formation-orientation avec pour l'un de ses domaines d'expertise la prévention et la lutte contre l'illettrisme) **ne s'est pas réalisée**.

Un nouvel interlocuteur (l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - ANLCI -) est repéré et sera mobilisé à l'avenir.

### **2-1-2 Volet insertion socio-économique**

#### **Fiche action 2 C 1 : Améliorer les réponses apportées par les équipes du Département et les partenaires du secteur social**

L'accompagnement social des voyageurs présente des caractéristiques particulières qui s'inscrivent difficilement dans le cadre d'un accompagnement « classique » mis en œuvre par un travailleur social d'une circonscription ou d'un CCAS. Dans le cadre du Schéma Départemental d'Accueil et d'Habitat des voyageurs, des actions de médiation et de coordination ont été mises en place en partenariat avec l'Etat et la CAF. Depuis 5 ans, il existe par ailleurs un centre social itinérant, labellisé par la CAF, porté par l'association SOLIHA.

Le Département du Calvados a souhaité expérimenter un accompagnement spécifique, dédié à la contractualisation et à la construction de parcours pour les voyageurs du Calvados. 2 ETP sont consacrés à l'accompagnement social des voyageurs avec une mission de contractualisation rapide et d'amorce ou de remobilisation vers un parcours d'insertion. Ce dispositif vient compléter les actions existantes dédiées à ce public. L'enveloppe allouée (**100 000 € annuellement**) permet de prendre en charge le personnel et une partie de l'animation réalisée par le centre social itinérant. Les objectifs poursuivis sont une meilleure contractualisation des publics voyageurs et une participation aux actions collectives du secteur social.

**En termes de bilan sur 2023 :** Le bilan réalisé avec Soliha est largement positif. 81 personnes sont actuellement accompagnées dans le cadre de ce dispositif et 22 personnes sont en liste d'attente. Ce public est plutôt jeune puisque la moyenne d'âge se situe entre 30 et 35 ans. L'axe d'insertion le plus travaillé est le maintien et l'accès aux droits, puis les axes de la parentalité, la santé, le logement (accès aux terrains familiaux). Concernant l'insertion professionnelle, le premier frein à lever est celui de l'écriture et de la lecture. Le passage du permis de conduire fait également partie des objectifs à atteindre.

De nombreux partenariats ont pu être développés grâce à la mise en place de cette action (coordination départementale, lien avec les projets de MOUS sur les territoires, travail avec les gestionnaires d'aires d'accueil, travail avec le centre social et le médiateur « santé », travail avec l'agence immobilière sociale, coordination avec les médecins traitants des familles (suivi santé concernant de forts problèmes d'obésité, de diabète ou d'addictions), liens avec les associations caritatives et d'aide alimentaire, liens avec les CCAS des différents territoires, travail avec les dispositifs tels que le PIAF, avec les infirmières

Insertion (cf. fiche actions Parcours Santé) du Département...). Le fait de mixer accompagnement social dans le cadre de la référence RSA et animation dans le cadre du centre social itinérant permet de travailler avec l'ensemble du foyer et sur des thématiques très diverses (animations auprès des enfants, travail sur la problématique santé, en lien avec l'alimentation notamment, travail sur l'accès aux droits, sur la scolarité). 70 actions collectives ont été réalisées dans le cadre du centre social itinérant sur l'année 2023 pour 399 personnes accueillies.

Il est à noter le bon retour de terrain de l'accompagnement spécifique mené par SOLIHA dont la plus-value est « l'aller vers », mais c'est davantage de l'accompagnement social que de l'insertion professionnelle. L'accompagnement spécifique permet de toucher toute la famille y compris les enfants qui sont aussi des messagers et favorisent le tissage d'un lien de confiance. Il Permet de préparer ce public à aller vers le droit commun. Aussi, au terme de ces 5 années d'expérimentation positive (il existe une liste d'attente d'au moins 20 situations) **un renforcement de ce dispositif est prévu à partir du second semestre 2024.**

#### **Fiche action 2 C 2 : Assurer un accompagnement socio-professionnel des gens du voyage Travailleurs Indépendants**

**et**

#### **Fiche action 2 C 3 : Favoriser l'insertion socio-professionnelle des gens du voyage dans le cadre des dispositifs existants**

Dans le cadre de ses compétences, Le Département accompagne l'ensemble des travailleurs indépendants bénéficiaires du RSA. Les Gens du voyage exercent la plupart du temps leur activité sous ce statut. Dans le cadre d'un marché public, un accompagnement est réalisé pour les aider à réaliser leurs démarches administratives et accroître leur chiffre d'affaires. Un suivi de 18 mois peut être réalisé lorsqu'il est constaté que l'activité, après analyse de la part du prestataire (la boutique de gestion pour travailleurs indépendants), serait à moyen terme potentiellement pérenne et suffisamment rémunératrice pour sortir du RSA. Dans le cas contraire, le prestataire est mandaté pour retravailler le projet de l'usager et l'inciter à s'inscrire dans un parcours d'insertion lui permettant de sortir à moyen terme du RSA. Une inscription à France Travail ou dans un dispositif d'accompagnement renforcé du Département est alors réalisé.

Il est à noter :

- que le statut de travailleur indépendant est souvent un recours, pour ce public, pour sortir du RSA mais le problème est qu'il s'agit souvent d'activité non déclarée,
- que parmi cette population beaucoup ne sont pas au RSA (pour mémoire le RSA n'est pas un salaire, il implique des droits et devoirs).

### **2-1-3 Volet santé et soins**

Les gens du voyage sont un public prioritaire du Projet Régional Santé (PRS) 2023-2028. Durant la période de l'ancien schéma, au titre des faits marquants il est à noter que des actions de prévention des pratiques addictives ont été menées par Addiction France et pendant la pandémie à la COVID, ce sont des actions de sensibilisation et de promotion de la vaccination qui ont été conduites.

## **Fiche action 2 B 1 : Parcours santé tout au long du schéma / accès à la santé (prévention et soins)**

Afin d'améliorer l'accès à la santé globale des Gens du voyage dont plusieurs études montrent leur situation d'inégalité dans l'accès aux soins et à la prévention avec des conséquences sévères en termes de pathologies et espérance de vie ; de développer leurs connaissances et capacités pour un accès autonome aux soins et à la prévention dans les services de santé de droit commun ; de mobiliser les acteurs de santé, favoriser leur mise en réseau et contribuer à une meilleure connaissance du public ciblé pour améliorer leur accueil et leur suivi au sein des structures ; de réduire les risques sanitaires liés à l'environnement physique et à l'environnement de travail des personnes et améliorer l'information des habitants ; de travailler en transversalité avec les autres professionnels du centre social itinérant, l'ARS finance depuis 2016, via un CPOM, 3 fois renouvelés jusqu'en 2025, un poste de médiateur en santé qui a intégré l'équipe Soliha.

Il est constaté que le recours aux urgences systématiques est en net recul, grâce au gros travail effectué sur la prévention et la promotion de la santé. Aujourd'hui, c'est le public hippomobile qui mobilise le plus de temps. Une étude nationale récente sur la santé des voyageurs révèle que l'espérance de vie des gens du voyage est de 10 ans de vie en moyenne inférieures à la population générale en lien avec les conditions de vie (précarité, addictions, alcool...) La question du vieillissement est importante et arrive plus vite, à partir de 50 ans : signes de vieillissement et d'apparition de pathologies chroniques à l'instar des publics en grande précarité. Un travail sur la prévention des risques et la santé mentale doit être poursuivi et/ou mené. Il est d'ailleurs noté une plus importante implication dans les actions de sensibilisation au fil des années et la possibilité d'aborder des sujets plus intimes (consommations, santé sexuelle, etc.)

## **2-1-4 Volet accès aux droits**

### **Fiche action 2 E 1 : La domiciliation**

Les gens du voyage qui ne disposent pas d'un domicile ou d'une résidence fixe peuvent se faire domicilier auprès de la commune de leur choix à condition de justifier d'un lien avec la commune (disposition issue de la loi du 27 janvier 2017 qui a mis fin au statut particulier des gens du voyage – soumis au carnet de circulation + commune de rattachement - pour les inscrire dans le droit commun de la procédure de domiciliation).

Il existe un schéma départemental de la domiciliation qui est régulièrement mis à jour depuis 2015 (la dernière mise à jour date de novembre 2023 avec une validité de 3 ans). Ce schéma pose le cadre général sur le fonctionnement de la domiciliation administrative. En 2018, pour faire connaître la procédure, une plaquette d'information a été élaborée avec SOLIHA et diffusée aux collectivités. En novembre 2023, le guide de la domiciliation avec des modèles de demande, d'attestation et de décision, élaborés par la DGCS ont été envoyés aux CCAS en même temps que le schéma de domiciliation du Calvados 2023/2026. Toutefois la procédure de domiciliation est encore mal connue et doit faire l'objet d'un meilleur plan de communication.

Dans le Calvados, il n'y a pas d'organismes spécifiques, agréés pour assurer la domiciliation des gens du voyage. Seuls les CCAS assurent la domiciliation de ce public.

Au 31 décembre 2022, les CCAS du Calvados ont déclaré 679 personnes (662 en 2021) issues de la communauté des gens du voyage (hors données du CCAS de Caen). La présence d'aire d'accueil de gens du voyage à proximité de certaines communes explique le nombre de domiciliations effectué dans les CCAS de ces communes.

## Fiche action 2 D 1 : Projet social sur les aires d'accueil

L'accueil des gens du voyage ne doit pas seulement offrir des conditions de stationnement et d'installation satisfaisantes, il doit également permettre aux familles d'avoir accès aux services publics et privés, au travail, à l'enseignement, aux prestations sociales...

Peu d'aires d'accueil se sont dotées d'actions à caractère social telles que mentionnées aux articles 1 et 6 de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage aussi l'objectif est d'introduire cette dimension sociale dans les conventions d'aide à la gestion des aires d'accueil conclues annuellement entre l'État et les collectivités et d'inciter les collectivités à se doter d'un référent politique et/ou technique pour la coordination du projet social. L'objectif d'intégrer ce volet social dans les conventions d'aide à la gestion des 18 aires d'accueil permanent que compte le département n'est pas si simple. Chaque territoire ayant ses spécificités, il faut du sur-mesure et la clause sociale n'a pas été travaillée jusqu'ici.

**L'intérêt d'une telle démarche étant de parfaire les coopérations entre partenaires ainsi que les accompagnements des familles la mise en œuvre reste d'actualité, après enquête et état des lieux des actions socio-éducatives existantes.**

### **2-1-5 Volet sédentarisation**

Dans le cadre l'action inscrite au schéma 2018-2024 concernant les familles sédentarisées et ancrées territorialement, 3 maîtrises d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) ont été réalisées par les collectivités de Caen-la-Mer, de Lisieux Normandie et Vire-au-Noireau.

Ces missions MOUS ont permis :

- d'identifier précisément les besoins des familles en termes d'habitat ;
- de mener un diagnostic socio-économique approfondi des familles ;
- de définir de façon concertée un projet d'habitat adapté compatible avec les besoins et ressources des familles ;

Les conclusions des MOUS précisent le nombre de familles intéressées par un habitat sédentaire de type terrain familial, habitat social adapté, voire pour certains logements sociaux de droit commun ou acquisition en pleine propriété :

- Caen-la-Mer : 60 familles
- Vire-au-Noireau : 20 familles
- Lisieux Normandie : 20 familles

Cependant lors du schéma 2018-2024, aucune solution opérationnelle n'a pu être réalisée une fois les besoins identifiés. Des actualisations sont nécessaires sur les territoires de Vire-au-Noireau et de Lisieux Normandie afin de mettre à jour les diagnostics en lien avec les évolutions et les besoins des familles, ainsi qu'une boîte à outil pour les accompagner vers la sédentarisation.

## 2-2 La gestion des aires

Au cours du schéma 2018-2024, des travaux ont été menés sur l'harmonisation des pratiques et des tarifs sur les aires permanentes d'accueil. Une tarification commune et des règlements intérieurs identiques ont pu être mis en place dans les EPCI mais pas à l'échelle du département. Les aires du département ne proposent en effet pas les mêmes équipements. Ainsi, certaines aires disposent d'équipements sanitaires collectifs, comme celles de Ouistreham, Osmanville ou Bayeux, alors qu'une grande majorité d'entre elles sont équipées de sanitaires individuels. De plus, les tarifs des fluides, et en particulier de l'eau, sont très disparates d'un EPCI à l'autre. Il est difficile d'uniformiser les tarifs sur les aires permanentes d'accueil pour des prestations hétérogènes.

Néanmoins l'harmonisation tarifaire et une caution d'un même montant pour l'accès aux aires de grand passage ont été mises en place à l'échelle du département durant l'année 2023.

L'élaboration d'un règlement intérieur type (montants des cautions, règles de salubrité, durée de séjour et graduation des sanctions), conforme au décret n° 2019-1478 du 26 décembre 2019, sera à mettre en œuvre au cours du schéma ainsi qu'un livret d'accueil reprenant les droits et les obligations de chacun.

## 2-3 La coordination et la médiation départementale

Depuis août 2007, le département du Calvados s'est doté d'un coordinateur départemental d'accueil des gens du voyage financé par l'État (DDETS), le Conseil départemental et la caisse d'allocations familiales, dans le cadre du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Outre la coordination et l'harmonisation des pratiques d'accueil des gens du voyage sur les Calvados, ce coordinateur doit également permettre d'assurer un rôle de veille, d'alerte et d'assistance auprès des services de l'État et du Département sur la mise en œuvre du Schéma départemental.

La gestion du poste a été confiée à SOLIHA en 2010. Depuis cette date, les bilans d'activité mettent en évidence les évolutions de la coordination départementale et la montée en charge du poste. La médiation prend de plus en plus de place dans le poste de coordination tout au long de l'année.

L'évolution du nombre de caravanes des grands passages (en augmentation) et les changements de mode de vie des gens du voyage (sédentarisation notamment avec l'acquisition de terrains en zone non constructible) nécessitent d'être en lien constant. Si la gestion des missions est facilitée par les actions de coordination avec AGP (association nationale), celle des groupes familiaux qui n'annoncent pas leurs déplacements, n'ont pas de pasteur ou de patriarche à leur tête, reste problématique.

Ce constat implique la nécessité de mieux anticiper les grands passages (missions ou groupes familiaux). A cette fin, outre la déclaration obligatoire pour les groupes de plus de 150 résidences mobiles à faire trois mois au moins avant leur arrivée auprès du représentant de l'État et du Département, des réunions hebdomadaires sont réalisées en préfecture pour anticiper chaque week-end de la saison estivale. Ces éléments d'information sont portés à connaissance des EPCI et communes concernées.

La coordination doit se faire également avec les documents sources existants (document Soliha et vademecum à l'attention des élus), documents rendus plus accessibles au travers du présent schéma.

Depuis l'année 2016, la CAF, le Département et l'ARS financent le projet d'un centre social itinérant à destination des gens du voyage. Ce centre social est porté par SOLIHA avec la mise place d'une équipe en charge de l'accompagnement social (référente famille, animatrice, médiatrice en santé et 3 travailleurs sociaux référent RSA) avec un poste de coordination dont les missions sont les suivantes :

- Accueil individuel sur les secteurs identifiés, y compris pour les populations hippomobiles ;
- Accompagnement administratif ;
- Actions collectives, notamment pour l'accès aux savoirs, à la scolarisation et à la parentalité.

Ainsi, au sein de SOLIHA, un service « gens du voyage » est dédié à la médiation et à la coordination.

## 2-4 Le point sur l'état d'avancement du schéma 2018-2024

### 2-4-1 Bilan des obligations inscrites au schéma 2018-2024

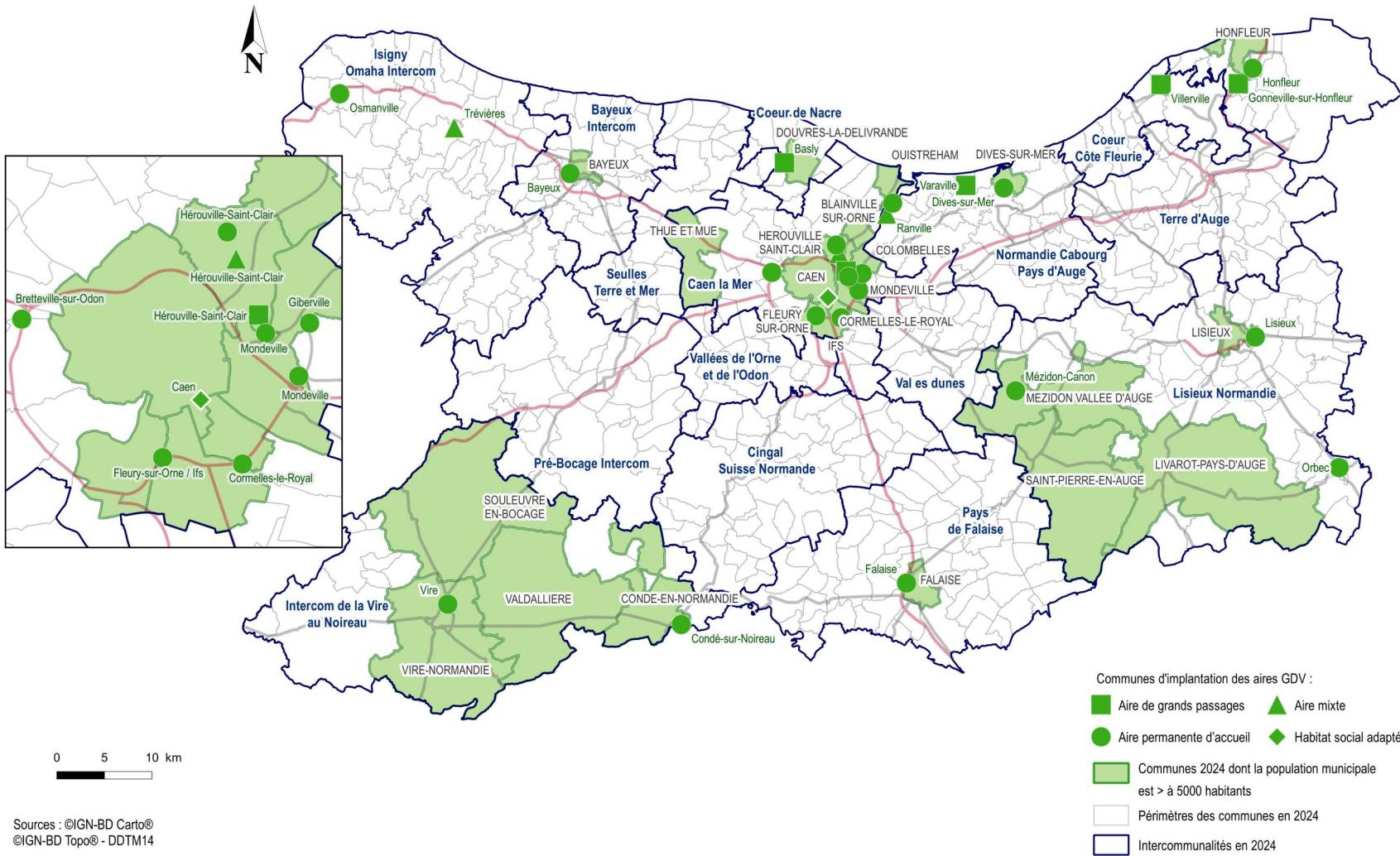
Durant le schéma, certaines obligations ont été remplies. Deux aires de grands passages ont été livrées à Varaville (2018) et à Gonnehem-sur-Honfleur (2024). Une aire de 1 ha a été également réalisée en remplacement de celle supprimée sur le territoire d'Hérouville-Saint-Clair en 2023.

Les obligations non remplies concernent principalement la réalisation d'aires de grands passages et d'aires mixtes sur les territoires de la CA Lisieux Normandie, de la CC Terre d'Auge, de Caen-la-Mer, de la CC Cœur de Nacre et de la CC Isigny-Omaha Intercom.

Concernant les obligations en terrain familial ou en habitat social adapté, aucune n'a été réalisée.

La carte ci-après présente la situation actuelle du schéma départemental 2018-2024.

Etat des lieux 2024



Sources : ©IGN-BD Carto®  
©IGN-BD Topo® - DDTM14

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

14 / 11 / 2024

## 2-4-2 Bilan des préconisations inscrites au schéma 2018-2024

Au-delà des obligations inscrites au schéma, des préconisations ont été émises. Elles portaient sur la construction d'aires mixtes, de grand passage, de petit passage, d'habitat adapté et de MOUS (Maîtrise d'œuvre Urbaine et Sociale) :

Aires de grand passage		
Localisation	Préconisation du nombre de places à réaliser ou équivalent surface	Avancement
CC de Bayeux Intercom / secteur identifié entre Bayeux et littoral	3 ha	0
Aire de petit passage		
CC Isigny Omaha-Intercom/ Le Molay-Littry	0,2 ha	Pas de besoins désormais identifiés : est retirée du présent schéma
Aire mixte		
CC Pré-Bocage Intercom	1 ha	Pas de besoins désormais identifiés : est retirée du présent schéma
Lisieux Normandie/ Livarot-Pays d'Auge	1 ha	Pas de besoins désormais identifiés : est retirée du présent schéma
MOUS sédentarisation		
CU Caen-la-Mer	-	1
Habitat social adapté		
Intercom de la Vire au Noireau/ Vire-Normandie	20 logements	en cours
CA Lisieux Normandie / St Pierre en Auge	20 logements	en cours
TOTAL	5,2 ha	0 aire 1 Mous 0 habitat

Les aires préconisées dans le schéma 2018-2024 n'ont pas été réalisées. Seule la MOUS sur le territoire de Caen-la-Mer a été menée et s'est achevée en janvier 2024.

Au regard du diagnostic, certaines aires (aire mixte du Pré-Bocage Intercom et de la CA Lisieux Normandie / Livarot Pays d'Auge ; aire de petit passage à Isigny Omaha - Intercom / Le Molay Littry) sont à retirer des préconisations en l'absence de besoins avérés.

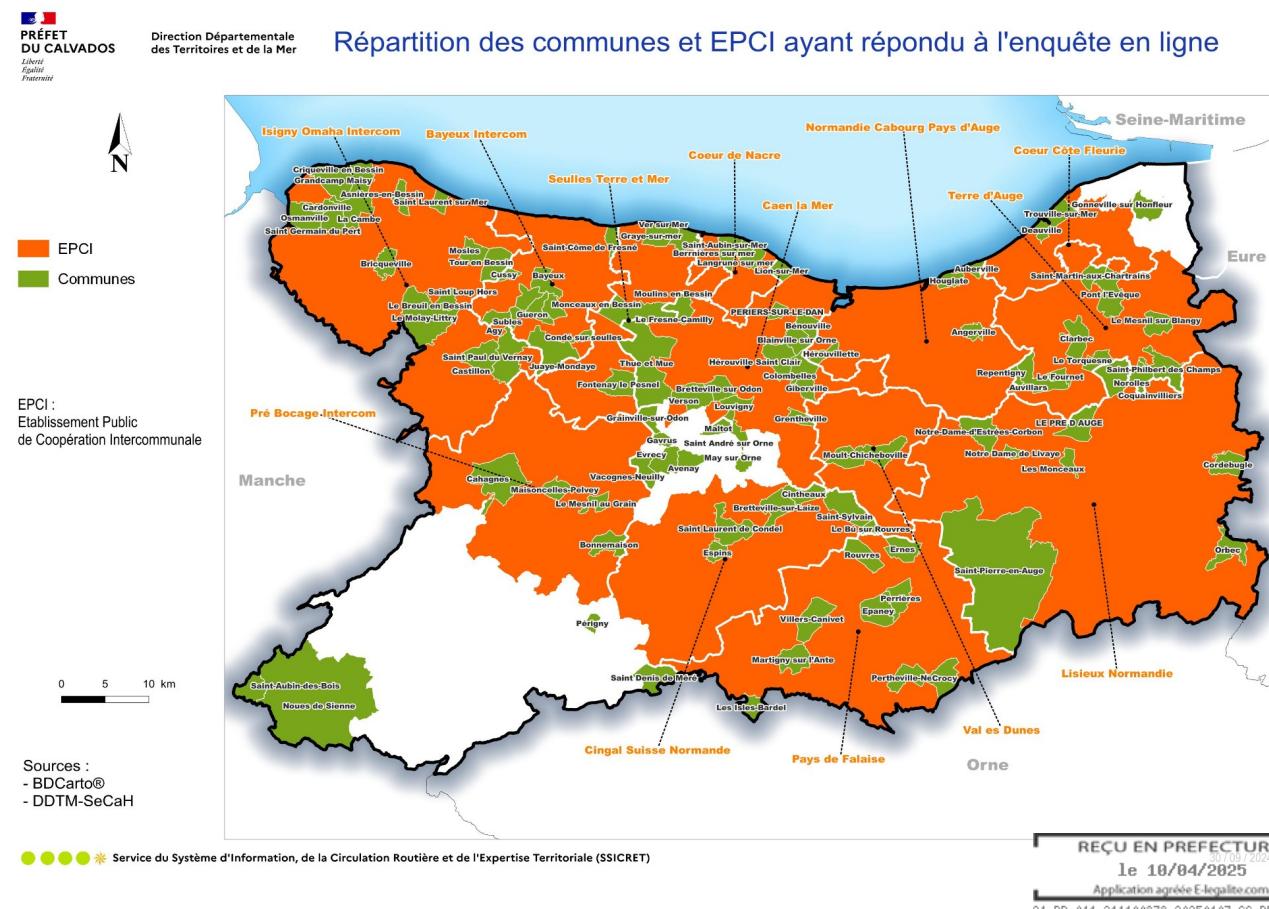
## **Chapitre 3 – Enjeux du schéma 2025-2031**

### **3-1 Les enjeux en matière d'accueil et d'habitat**

Un questionnaire en ligne a été adressé à l'ensemble des communes du département fin 2023-début 2024. Cette démarche a été complétée par des entretiens qualitatifs auprès d'élus ou de représentants d'EPCI ainsi que certains acteurs représentatifs.

Les thèmes abordés dans le questionnaire sont les suivants : le bilan du précédent schéma (actions menées et les équipements), les stationnements en dehors des équipements, l'habitat et l'ancrage territorial et l'accompagnement en termes de scolarisation et d'insertion socio-professionnel.

102 communes et 13 EPCI ont répondu au questionnaire.

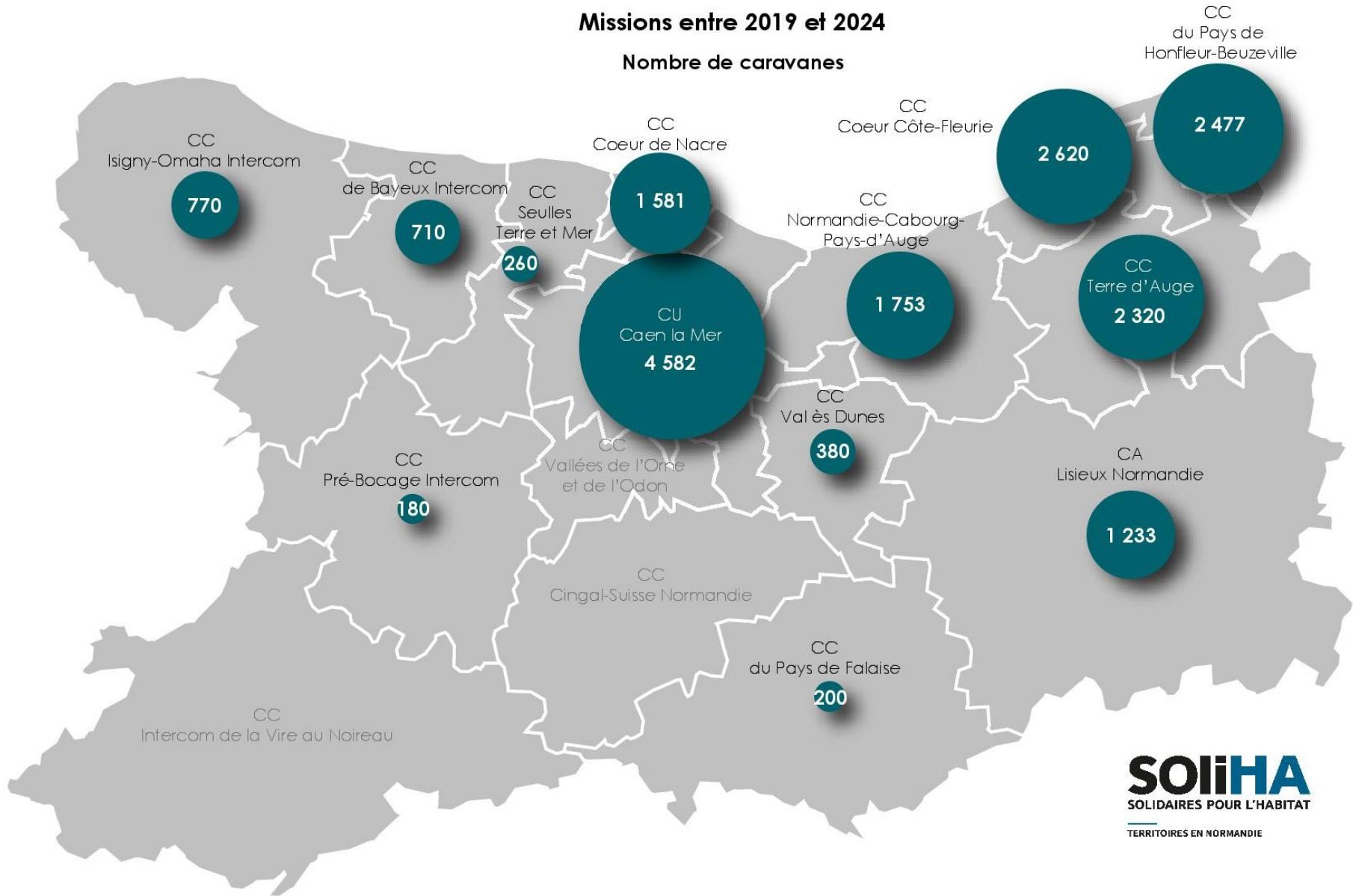


Le questionnaire a permis aux partenaires de faire remonter les actions et les difficultés rencontrées, tant au sujet des stationnements en dehors des équipements, que de l'habitat et de l'ancrage territorial ou l'accompagnement en termes de scolarisation et d'insertion socio-professionnel des gens du voyage.

Les principaux enseignements issus du diagnostic sont les suivants :

- **une sédentarisation importante** des gens du voyage sur les aires permanentes d'accueil, avec un taux d'occupation à l'année de 72 % sur le département et proche de 100 % pour les équipements de Caen-la-mer.
- **des besoins en matières de terrains familiaux et d'habitats adaptés** mis en évidence par les conclusions des différentes MOUS.
- **des stationnements tout au long de l'année** mais aussi en période estivale. Des groupes familiaux gravitent autour de l'agglomération caennaise en situation de stationnement illicite. Une concentration des missions sur la période mi-juillet/mi-août, entraînant des difficultés (sur-occupation des terrains, missions plus grandes, terrains impraticables)
- **des difficultés à gérer** spécifiquement les **groupes d'opportunité** et les **missions non programmées** d'où la nécessité, outre les actions de médiation, de développer le volet coercitif dans ces cas ;
- **une initiative d'acquisition de terrains** essentiellement privée par les gens du voyage (ex : Carpiquet, Côte Fleurie, Terre d'Auge, NCPA), pouvant poser des difficultés au regard des règles d'urbanisme, tout particulièrement dans l'arrondissement de Lisieux ;
- **des difficultés pour réaliser certaines aires manquantes** (contraintes d'urbanisme, loi littoral, manque de foncier, acceptabilité...) ; d'où l'intérêt d'une démarche prospective au plan de l'urbanisme et du foncier ;
- sur une partie du département, une **interrogation sur la suffisance en aires de grands passages** lors des rassemblements estivaux. La tendance sur les dernières années à une concentration des missions sur la même période (mi-juillet à mi-août). La **nécessité d'une coordination avec les départements voisins** reste indispensable.
- **des familles hippomobiles** toujours présentes dans le département sur les secteurs de Thue et Mue, Val-es-Dunes, Mézidon Vallée d'Auge... Cependant, ces familles sont **de moins en moins mobiles** et fréquentent peu les équipements.

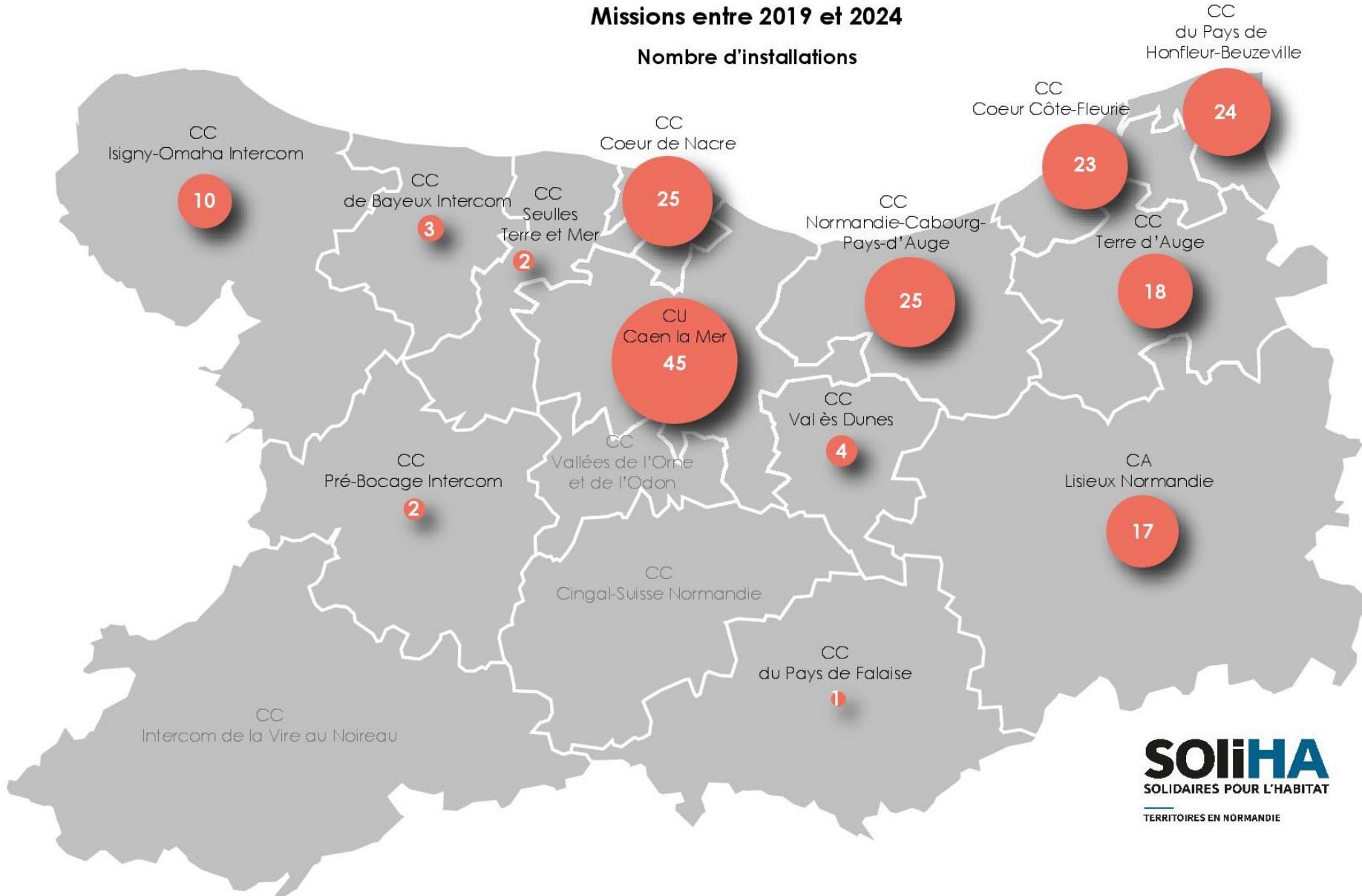
Les cartes présentées aux pages suivantes exposent le bilan des grands rassemblements estivaux en 2024 dans le Calvados.



**SOIIHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
TERRITOIRES EN NORMANDIE

## Missions entre 2019 et 2024

### Nombre d'installations



**SOLiHA**  
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT  
TERRITOIRES EN NORMANDIE

Ces différents constats, largement partagés par les acteurs, ont été pris en compte dans les réflexions des groupes de travail et ont trouvé leur traduction dans les orientations du schéma, telles que présentées plus loin.

## 3-2 Les constats en matière d'accompagnement social

### Au plan social, les principaux constats sont les suivants :

- un retard de parfois quelques années pour l'entrée en maternelle, une défiance face à l'entrée au collège ou à la poursuite post-3e ;
- un problème d'assiduité, et des années scolaires de plus en plus raccourcies du fait du calendrier des missions religieuses ;
- un suivi des enfants hippomobiles en général par une antenne mobile scolaire ;
- des prestations à destination des gens du voyage attribuées par les CCAS et la CAF ;
- des communes intervenant pour l'aide aux démarches administratives et le suivi de cas particuliers en coopération avec Soliha ;
- une absence de projet social sur les aires permanentes d'accueil ;
- un dispositif DALO sollicité par défaut, suite au manque de solutions d'habitat adapté ;
- un accès à la domiciliation parfois complexe ;
- des équipes confrontées à des difficultés d'accompagnement des **gens du voyage, qui peinent à s'inscrire dans les procédures de droit commun** ;
- un manque de mobilité et un éloignement des services ;
- un problème d'illettrisme et illectronisme accentué face à la dématérialisation des opérations administratives ;
- des problèmes de santé liés aux conditions de vie et à la difficulté de **mise en œuvre des parcours de soins**.

## Chapitre 4 – Orientations

Le présent schéma a retenu trois principes de base partagés par les différents partenaires :

- **Une approche territorialisée par arrondissements et EPCI** pour adapter les réponses aux besoins du terrain et en cohérence avec leurs **compétences**.
- **Un schéma évolutif**, ayant vocation à s'adapter aux nouveaux besoins identifiés au fil du temps, notamment s'agissant des terrains locatifs ou l'habitat adapté pour lesquels les besoins sont à affiner (cf. par ailleurs chapitre 4) ;
- **Une prise en compte des situations de sédentarisation**, pour identifier précisément les différentes situations et y apporter des **réponses adaptées** (cf. **fiches actions**).

# Chapitre 5 - Présentation des obligations et préconisations par arrondissement du schéma 2025-2031

## 5-1 Définition et modalités de financement des aires

### 5-1-1 Définition des aires

La différenciation suivante a été souhaitée par les collectivités et validée en commission consultative lors de l'élaboration du schéma précédent :

Pour les aires permanentes d'accueil, les obligations ou les préconisations sont comptabilisées en nombre de places, car elles sont gérées et financées en fonction du nombre de places réalisées.  
En revanche, pour les autres aires de grand passage, petit passage et les aires mixtes), les obligations et les préconisations sont comptabilisées en hectares (ha), car les places ne sont pas délimitées.

### 5-1-2 Modalités de financement

La mise en œuvre du présent schéma peut bénéficier d'un accompagnement financier par l'Etat :

- pour le suivi social et l'identification précis des besoins en logement au moyen de MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) (cf. fiche n°1.1) ;
- pour l'aide à l'investissement en matière d'équipements inscrits au schéma :
  - aires permanentes d'accueil (communes nouvelles de plus de 5 000 h.) ;
  - terrains familiaux locatifs (quelle que soit la commune d'implantation) (cf. fiche n°1.2) ;
  - pour la réalisation des programmes d'habitat adapté ou modulable par des bailleurs sociaux (financements de type PLAi) (cf. fiche n°1.2).

Concernant les terrains de grand passage, des actions peuvent être fléchées dans le cadre des contrats de ruralité. En outre, le SDEC et la CAF peuvent subventionner les travaux d'électricité. Les différents financements sont détaillés dans les fiches actions.

Les collectivités, inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, qui assurent la gestion d'aires permanentes d'accueil, bénéficient d'une aide à la gestion. Cette aide est **déterminée en fonction, d'une part, du nombre total de places conformes et disponibles et d'autre part de l'occupation effective de celles-ci**. L'aide est versée par la CAF. Elle est subordonnée à la signature d'une convention entre l'Etat (Préfet) et les gestionnaires. Ces conventions annuelles sont établies par la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS).<sup>1</sup>

<sup>1</sup>Service à contacter : Pôle Égalité des chances - Unité Protection des Personnes Vulnérables Tél : 02 31 52 74 35 / 02 31 52 73 98

## 5-2 Arrondissement de Bayeux

## PROJET

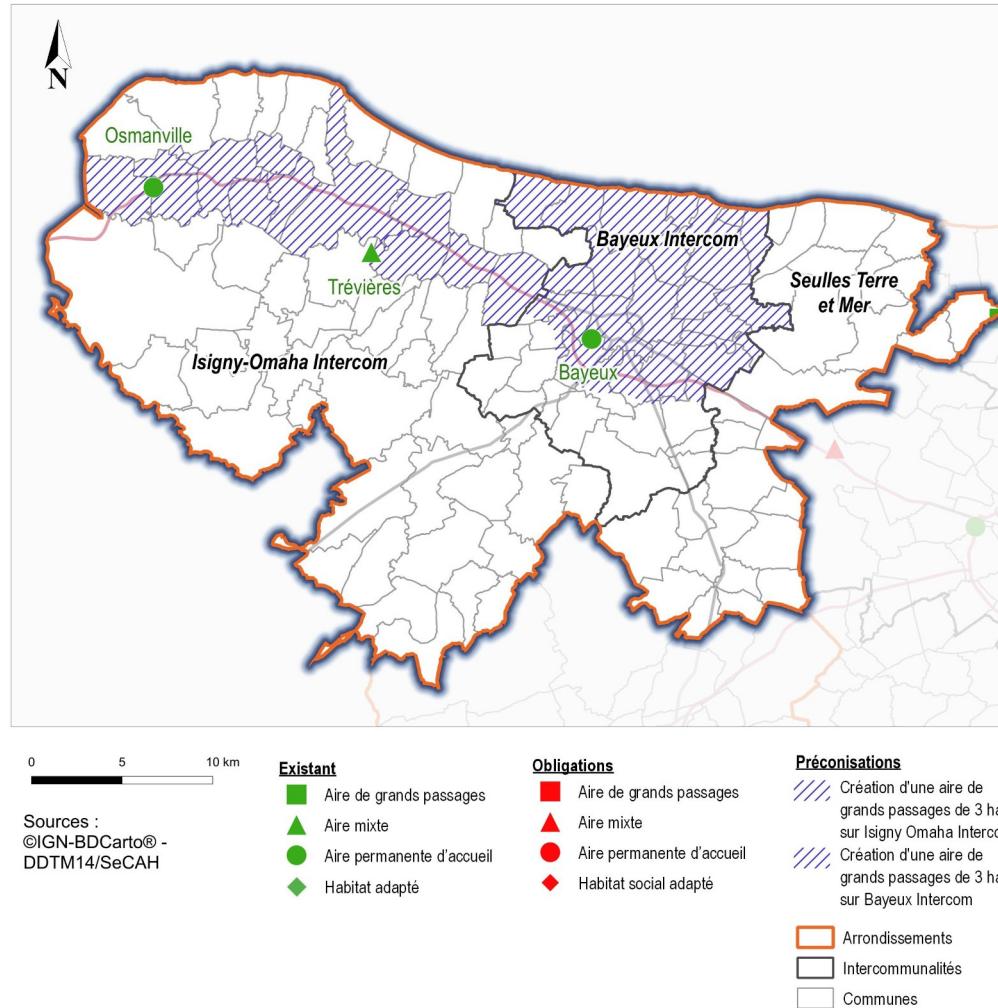
**Nota :** l'ensemble des fiches actions du chapitre 6 s'appliquent sur l'arrondissement. Les fiches plus spécifiquement ciblées sur l'accueil et l'habitat sont les fiches 1.1, 1.2 et 1.3.

Equipements existants				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	CC Bayeux-Intercom	Bayeux	30 pl.	
	CC Isigny-Omaha-Intercom	Osmanville	20 pl.	
Aires mixtes	CC Isigny Omaha Intercom	Trévières	1 ha	requalification de l'ancienne aire de grand passage
Habitat social adapté	-	-	-	-

Obligations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages				-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	-	-	-	-

Préconisations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	CC Isigny-Omaha-Intercom	le secteur à proximité de la RN13 entre Osmanville et Tour-en-Bessin	3 ha	Le besoin n'a pas pu être complètement déterminé sur l'arrondissement de Bayeux, en raison de la variabilité annuelle observée. Il sera ré-évalué à mi-parcours du présent schéma. Le caractère prescriptif pourra être ré-interrogé à cette occasion en fonction des besoins mais aussi, notamment, des actions qui auront été menées d'ici là au niveau régional ; en particulier, le nombre et la localisation des aires de grand passage inscrites au schéma du Calvados devront s'inscrire en équilibre démographique avec ceux des départements voisins de la Manche, de la Seine-Maritime et de l'Eure.
	CC Bayeux-Intercom	le secteur identifié entre Bayeux et le littoral	3 ha	-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	-	-	-	-

## Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Bayeux



## 5-3 Arrondissement de Caen

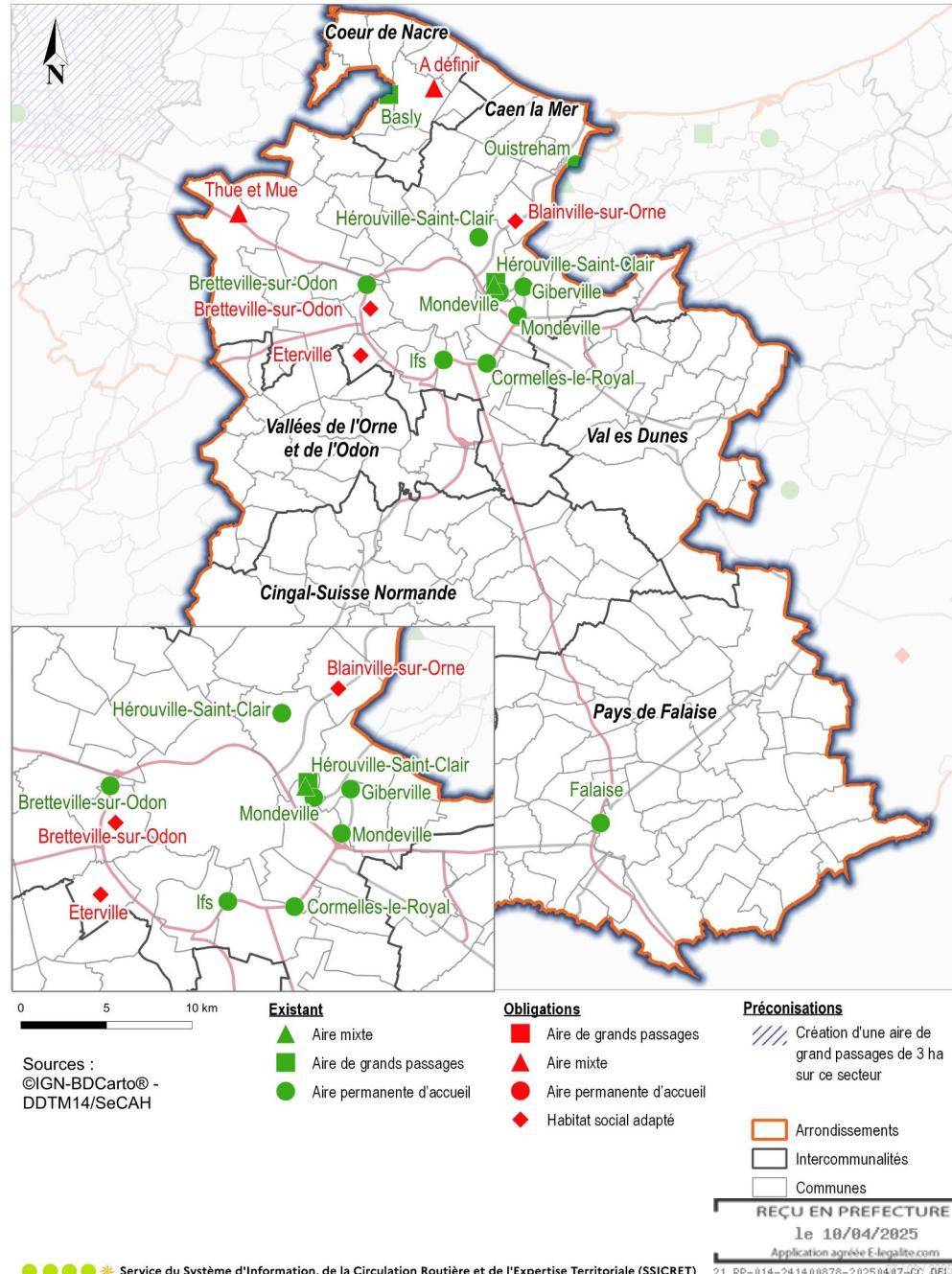
**Nota :** l'ensemble des fiches actions du chapitre 6 s'appliquent sur l'arrondissement. Les fiches plus spécifiquement ciblées sur l'accueil et l'habitat sont les fiches 1.1, 1.2 et 1.3.

Equipements existants				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	CU Caen-la-Mer	Hérouville St Clair	4 ha	-
	CC Cœur de Nacre	Basly	2 ha	
Aires permanentes d'accueil	CU Caen-la-Mer	Mondeville route de Colombelles	12 pl.	
		Mondeville route de Rouen	12 pl.	
		Colombelles - Giberville	28 pl.	
		Hérouville-St-Clair	30 pl.	
		Cormellettes-le-Royal	16 pl.	
		Fleury-sur-Orne/Ifs	32 pl.	
		Bretteville-sur-Odon - Carpiquet	32 pl.	
		Ouistreham	32 pl.	
	CC Pays de Falaise	Falaise	20 pl.	
Aires mixtes	CU Caen-la-Mer	Hérouville St Clair	1 ha	Aire reconstituée sur la Presqu'île
Habitat social adapté	CU Caen-la-Mer	Caen	14 logements	Les Alizés Poincaré

Obligations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	CC Cœur de Nacre	CC Cœur de Nacre	1 ha dont 0,3 ha en stabilisé	-
	CU Caen-la-Mer	Thue-et-Mue	1 ha dont 0,3 ha en stabilisé	-
Habitat social adapté	CU Caen-la-Mer	Blainville-sur-Orne	6 à 8 logements	-
		Eterville	TFL (15 places) ou habitat adapté (5 à 10 logements)	-
		Bretteville sur Odon	TFL (15 places) ou habitat adapté (5 à 10 logements)	-

Préconisations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	-	-	-	-

## Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Caen



## 5-4 Arrondissement de Vire

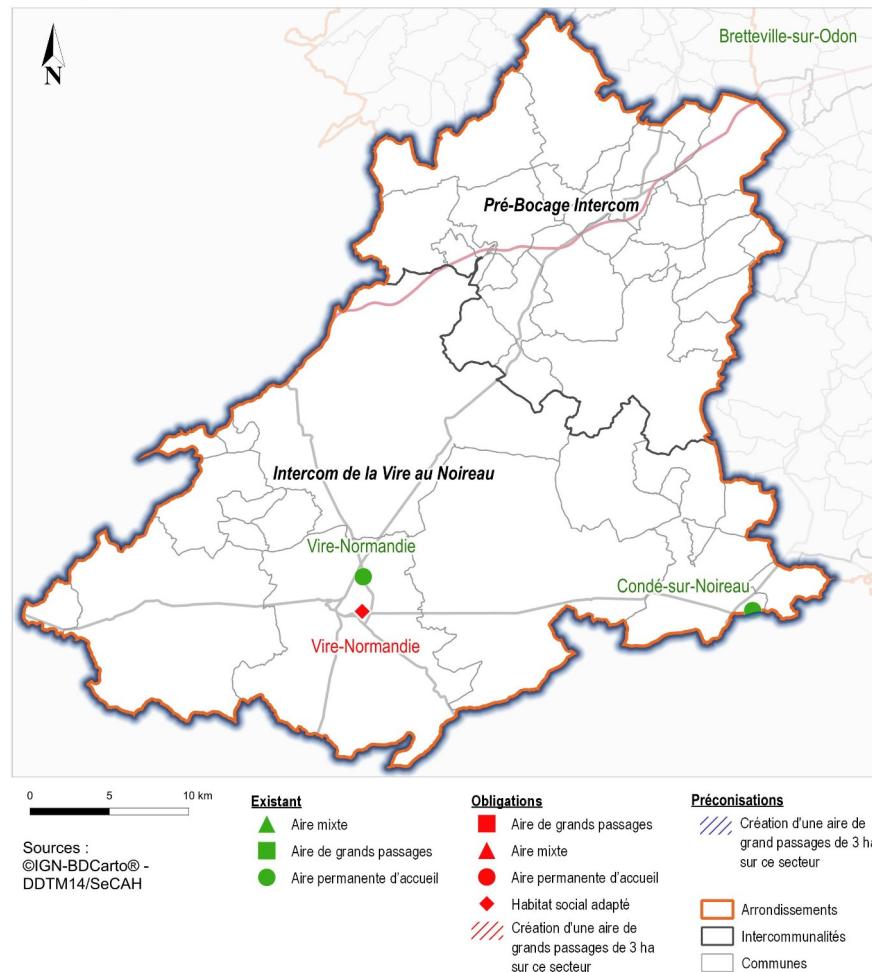
**Nota :** l'ensemble des fiches actions du chapitre 6 s'appliquent sur l'arrondissement. Les fiches plus spécifiquement ciblées sur l'accueil et l'habitat sont les fiches 1.1, 1.2 et 1.3.

Equipements existants				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	Intercom de la Vire au Noireau	Condé-en Normandie	30 pl.	-
		Vire-Normandie	30 pl.	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	-	-	-	-

Obligations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	Intercom de la Vire au Noireau	Vire-Normandie	20 logements	-

Préconisations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	-	-	-	-

## Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Vire



## 5-5 Arrondissement de Lisieux

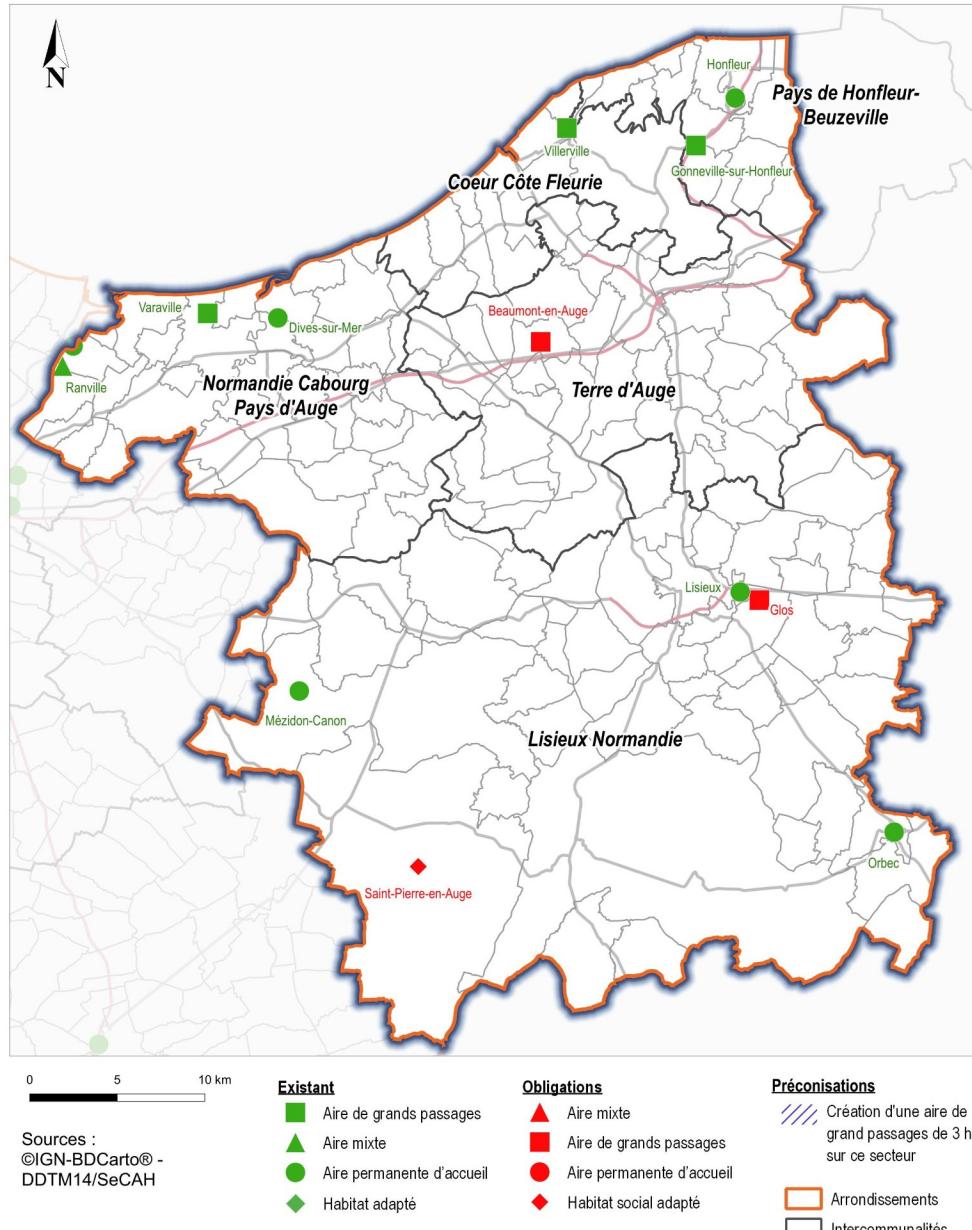
**Nota :** l'ensemble des fiches actions du chapitre 6 s'appliquent sur l'arrondissement. Les fiches plus spécifiquement ciblées sur l'accueil et l'habitat sont les fiches 1.1, 1.2 et 1.3.

Equipements existants				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Gonneville - Honfleur	4 ha	-
	CC Cœur Côte Fleurie	Villerville	4 ha	-
	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge	Varaville	3 ha	-
Aires permanentes d'accueil	CC Normandie Cabourg-Pays d'Auge	Dives-sur-Mer	20 pl.	
	CA Lisieux Normandie	Mézidon Vallée d'Auge	20 pl.	
		Lisieux	30 pl.	
		Orbec	10 pl.	
Aires mixtes	CC Pays de Honfleur-Beuzeville	Honfleur	32 pl.	
	CC Normandie Cabourg-Pays d'Auge	Ranville	1 ha	requalification de l'ancienne aire de grand passage
Habitat social adapté	-	-	-	-

Obligations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	CA Lisieux Normandie	Lisieux ou commune proche (Glos envisagé)	4 ha	En cours
	CC Terre d'Auge	Beaumont en Auge	4 ha	En cours
Aires permanente d'accueil	-	-	-	-
Aire mixte	-	-	-	-
Habitat social adapté	CA Lisieux Normandie	Saint Pierre en Auge	20 logements	-

Préconisations				
Type d'aire	EPCI compétent	Localisation	Nombre de places/surface	Commentaires
Aire de grands passages	-	-	-	-
Aires permanentes d'accueil	-	-	-	-
Aires mixtes	-	-	-	-
Habitat social adapté	-	-	-	-

## Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Lisieux



# Chapitre 6 – Fiches actions

## 6-1 Volet « accueil et habitat »

Fiche 1.1. : Identifier les nouveaux besoins au moyen de missions de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS), actualiser les MOUS actuelles si besoin, et suivre la mise en œuvre des MOUS

Fiche 1.2. : Sédentarisation : Réaliser des terrains familiaux locatifs publics et réaliser des opérations d'habitat adapté ou modulable

Fiche 1.3. : Réaliser des aires de grands passages et des aires mixtes

## 6-2 Volet « social »

Fiche 2.A.1 : Service de coordination départementale

Fiche 2.A.2 : Suivi des élèves dans les établissements accueillant des enfants du voyage

Fiche 2.A.3 : Protocole de lutte contre la déscolarisation sur les aires d'accueil du Calvados

Fiche 2.A.4 : Le Dispositif Guillaume de Normandie

Fiche 2.A.5 : Antenne mobile de scolarisation des enfants hippomobiles

Fiche 2.B.1 : Parcours santé tout au long du schéma - Accès à la santé (prévention et soins)

Fiche 2.C.1 : Améliorer les réponses apportées par les équipes du Département et les partenaires du secteur social

Fiche 2.C.2 : Assurer un accompagnement socio-professionnel des gens du voyage travailleurs indépendants

Fiche 2.C.3 : Favoriser l'insertion professionnelle des gens du voyage dans le cadre des dispositifs existants

Fiche 2.D.1 : Projet social sur les aires d'accueil

Fiche 2.E.1 : Domiciliation

Fiche 2.E.2 : Lutte contre l'illettrisme / mobilisation des partenaires

Fiche 2.E.3 : Animation de la vie sociale

## 6-3 Volet « droits et obligations »

Fiche 3.1 : Mettre à jour et diffuser les documents « source »

Fiche 3.2 : Organiser la coordination des grands passages estivaux

Fiche 3.3 : Harmoniser la gestion des aires permanentes et de grand passage

## 6-1 Volet « accueil et habitat »

Les fiches 1.1, 1.2 et 1.3 viennent compléter les obligations et préconisations présentées en chapitre 5.

Axe	1	VOLET « ACCUEIL ET HABITAT »		
Fiche action	1.1	IDENTIFIER LES NOUVEAUX BESOINS AU MOYEN DE MISSIONS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET SOCIALE (MOUS), ACTUALISER LES MOUS ACTUELLES SI BESOIN, ET SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES MOUS		
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés		<ul style="list-style-type: none"> <li>• action n° 1.2 du présent schéma (terrain familial locatif et habitat adapté)</li> <li>• action n° 1.1 du PDALHPD (développer des solutions de logement hébergement adaptées aux ménages spécifiques)</li> </ul>		
<b>Constat et description de l'action</b>				
<b>CONSTATS ET OBJECTIFS</b>		<b>PRÉCISIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE</b>		
<p>Le diagnostic du schéma a mis en évidence sur certains territoires un besoin d'ancrage territorial, de plus en plus marqué de la part des gens du voyage. Ce phénomène, dont les causes sont multiples, touche certaines aires permanentes qui de ce fait ne peuvent plus remplir leur fonction initiale.</p> <p>Cela se traduit également par des stationnements illicites de caravanes tout au long de l'année sur certains territoires (ex : Caen la Mer, Vire Normandie, Nord Pays d'Auge).</p> <p>Face à cette situation, il convient de rechercher les solutions d'« habitat » pérennes et adaptées, en concertation avec les familles concernées, de manière à recueillir leur pleine adhésion.</p> <p>La MOUS est un outil permettant de répondre à cette problématique. Elle a pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de mener un diagnostic socio-économique approfondi des familles ;</li> <li>• d'identifier précisément les besoins ;</li> <li>• de définir de façon concertée un projet « habitat » adapté et compatible avec les ressources des familles ;</li> <li>• d'accompagner le cas échéant les familles jusqu'à la mise en œuvre des solutions opérationnelles.</li> </ul>		<p>La MOUS est confiée à un opérateur social mandaté par une collectivité maître d'ouvrage. La MOUS fait l'objet d'un cahier des charges fixant le cadre précis de l'intervention. Elle a vocation à déboucher sur des propositions opérationnelles de type terrain familial, habitat social adapté, voire pour certains logements, social de droit commun ou acquisition de terrain en pleine propriété.</p> <p>Une des difficultés de la MOUS réside dans la gestion des attentes suscitées et dans la mise en œuvre rapide des solutions opérationnelles une fois les besoins identifiés.</p> <p>Pour les MOUS qui ont été réalisées lors du schéma précédent, il convient de vérifier si les propositions opérationnelles sont toujours adaptées aux besoins actuels et proposer éventuellement une actualisation si nécessaire.</p> <p>Un suivi doit être mis en place pour les préconisations opérationnelles des MOUS précédentes.</p>		
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Pilote(s) Institutionnel(s)	Etat (DDTM), Conseil départemental, Collectivités maîtres d'ouvrage	Partenaires	CAF, associations	
Moyens financiers à mobiliser	DDTM : Crédits Etat (BOP 135 / Fonds National d'Aides à la Pierre (FNAP) - étude MOUS et actualisation) Collectivités territoriales CD 14 Autres partenaires	Modalités	50 % maximum du coût HT de la prestation (conditions à la date de signature du schéma)	
Territorialisation	Selon les besoins Liste indicative : Actualisation pour Vire Normandie, Caen la Mer, CA Lisieux Normandie (Saint Pierre en Auge)	Objectifs	Actualisation des MOUS Vire Normandie et Saint Pierre en Auge pour 2026	
Indicateur de suivi-évaluation	Nombre de MOUS engagées sur le département Nombre de diagnostics réalisés Nombre de projets mis en œuvre	Échéance	A partir de l'approbation du schéma et pendant toute sa durée	

Axe	1	VOLET « ACCUEIL ET HABITAT »		
Fiche action	1.2	<b>SEDENTARISATION : RÉALISER DES TERRAINS FAMILIAUX LOCATIFS PUBLICS ET REALISER DES OPERATIONS D'HABITAT ADAPTE OU MODULABLE</b>		
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés	<ul style="list-style-type: none"> <li>• action n° 1.1 du présent schéma (MOUS)</li> <li>• action n° 1.1 du PDALHPD (développer des solutions de logement hébergement adaptées aux ménages spécifiques)</li> </ul>			
<b>Constat et description de l'action</b>				
<b>Constats et objectifs</b> Le diagnostic du schéma a mis en évidence sur certains territoires, un besoin d'ancrage de plus en plus marqué de la part des gens du voyage (cf. fiche action 1.1). Des groupes familiaux peuvent exprimer le souhait de disposer d'un terrain équipé, qui leur serait propre et qu'ils pourraient occuper moyennant paiement d'une redevance. Les outils adaptés dans ce cas sont le terrain familial locatif (TFL) public et l'habitat adapté. Sa mise en œuvre permettrait de mettre fin, d'une part à des situations de stationnement illicite, et d'autre part, de limiter la sur-occupation et améliorer le turn-over des aires permanentes.		<b>Précisions sur la mise en œuvre</b> La réalisation d'un terrain familial peut être facilitée par l'étude des besoins, au niveau de la capacité d'accueil et de la localisation (cf. fiche sédentarisation et MOUS). Les conditions de réalisation de ces terrains sont précisées dans le décret du 26 décembre 2019.  La réalisation d'un habitat adapté ou modulable suppose une étape préalable d'identification précise des besoins, au niveau des caractéristiques du « produit » proposé, de l'accompagnement social, et de la localisation (cf. fiche MOUS). Elle suppose également un accompagnement des familles pendant la phase de finalisation du projet.		
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Pilote(s) Institutionnel(s)	Etat (DDTM, DDCS), Conseil départemental, Collectivités maîtres d'ouvrage		Partenaires	CAF, associations, bailleurs sociaux
Moyens financiers à mobiliser	DDTM : BOP 135 DDETS Collectivités territoriales CD 14 Autres partenaires		Modalités	TFL : 70 % d'une dépense plafonnée de 15 245 € par place, soit une subvention maximum de 10 671 € par place (conditions à la date de signature du schéma) Aides du CD : contrat de territoire  Habitat adapté : Financement de type PLA et PLA adaptés (FNAP) Prêts de la Caisse des Dépôts et consignations
Territorialisation	TFL : en lien avec les MOUS, Douvres la Délivrande (liste indicative)  Habitat adapté : Vire Normandie, Caen la mer (Blainville sur Orne), CA Lisieux Normandie (St Pierre en Auge) suivant résultats des MOUS et sous réserve de faisabilité (liste indicative)  Tout le territoire du Calvados selon les besoins émergents y compris au-delà des MOUS.		Objectifs	Avoir identifié les terrains d'ici 2 ans (2027)
Indicateur de suivi-évaluation	Nombre de terrains locatifs réalisés, Nombre de places proposées		Échéance	A partir de l'approbation du schéma et pendant toute sa durée

**Nota :** Les collectivités ont également la possibilité, via les documents d'urbanisme là où cela est autorisé, d'accompagner l'acquisition de terrains urbanisables pour faciliter les projets privés.

Axe	1	VOLET « ACCUEIL ET HABITAT »					
Fiche action	1.3	RÉALISER DES AIRES DE GRANDS PASSAGES ET DES AIRES MIXTES					
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés							
Constat et description de l'action							
<b>Constats et objectifs</b> Le diagnostic du schéma a mis en évidence sur certains territoires, un besoin en continuité du schéma précédent d'aires de grands passages et un besoin de terrains de dimensions plus réduites, permettant l'accueil de familles hippomobiles ou voyageant en caravane.		<b>Précisions sur la mise en œuvre</b> Les aires doivent être réalisées selon les prescriptions du décret du 26 décembre 2019.  Une aire de grand passage doit disposer de conditions d'accès satisfaisantes, prendre en compte la sécurité routière, offrir une bonne portabilité du terrain, veiller à ne pas être exposée à des nuisances, risques et dangers, prendre en compte les enjeux environnementaux et permettre un raccordement à un point d'eau. L'aire mixte, doit satisfaire aux mêmes exigences, mais sur un terrain plus modeste (1 ha) et être scindée en 2. 1/3 sur sol stabilisé et 2/3 en herbage					
Mise en œuvre de l'action							
Pilote(s) Institutionnel(s)	Etat (DDTM, DDETS) Conseil départemental du Calvados Collectivités	Partenaires	SOLIHA Préfecture / Sous-préfectures				
Moyens financiers à mobiliser	Possibilité contrats de ruralité SDEC et CAF pour l'électricité Etat : DETR, DSIL CD	Modalités					
Territorialisation	Cf. cartographie figurant schéma	Objectifs	Avoir identifié les terrains d'ici 2 ans (2027)				
Indicateur de suivi-évaluation	Nombre de terrains réalisés par rapport aux obligations et préconisations figurant au schéma.	Échéance	Pendant toute la durée du schéma				

## 6-2 Volet « social »

Axe 2		VOLET « SOCIAL »		
Thématique A - Scolarisation				
Fiche action	2.A.1	SERVICE DE COORDINATION DÉPARTEMENTALE		
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés				
<b>Constat et description de l'action</b>				
<p><b>CONSTATS ET OBJECTIFS</b></p> <p>La création de postes de coordinateurs départementaux lors du précédent schéma a permis la rescolarisation et le maintien en établissement de nombreux enfants du voyage. Les deux coordinateurs assurent également un rôle de conseil et d'expertise auprès des différents partenaires.</p> <p><b>Objectifs</b></p> <p>Accompagnement des équipes pédagogiques et des collectivités locales dans l'accueil et la scolarisation des EFIV. Jouer un rôle de référent pour les questions de scolarisation dans la communauté du voyage.</p>				
<p><b>Précisions sur la mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Contribuer à la définition de la politique départementale relative à la scolarisation des EFIV et au suivi du volet scolarisation du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage.</li> <li>Faciliter l'inscription des jeunes soumis à l'obligation scolaire.</li> <li>Aider les équipes à veiller à la tenue des dossiers scolaires, au suivi des élèves.</li> <li>Contribuer à la formation des enseignants impliqués dans la scolarisation des EFIV.</li> <li>Assurer la diffusion de ressources et d'outils sur les langues et cultures des EFIV aux écoles.</li> <li>Renseigner un tableau de bord départemental et produire un rapport d'activité en fin d'année scolaire.</li> <li>Participer aux enquêtes.</li> <li>Établir en venant à leur rencontre sur leur lieu de vie, des relations de confiance avec les gens du voyage.</li> </ul>				
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Pilote(s) Institutionnel(s)	DSDEN	Partenaires	Collectivités / Gestionnaires aires d'accueil / Coordination SOLIHA	
Moyens financiers à mobiliser		Modalités	Action reconduite	
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.	
Indicateur de suivi-évaluation		Échéance	Sur la durée du schéma	

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique A - Scolarisation			
Fiche action	2.A.2	SUIVI DES ÉLÈVES DANS LES ÉTABLISSEMENTS ACCUEILLANT DES ENFANTS DU VOYAGE	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<b>Constats et objectifs</b> 15 % environ des établissements du département sont concernés par l'accueil des enfants du voyage, et sont parfois mis en difficulté par des arrivées importantes. La mobilité des voyageurs crée parfois des périodes de latence entre deux scolarisations. <b>Objectifs</b> Suivre les élèves dans le temps de l'année scolaire afin de mesurer et d'anticiper les flux quand ils sont réguliers. Réduire les déscolarisations lors des arrivées et des départs.		<b>Précisions sur la mise en œuvre</b> - Alimentation d'un tableau de bord et d'une cartographie précisant les noms des établissements dans lesquelles l'accueil est le plus significatif ainsi que les périodes sur lesquelles il s'exerce. - Suivi des situations sur le terrain par les coordinateurs EFIV (accompagnement, formation, aide administrative). - Mise en œuvre des actions d'aide relevant du droit commun en faveur des élèves accueillis.	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s) Institutionnel(s)	IA-DASEN	Partenaires	Collectivités / Gestionnaires aires d'accueil /Coordination SOLIHA
Moyens financiers à mobiliser		Modalités	Action reconduite
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.
Indicateur de suivi-évaluation		Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique A - Scolarisation			
Fiche action	2.A.3	PROTOCOLE DE LUTTE CONTRE LA DÉSCOLARISATION SUR LES AIRES D'ACCUEIL DU CALVADOS	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<b>Constats</b> De nombreux enfants du voyage sont encore déscolarisés sur le département. Un protocole expérimental a été mis en place avec la plupart des aires d'accueil du Calvados sur le précédent schéma, faisant baisser sensiblement la déscolarisation sur ces lieux de vie. <b>Objectifs</b> Repérer les enfants déscolarisés, et entamer un travail de médiation avec les familles pour un retour en établissement.		<b>Précisions sur la mise en œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Remontée des effectifs des enfants soumis à l'instruction obligatoire par les gestionnaires d'aires aux coordinateurs EFIV à chaque rentrée scolaire, soit cinq fois par an.</li> <li>Rencontre des familles sans solution de scolarisation par les coordinateurs, et remontée aux collectivités sur les actions entreprises.</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s) Institutionnel(s)	DSDEN	Partenaires	Collectivités / Gestionnaires aires d'accueil
Moyens financiers à mobiliser		Modalités	Nouvelle action
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	remontée des effectifs 5 fois par an
Indicateur de suivi-évaluation		Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique A - Scolarisation			
Fiche action	2.A.4	LE DISPOSITIF GUILLAUME DE NORMANDIE	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<p><b>Constats et objectifs</b> Certains EFIV d'âge collège ont un niveau en grand décalage avec leur classe d'âge, ou ont un parcours scolaire, un mode de vie, ou une situation particulière qui rend leur scolarisation en milieu ordinaire compliquée.</p> <p><b>Objectifs</b> Proposer un accompagnement adapté au sein de l'établissement Guillaume de Normandie avec un enseignant attitré EFIV.</p>		<p><b>Précisions sur la mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les élèves du voyage intégrant le dispositif reçoivent des heures de soutien, et sont également inclus en classe ordinaire pour certains cours.</li> <li>Permettre aux jeunes n'ayant pas été scolarisés ou très peu, de reprendre contact avec l'institution scolaire, d'acquérir des compétences en lecture, expression écrite et orale, en mathématiques, et de se socialiser avec d'autres jeunes de leur âge.</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s) Institutionnel(s)	DSDEN	Partenaires	Principal du collège Guillaume de Normandie / CASNAV
Moyens financiers à mobiliser		Modalités	Action reconduite
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.
Évaluation	Ce dispositif sera réévalué durant la durée du schéma.	Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique A - Scolarisation			
Fiche action	2.A.5	ANTENNE MOBILE DE SCOLARISATION DES ENFANTS HIPPOMOBILES	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<p><b>Constats</b>            Les familles du voyage hippomobiles sont les plus éloignées du système scolaire. Lorsqu'en 2009 l'ASM (Antenne Scolaire Mobile) a été créée pour elles, aucun enfant n'était scolarisé. Ce mode de vie traditionnel comporte beaucoup de freins à une scolarisation classique. Par exemple, Les familles n'ont pas d'autres moyens de locomotion que la roulotte, un vélo et dans le meilleur des cas un scooter, donc difficile d'emmener une fratrie à l'école dans ces conditions d'autant plus que les lieux de stationnement sont souvent éloignés de tout établissement scolaire.            L'ASM est pour le moment le seul moyen efficace d'apporter les apprentissages de base aux élèves.</p> <p><b>Objectifs</b>            Scolariser les enfants de 3 à 16 ans pour qu'ils apprennent les savoirs de base (lire, écrire, compter) tout en mettant toujours en avant dès que c'est possible une scolarisation en milieu « ordinaire ».</p>		<p><b>Précisions sur la mise en œuvre</b>            L'ASM est un véhicule aménagé en salle de classe. Chaque jour de classe il se déplace vers les familles hippomobiles. L'enseignement y est individualisé. L'enseignant est un professeur des écoles dédié à ce dispositif.            Les élèves du dispositif sont sous statut scolaire avec une reconnaissance officielle de la DSDEN de la Manche.</p> 	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s) Institutionnel(s)	Institution Notre Dame de Carentan (école de rattachement du dispositif) Direction Diocésaine De l'Enseignement Catholique de la Manche (DDEC) DSDEN Manche	<b>Partenaires</b>	ASET SOLIHA
Moyens financiers à mobiliser	Aucun	<b>Modalités</b>	Action en cours
Territorialisation	Département du Calvados	<b>Objectifs</b>	s.o.
Évaluation		<b>Échéance</b>	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »		
Thématique B – Santé				
Fiche action	2.B.1	<b>PARCOURS SANTÉ TOUT AU LONG DU SCHÉMA ACCÈS À LA SANTÉ (PRÉVENTION ET SOINS)</b>		
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés	•Mettre en cohérence les différents plans et schémas (Pacte des Solidarités, Schéma de domiciliation, Projet régional de santé Normandie 2023-2028 (dont le Programme Régional pour l'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS))			
<b>Constat et description de l'action</b>				
<p><b>Constats</b>  Selon les données de 2019 de Santé Publique France, les gens du voyage sont caractérisés par une espérance de vie de 15 années inférieures à la moyenne de la population. Ils souffrent de pathologies identifiées chez les gens en situation de précarité, de maladies chroniques et notamment d'un mauvais état nutritionnel. Les freins d'ordre culturel et leurs représentations quant à certaines maladies telles que le cancer et les maladies mentales, empêchent une bonne prise en charge. Parmi les freins identifiés, on retiendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Méconnaissance du dispositif de santé ou une sur utilisation des services en urgence</li> <li>• Manque d'autonomie (illettrisme, manque de mobilité...), précarité (environnement de vie, conditions socio-économiques et activités professionnelles),et méconnaissance des dispositifs existants</li> <li>• Déficit d'accès aux droits et à la santé, notamment aux soins, à la prévention, programmes de dépistage et de prévention du cancer...).</li> <li>• Déficit d'intercompréhension avec les professionnels de santé du réseau local et de connaissance réciproque</li> </ul> <p><b>Enjeu :</b> Consolider le dispositif de la médiation en santé auprès des gens du voyage</p>				
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Pilote(s)	ARS SOLIHA Territoires en Normandie	Partenaires	CPAM du Calvados / Département (PMI, centre de santé sexuelle) / Maison des adolescents du Calvados / Missions locales / Addictions France / Etablissement Public de Santé Mentale à Caen (dont Equipe Mobile Psychiatrie Précarité) / Planeth Patient / Fondation hospitalière de la Miséricorde (Centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD) des infections par les virus de l'immunodéficience humaine, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles) / Centre régional de coordination de dépistage des cancers / Onco Normandie / Promotion Santé Normandie / COACTIS santé / Santé BD / Agence nationale de lutte contre l'illettrisme / Ecole des Parents et des Educateurs du Calvados / CARIF-OREF / Réseau de Services pour une Vie Autonome (RSVA) / Collectivités territoriales / Médicibus / Mammobile / Téléconsultations / Normandie Pédiatrie Obésité / Union Française pour la Santé Bucco-dentaire (UFSBD) 14	
Moyens financiers à mobiliser	1 ETP financé par convention pluriannuelle (2023-2025) par l'ARS avec SOLIHA Territoires en Normandie	Modalités	Bilan d'activité et évaluation annuelle	
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.	
Indicateur de suivi-évaluation	Nombre d'accompagnements physiques Nombre d'orientations vers les professionnels et les structures de santé	Échéance	Sur la durée du schéma	

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique C – Insertion socio professionnelle			
Fiche action	2.C.1	AMÉLIORER LES RÉPONSES APPORTÉES PAR LES ÉQUIPES DU DÉPARTEMENT ET LES PARTENAIRES DU SECTEUR SOCIAL	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<p><b>Constats et objectifs</b></p> <p>Les politiques d'insertion (le RSA en particulier) sont complexes à comprendre notamment pour les familles mobiles et peu habituées à l'écrit.</p> <p>Le Département est réparti en 5 territoires d'action sociale qui constituent ses territoires d'intervention.</p> <p>Localement, les équipes du Département sont parfois confrontées à des difficultés d'accompagnement des gens du voyage qui peinent à s'inscrire dans les procédures de droit commun.</p> <p>Depuis 2019, une prestation d'accompagnement spécifique a été développée pour ce public. Les résultats étant positifs, il a été renforcé en 2024, notamment dans le cadre du Pacte des solidarités.</p> <p>Par ailleurs, un dispositif de centre social itinérant existe depuis de nombreuses années sur le Calvados et permet le développement d'action à destination des familles.</p> <p>Sur les années à venir, l'objectif sera d'améliorer encore les réponses apportées en travaillant notamment sur la connaissance de ce public, sur son accueil et le renforcement des liens avec les dispositifs existants.</p>		<p><b>Précisions sur la mise en œuvre</b></p> <p>Mise en œuvre d'un conventionnement annuel pour l'accompagnement des BRSA gens du voyage et évaluation du dispositif.</p> <p>Lien avec les acteurs du Réseau pour l'Emploi et les partenaires sociaux</p> <p>Maintien du centre social Itinérant financé par la CAF, avec un soutien du Département.</p> <p>Les modalités précises de mise en œuvre d'actions d'information et/ou de groupes de travail collaboratifs seront déterminées en fonction des échanges qui auront lieu notamment dans le cadre du Réseau pour l'Emploi à l'échelon Départemental.</p>	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s)	Département La coordination SOLIHA	Partenaires	Partenaires du Réseau pour l'Emploi / DDETS / CAF /Carif-Oref + ANLCI / les associations / les collectivités locales / les acteurs du secteur médico-social
Moyens financiers à mobiliser	Département, CAF	Modalités	Évaluation annuelle
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.
Indicateur de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de bénéficiaires du RSA accompagnés</li> <li>• Nombre de personnes accompagnées par le centre social itinérant pour de l'insertion socio professionnelle</li> <li>• Nombre de réunions d'information</li> <li>• Nombre de réunions d'échanges</li> </ul>	Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique C – Insertion socio professionnelle			
Fiche action	2.C.2	<b>ASSURER UN ACCOMPAGNEMENT SOCIO-PROFESSIONNEL DES GENS DU VOYAGE TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS</b>	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<p><b>Constats et objectifs</b></p> <p>Le Département accompagne les travailleurs indépendants du calvados s'inscrivant dans le dispositif RSA. Parmi ces travailleurs indépendants figurent des membres de la communauté des Gens du voyage. Ceux-ci peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé dans le cadre de leur contrat d'engagement réciproque.</p> <p>L'objectif général de cette action est de renforcer la viabilité des activités indépendantes tout en étant à jour des obligations législatives en vigueur (Démarches statutaires, fiscales et sociales)</p>		<p><b>Précisions sur la mise en œuvre</b></p> <p>Le Département accompagne les personnes dans la gestion de leurs activités. Cet accompagnement a notamment pour objectif d'améliorer le chiffre d'affaires de ces travailleurs indépendants afin de les sortir de leur situation de précarité.</p> <p>Un accompagnement de 12 mois, renouvelable 1 fois, est proposé à chaque travailleur indépendant.</p> <p>Chaque personne est rencontrée régulièrement (6 fois par an) et peut solliciter l'accompagnateur quand il le souhaite. Cet accompagnement a pour but de rendre viable l'activité du travailleur indépendant, mais aussi de <b>l'accompagner</b> au niveau administratif tant au niveau de son activité qu'au niveau de l'accès à ses droits (Recueil des pièces en lien avec le département pour ses droits RSA, liens avec les circonscriptions d'action sociale concernant les accès aux droits en matière de santé, de PMI,...)</p>	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s)	Département	Partenaires	Réseau de la création d'entreprises / Réseau pour l'emploi / Acteurs de l'insertion sociale
Moyens financiers à mobiliser	Département	Modalités	Action reconduite
Territorialisation	département du Calvados	Objectifs	s.o.
Indicateur de suivi-évaluation	Nombre d'actions réalisées	Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique C – Insertion socio professionnelle			
Fiche action	2.C.3	FAVORISER L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES GENS DU VOYAGE DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS EXISTANTS	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<b>Constats et objectifs</b> Le Département en tant que chef de file de l'insertion, met en œuvre le Plan Départemental d'Insertion 2019-2024. Il fait par ailleurs partie du réseau pour l'Emploi.  Dans ce cadre, des travaux communs et des passerelles entre dispositifs permettent de proposer aujourd'hui aux personnes accompagnées, des parcours cohérents et adaptés aux problématiques et spécificités des publics.  Le futur PDIE, ainsi que la mise en place du Réseau pour l'Emploi dans la cadre de la mise en œuvre de la Loi Plein Emploi, permettra de se réinterroger sur l'accompagnement spécifique de ces publics avec tous les acteurs de l'Insertion et de l'Emploi		<b>Précisions sur la mise en œuvre</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• Informer les gens du voyage sur leurs droits et leurs obligations (RSA - déclaration de revenus- déclaration RSI pour les travailleurs indépendants...)</li> <li>• Proposer un parcours professionnel en adéquation avec leurs compétences et leur mode de vie (travailleur saisonnier ou travailleur indépendant...)</li> <li>• Établir des passerelles vers le droit commun, vers le secteur économique et les organismes de formation pour favoriser l'emploi salarié</li> </ul>	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s)	Département	Partenaires	Partenaires du Réseau pour l'Emploi
Moyens financiers à mobiliser	Département / Membres du Réseau pour l'Emploi	Modalités	
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.
Indicateur de suivi-évaluation		Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »		
Thématique D – Gestion des aires d'accueil /logement				
Fiche action	2.D.1	PROJET SOCIAL SUR LES AIRES D'ACCUEIL		
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés	Scolarisation - Insertion Socio économique – Illettrisme...			
<b>Constat et description de l'action</b>				
<b>Constats</b> Peu d'aires d'accueil bénéficiant de l'aide à la gestion ont mis en œuvre des actions à caractère social telles que mentionnées aux articles 1 et 6 de la loi 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage à savoir : Rappel des textes :	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le schéma départemental « définit la nature des actions à caractère social destinées aux gens du voyage qui fréquentent les aires d'accueil ». (Article 1 de la loi du 5 juillet 2000)</li> <li>« Les modalités de mise en œuvre des actions de caractère social mentionnées à l'article 1er dont le financement incombe à l'Etat, au département et, le cas échéant, aux organismes sociaux concernés dans le cadre de leurs compétences respectives, sont fixées par des conventions passées entre ces personnes morales et les gestionnaires des aires d'accueil prévues par le schéma départemental » (Article 6 de la loi du 5 juillet 2000)</li> </ul> <p>L'accueil des gens du voyage ne doit pas seulement offrir des conditions de stationnement et d'installation satisfaisantes, il doit également <b>permettre aux familles d'avoir accès aux services publics et privés, au travail, à l'enseignement, aux prestations sociales...</b></p>	<b>Précisions sur la mise en œuvre</b> Enquête et état des lieux des actions socio-éducatives existantes et/ou à construire pour chaque aire d'accueil.		
<b>Objectifs</b> Intégrer progressivement dans les conventions d'aide à la gestion les actions à caractère social existantes et/ou à construire				
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Pilote(s)	DDETS Coordination SOLIHA	Partenaires	Les collectivités DSDEN / Conseil départemental / les associations....	
Moyens financiers à mobiliser		Modalités		
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.	
Indicateur de suivi-évaluation	• Nombre de conventions d'aide à la gestion intégrant un projet social	Échéance	Mise en œuvre dès 2025 et sur la durée du schéma	

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique E – Accès aux droits			
Fiche action	2.E.1	<b>DOMICILIATION</b>	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<b>Constats et objectifs</b> Les gens du voyage qui ne disposent pas d'un domicile ou d'une résidence fixe peuvent se faire domicilier auprès de la commune de leur choix à condition de justifier d'un lien avec la commune. La procédure de domiciliation reste mal connue des acteurs de terrain. Il existe un schéma départemental de la domiciliation, régulièrement renouvelé dans le Calvados, qui pose le cadre général sur le fonctionnement de la domiciliation administrative et propose des modèles de demande, d'attestation et de décision ainsi qu'un guide élaboré par la DGCS. Ce schéma départemental de la domiciliation est annexé au présent schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage		<b>Précisions sur la mise en œuvre</b> Mise à jour du schéma de domiciliation sur la durée du schéma.  Information et diffusion de ce schéma auprès des partenaires institutionnels et des communes (CCAS, CIAS, CAF, CPAM...)  Actualisation de la plaquette d'information à l'intention des collectivités et diffusion	
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s)	Etat (DDETS) Coordination SOLIHA	Partenaires	Préfecture et Sous-préfectures
Moyens financiers à mobiliser		Modalités	
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	s.o.
Indicateur de suivi-évaluation	• Date de diffusion des documents et des informations aux collectivités	Échéance	Communication régulière sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »	
Thématique E – Accès aux droits			
Fiche action	2.E.2	LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME / MOBILISATION DES PARTENAIRES	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
<b>Constat et description de l'action</b>			
<p><b>Constats</b>            Les gens du voyage souffrent de multiples difficultés, entravant leur insertion géographique, sociale et professionnelle. L'illettrisme est au centre de toutes les thématiques du volet social les concernant : il est un frein, il engendre isolement social et perte de confiance en soi.</p> <p>La prévention et la lutte contre l'illettrisme sont les domaines d'expertise du Carif-Oref et l'ANLCI. Ils ont notamment dans leurs missions l'information, l'animation et l'appui technique aux montages de projets.</p>		<p><b>Précisions sur la mise en œuvre</b></p> <p>Consolider le partenariat avec le Carif-Oref et l'ANLCI et les associer            Établir un recensement des actions, à destination des gens du voyage, entreprises par ces deux organismes            Élaborer des actions spécifiques pour ce public avec leur appui.</p>	
<p><b>Objectifs</b>            Mobiliser ces organismes et leurs ressources dans tous les champs du volet social lié au schéma d'accueil des gens du voyage</p>			
<b>Mise en œuvre de l'action</b>			
Pilote(s)	DDETS Coordination SOLIHA	Partenaires	Carif-Oref / ANLCI / Conseil départemental / Education Nationale /ARS/ organismes de formation / SOLIHA / les associations / GRETA / les PIAF/ Ecole des Parents et des Educateurs
Moyens financiers à mobiliser		Modalités	
Territorialisation	Département du Calvados	Objectifs	Recensement initial des actions lors de la première année du schéma
Indicateur de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre d'actions élaborées avec le Carif-Oref et ANLCI</li> <li>• Établissement du recensement des actions à destination des gens du voyage</li> </ul>	Échéance	Sur la durée du schéma

Axe 2		VOLET « SOCIAL »		
Thématique D – Accès aux droits				
Fiche action	2.E.3	ANIMATION DE LA VIE SOCIALE		
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés				
<b>Constat et description de l'action</b>				
<p><b>Constats et objectifs</b>  Le diagnostic de territoire réalisé à l'occasion du projet social a fait émerger les constats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un ancrage fort des familles sur les territoires</li> <li>- Peu d'interlocuteurs extérieurs se rendent sur les lieux de vie</li> <li>- Une part importante de voyageurs en situation d'illettrisme voire d'analphabétisme et une dématérialisation croissante des démarches administratives</li> <li>- Un public qui fait l'objet de nombreuses représentations</li> <li>- De nombreux ménages en situation de précarité sociale et/ou financière</li> <li>- Des problèmes d'assiduité scolaire encore présents</li> <li>- Un public peu ouvert aux activités de loisirs et de culture</li> </ul>				
<p><b>Précisions sur la mise en œuvre :</b>  Le centre social itinérant agréé par la CAF est porté par l'association SOLIHA depuis 2016. Le projet social 2021-2024 arrivant à terme, l'équipe travaille sur son évaluation et sur la rédaction du nouveau projet social 2025-2028.</p> <p><b>Objectif général :</b>  Favoriser l'inclusion des voyageurs dans la cité à travers un meilleur accès aux droits, une plus grande autonomie des personnes et la mise en œuvre d'animations collectives.</p> <p><b>Objectifs opérationnels :</b>  Le Centre social itinérant a pour objectifs de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Accueillir, Ecouter, Informer et Orienter : Accueillir et écouter et favoriser l'accès aux droits et l'autonomie des voyageurs</li> <li>➤ Accompagner à la scolarité, à l'accès aux savoirs et au numérique : Favoriser la scolarité, Accompagner les 16-18 ans et les adultes pour un meilleur accès au savoir</li> <li>➤ Animer et soutenir les liens parents/enfants et favoriser l'accès à la vie sociale et culturelle : Animer et soutenir la parentalité, favoriser l'accès aux loisirs et à la culture</li> <li>➤ Promouvoir les gens du voyage et favoriser la citoyenneté : Former et informer les partenaires, favoriser l'expression de la citoyenneté, favoriser la participation et l'initiative des familles</li> </ul>				
<b>Mise en œuvre de l'action</b>				
Pilote(s)	CAF du Calvados, Département du Calvados, SOLIHA, ARS	<b>Partenaires</b>	Gestionnaires des aires, centres sociaux culturels, Education Nationale, Département, CAF, CCAS, Promotion Santé Normandie, ...	
Moyens financiers à mobiliser	Financements de la CAF du Calvados ( prestations de service) et du Département du Calvados	<b>Modalités</b>		
Territorialisation	Département du Calvados	<b>Objectifs</b>	s.o.	
Indicateur de suivi-évaluation		<b>Échéance</b>	Sur la durée du schéma	

## 6-3 Volet « droits et obligations »

Axe 3		VOLET « DROITS ET OBLIGATIONS »	
Fiche action	3.1	METTRE À JOUR ET DIFFUSER LES DOCUMENTS « SOURCE »	
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés			
Constat et description de l'action			
<b>Constats et objectifs</b> On observe une mauvaise connaissance par les acteurs des documents utiles, or il existe deux documents « source » dans le Calvados : <ul style="list-style-type: none"> <li>• le vadémecum à l'attention des élus</li> <li>• le bréviaire Soliha</li> </ul> L'objectif est de rendre accessible facilement ces informations pour les élus, forces de l'ordre, propriétaires privés, gens du voyage. Ils permettent d'informer sur les droits et obligations et de proposer suivis et bonnes pratiques.		<b>Précisions sur la mise en œuvre :</b> <b>Sous-action 1 : Mettre à jour :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour réglementaire</li> <li>• Création de nouvelles fiches</li> <li>1 rôle des acteurs (Soliha, préfecture, forces de l'ordre, mairies)</li> <li>2 droits et devoirs des gens du voyage et des collectivités</li> <li>3. conseils pour sécuriser un terrain</li> <li>4 arrêtés municipaux type</li> </ul> <b>Sous-action 2 : Diffuser</b> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. mettre en ligne les documents sur les sites internet (Soliha, préfecture, CD) y compris le nouveau schéma départemental</li> <li>2. relayer sur les réseaux sociaux (facebook, X)</li> <li>3. diffuser aux collectivités territoriales et aux forces de l'ordre</li> <li>4. faire une information lors du congrès annuel et l'Union amicale des maires</li> </ol>	
Mise en œuvre de l'action			
Pilote(s)	Préfecture Coordination SOLIHA	Partenaires	DDTM  Conseil départemental
Moyens financiers à mobiliser	Frais liés aux impressions	Modalités	
Territorialisation	Ensemble du département	Objectifs	s.o.
Indicateur de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Nombre de nouvelles fiches réalisées</li> <li>• Dates de mises en ligne et d'actualisation</li> <li>• Date de diffusion aux collectivités et forces de l'ordre</li> <li>• Date de communication en congrès de l'UAMC</li> </ul>	Échéance	Pour le vadémecum : d'ici fin 2025 Pour le bréviaire : d'ici fin 2025

Axe 3	VOLET « DROITS ET OBLIGATIONS »				
Fiche action	3.2	<b>ORGANISER LA COORDINATION DES GRANDS PASSAGES ESTIVALEX</b>			
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés					
<b>Constat et description de l'action</b>					
<b>Constats et objectifs</b> Le Calvados est confronté chaque été à des difficultés à gérer les stationnements de groupes importants non annoncés et hors site. Ce constat implique la nécessité de mieux anticiper ces grands passages en amont.  Rappel: Tout groupe de plus de 150 résidences mobiles doit être annoncé au représentant de l'Etat en région, en département et auprès du conseil départemental trois mois au moins avant l'arrivée sur les lieux pour permettre l'identification d'une aire de stationnement.		<b>Précisions sur la mise en œuvre :</b> <u>En amont :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• suivre la création d'aires de grand passage par les EPCI concernés</li> <li>• organiser un calendrier prévisionnel des grands passages</li> <li>• mettre en relation pasteurs et élus</li> <li>• informer les élus par arrondissement</li> </ul> <u>En amont et pendant :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• identifier des terrains optionnels en cas d'engorgement des aires de grand passage ou d'arrivées non prévues</li> <li>• favoriser une coordination avec les départements limitrophes</li> </ul> <u>Pendant :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• organiser une réunion hebdomadaire en préfecture pour suivre les mouvements et anticiper les difficultés</li> <li>• assurer une médiation constante entre les missions et les propriétaires de terrain</li> </ul> <u>Après :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Organiser un retour d'expérience de la saison estivale</li> </ul>			
<b>Mise en œuvre de l'action</b>					
<b>Pilote(s)</b>	Préfecture Coordination SOLIHA	<b>Partenaires</b>	Sous-préfectures  DDTM  Conseil départemental  AGP (et autres)  Collectivités  Chambre d'agriculture  Préfecture de région/ préfectorales		
<b>Moyens financiers à mobiliser</b>	Néant	<b>Modalités</b>			
<b>Territorialisation</b>	Secteurs du département concernés par les grands passages	<b>Objectifs</b>	s.o.		
<b>Indicateur de suivi-évaluation</b>	Indicateurs prévus au bilan annuel réalisé par SOLIH (nombre de médiations réalisées, nombre de caravanes concernées, nombre de procédures engagées...)	<b>Échéance</b>	Mise en œuvre débutée en 2017 et pendant toute la durée du schéma sur la saison estivale		

Axe 3	VOLET « DROITS ET OBLIGATIONS »				
Fiche action	3.3	<b>HARMONISER LA GESTION DES AIRES PERMANENTES ET DE GRAND PASSAGE</b>			
Autre(s) axe(s) ou action(s) associés					
<b>Constat et description de l'action</b>					
<b>Constats et objectifs</b>  On constate une grande disparité de situations entre les différentes aires d'accueil existantes dans le Calvados (taux d'occupation, tarification, modalités de gestion...)		<b>Précisions sur la mise en œuvre :</b>  Élaborer un règlement intérieur type : <ul style="list-style-type: none"> <li>• tarifs pratiqués</li> <li>• règles de salubrité</li> <li>• durée de séjour</li> <li>• graduation des sanctions</li> </ul> Prévoir une réunion par arrondissement pour l'adapter localement.  Réflexion à mener en lien avec la question de la sédentarisation de groupes familiaux  Réalisation d'un livret d'accueil à l'échelle départementale			
<b>Mise en œuvre de l'action</b>					
Pilote(s)	Préfecture DDETS Coordination SOLIHA	Partenaires	EPCI disposant d'aires permanentes  Sous-préfectures  DDTM  Conseil départemental		
Moyens financiers à mobiliser	Néant	Modalités			
Territorialisation	EPCI disposant d'aires permanentes	Objectifs	s.o.		
Indicateur de suivi-évaluation	Livret d'accueil réalisé Règlement intérieur type	Échéance	Harmonisation à mettre en œuvre durant toute la période de validité du nouveau schéma		

## Chapitre 7 – Modalités d'évaluation en continu du schéma

Le présent schéma fera l'objet d'une évaluation régulière au travers notamment des bilans qui seront présentés chaque année à la commission consultative des gens du voyage.

Cette évaluation portera d'une part, sur l'état d'avancement des différentes fiches actions et d'autre part, sur la mise en œuvre des obligations ou préconisations en matière de terrains d'accueil et de sédentarisation.

Des critères seront identifiés pour suivre l'accueil et les devoirs des gens du voyage.

Cette évaluation pourra donner lieu selon les cas, à des mises à jour ou à des correctifs. Elle sera l'occasion :

- de prendre en considération les évolutions du contexte législatif et réglementaire,
- d'actualiser les besoins identifiés, notamment en matière de terrains familiaux locatifs ou d'habitat adapté, suite aux conclusions des différentes MOUS,
- de prendre en compte, le cas échéant, les évolutions de périmètre administratif (fusions de communes ou d'EPCI) et/ou de population (franchissement du seuil des 5 000 h),
  - de mesurer les impacts suite à l'arrivée de grands groupes, tant sur l'aspect organisationnel que sur le plan des relations gens du voyage/riverains,
  - de partager annuellement les enseignements lors des grands passages.

# Annexes

## Annexe 1 : Textes et documents de référence

**Loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000** modifiée relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

**Décret n°2001-540 du 25 juin 2001** sur la composition et le fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage

**Décret 2001-569 du 29 juin 2001** relatif aux normes techniques applicables aux aires d'accueil des gens du voyage

**Circulaire 2001-49 du 5 juillet 2001** relative à l'application de la loi du 5 juillet 2000

**Circulaire UHC/IUH1/26 n°2003-76 du 17 décembre 2003** relative aux terrains familiaux permettant l'installation des caravanes constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

**Articles 27 et 28 de la Loi n°2007-297 du 5 mars 2007** relative à la prévention de la délinquance

**Décret 2007-690 du 3 mai 2007** relatif à l'agrément prévu à l'article 9 de la loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage

**Circulaire du 28 août 2010** relative à la révision des schémas départementaux d'accueil des gens du voyage

**Décret du 30 décembre 2014** relatif à l'aide aux gestionnaires des aires d'accueil des gens du voyage

**Arrêté du 30 décembre 2014** portant application des articles R. 851-1, R. 851-2 et R. 851-6 du code de la sécurité sociale

**Décret n° 2015-563 du 20 mai 2015** relatif à la Commission nationale consultative des gens du voyage

**Loi NOTRE n° 2015-991 du 7 août 2015** portant nouvelle organisation territoriale de la République

**Loi 2017-87 du 27 janvier 2017** relative et l'égalité et la citoyenneté

**Décret n° 2017-921 du 9 mai 2017** modifiant le décret du 25 juin 2001 relatif à la composition et au fonctionnement de la commission départementale consultative des gens du voyage

**Articles L2321-2 et L2334-2** du Code général des collectivités territoriales

**Décret du 2 novembre 2017** relatif aux personnes n'ayant ni domicile ni résidence fixe et pris pour l'application des articles 150, 194 et 195 de la loi Egalité Citoyenneté du 27 janvier 2017

## Annexe 2 : État d'avancement au 1er janvier 2025, obligations et préconisations

### Existant, obligations et préconisations - Département du Calvados



- Existant**
- Aire mixte
  - Aire de grands passages
  - Aire permanente d'accueil
  - Habitat adapté
- Obligations**
- Aire de grands passages
  - Aire mixte
  - Aire permanente d'accueil
  - Habitat social adapté
- Préconisations**
- Création d'une aire de grands passages de 3 ha sur Bayeux Intercom
  - Création d'une aire de grands passages de 3 ha sur Isigny Omaha Intercom
- Arondissements  
Intercommunalités  
Communes

0 5 10 km

Sources : ©IGN-BDCarto®  
- DDTM14/SeCAH

Editi

Service du Système d'Information, de la Circulation Routière et de l'Expertise Territoriale (SSICRET)

REÇU EN PREFECTURE  
le 10/04/2025  
Application agréée E-legalite.com  
21\_RP-014-2414 00878-2025 04 07-CC\_DEL\_2025

07 / 03 / 2025

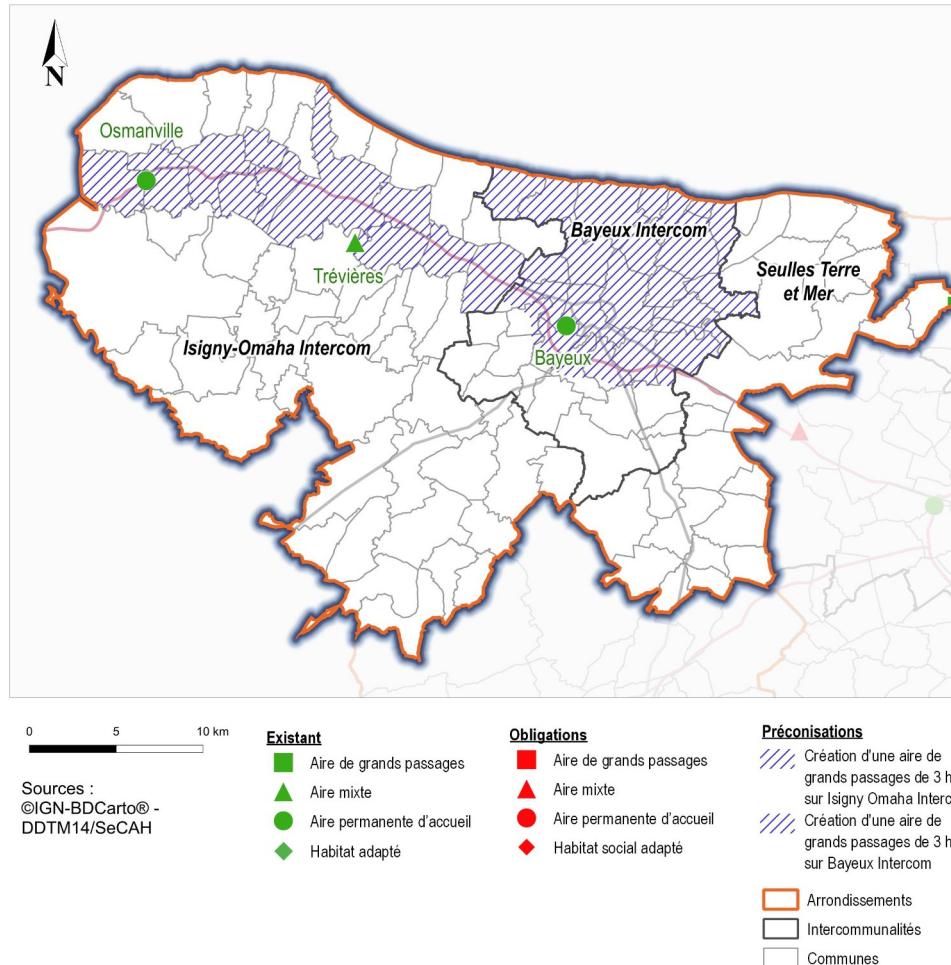
p 57

## Arrondissement de Bayeux



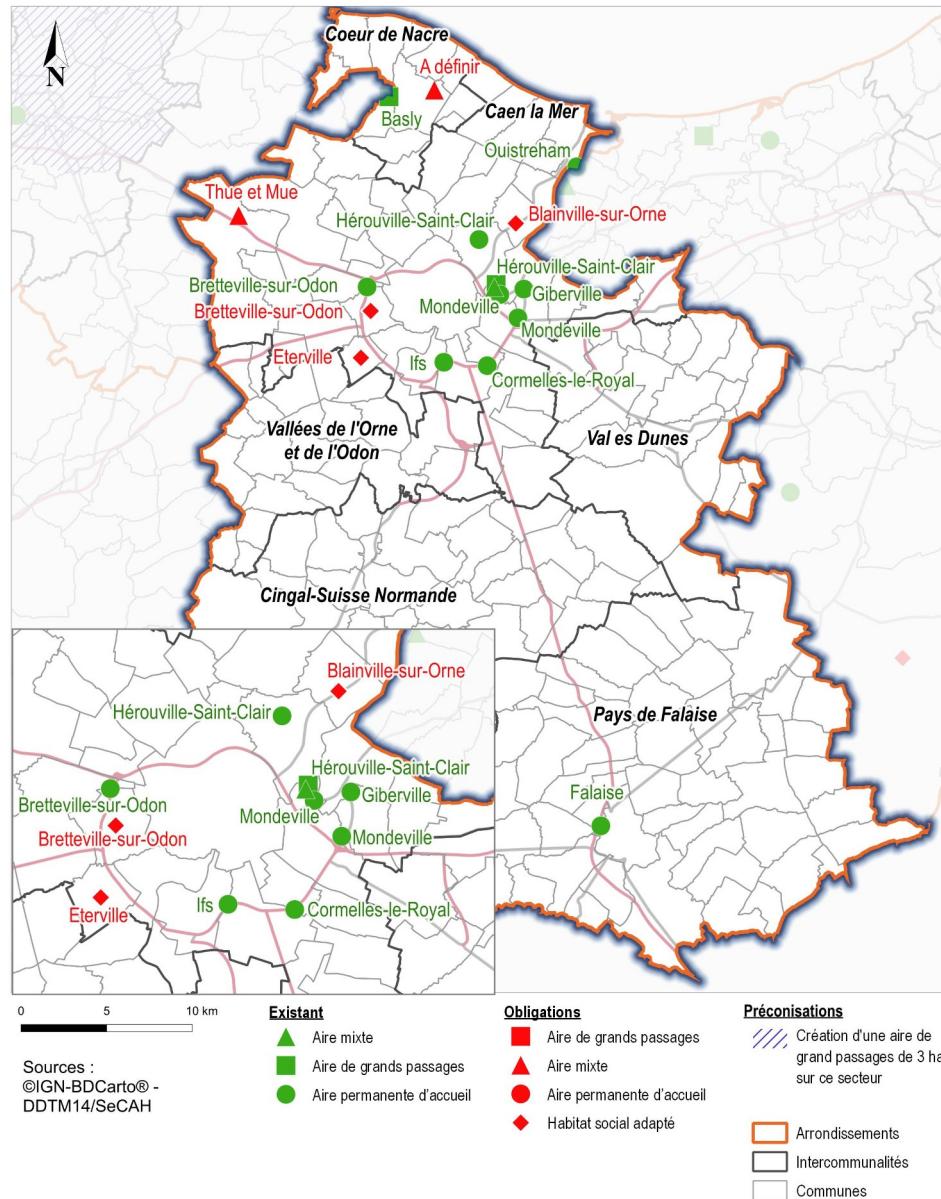
Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

### Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Bayeux

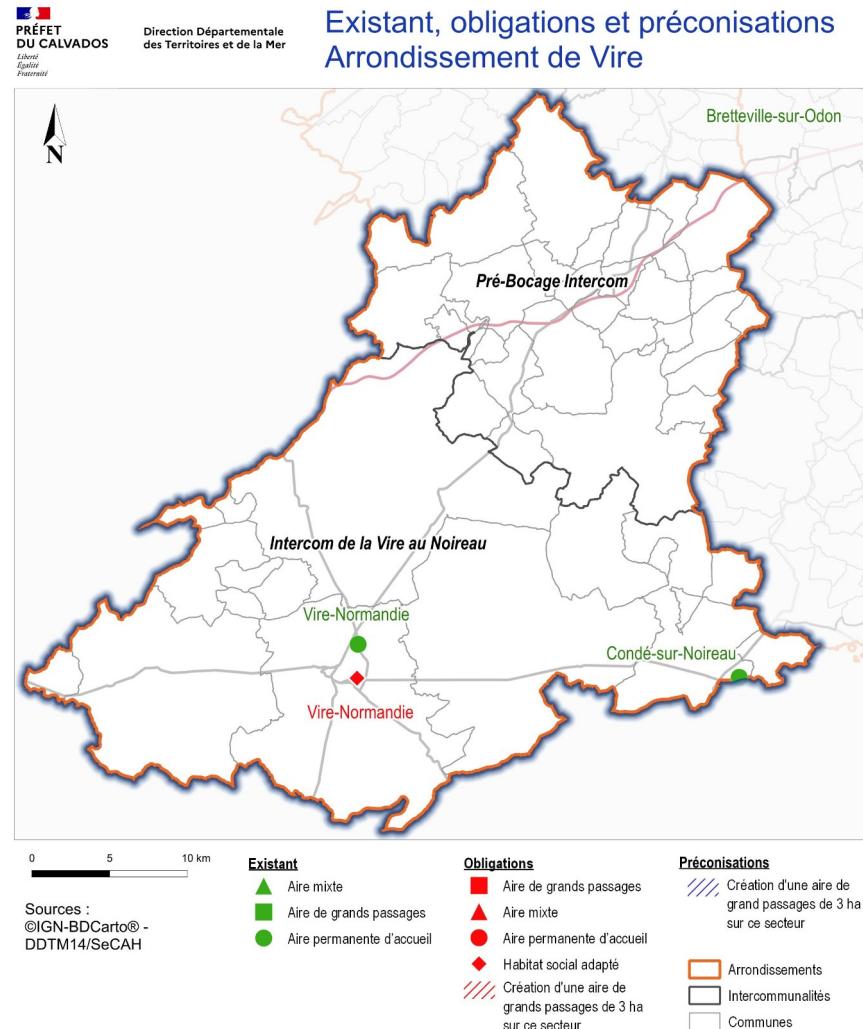


## **Arrondissement de Caen**

## Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Caen



## Arrondissement de Vire

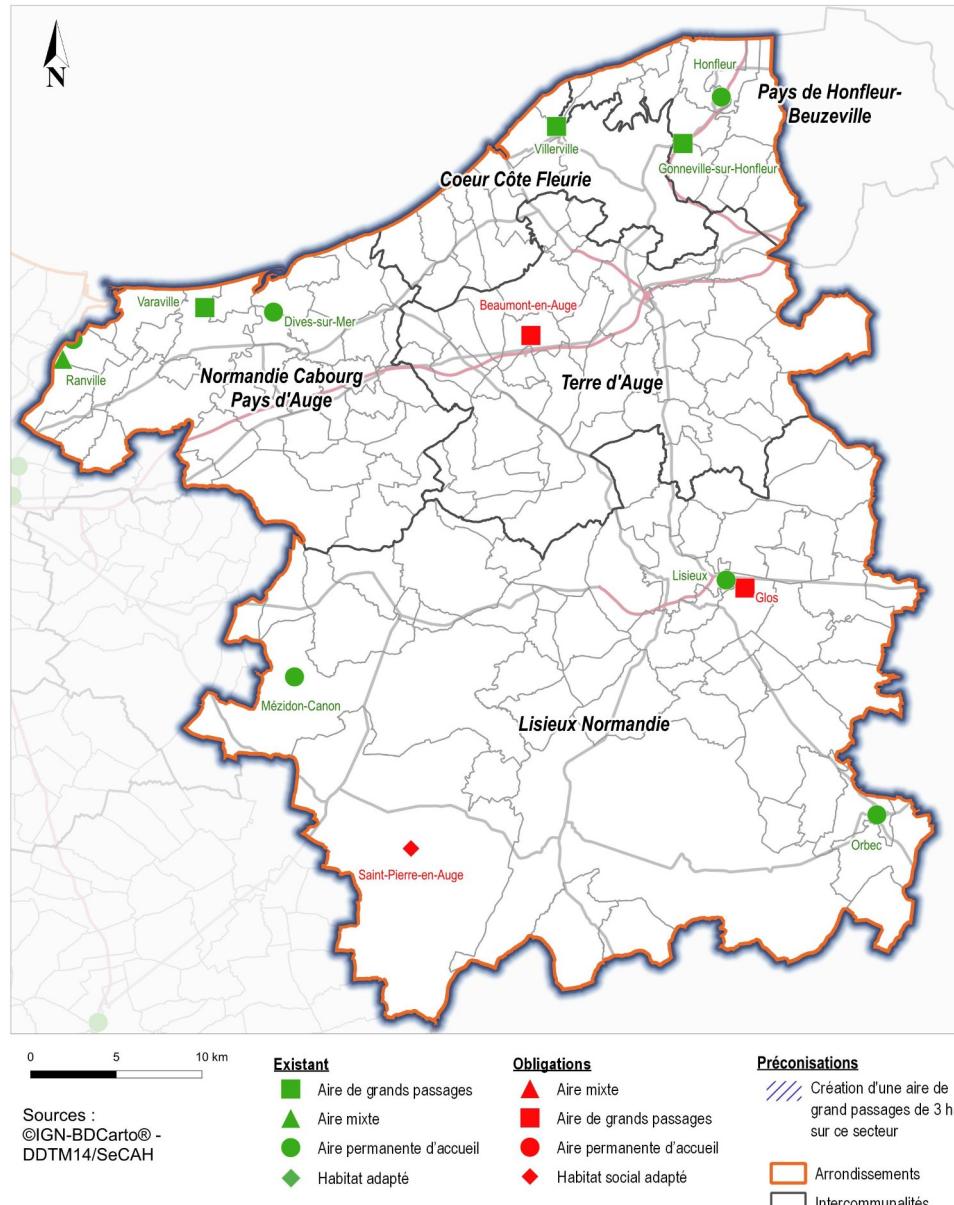


## Arrondissement de Lisieux



Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer

## Existant, obligations et préconisations Arrondissement de Lisieux



## Annexe 3 : Lexique

### Aires permanente d'accueil :

Aires destinées aux gens du voyage itinérants permettant des séjours d'une durée continue de 9 mois maximum.

Ces aires sont ouvertes toute l'année exception faite éventuellement d'une période donnée pour des raisons de gestion ou de travaux d'entretien.

### Aires de grand passage :

Aires d'accueil de grande capacité destinées à accueillir les groupes de 50 à 250 caravanes . Ces aires ne sont pas ouvertes et gérées en permanence, mais doivent être rendues accessibles en tant que de besoin. Elles peuvent être équipées sommairement.

### Aires dites « mixtes » :

Aire d'environ 1 ha permettant d'accueillir les voyageurs hippomobiles et les caravanes. 1/3 de l'aire est en sol stabilisé et 2/3 enherbée.

### Aires de petit passage :

Aires d'accueil de faible capacité ouvertes ponctuellement permettant des haltes de court séjour pour des familles isolées, des petits groupes ou des voyageurs hippomobiles.

### Terrains optionnels :

Terrains destinés à être mobilisés ponctuellement pour des besoins exceptionnels.

### Familles sédentarisées :

Le diagnostic comprend par « familles sédentarisées » de gens du voyage, celles installées durant 8 mois ou plus sur les mêmes places, ou stationnant de manière illicite tout au long de l'année sur une commune ou agglomération.

### Habitat adapté :

Les opérations d'habitat adapté sont réalisées pour des familles qui souhaitent vivre et habiter dans un lieu fixe, tout en gardant tout ou partie de leur mode de vie: l'habitat caravane et/ou la vie en famille élargie.

### Place de caravane :

Au sein d'une aire d'accueil, la place de caravane doit permettre d'assurer le stationnement d'une caravane, de son véhicule tracteur et, le cas échéant, de sa remorque. Sa superficie privative moyenne ne doit pas être inférieure à 75 m<sup>2</sup>.

### Terrain familial :

Terrain aménagé spécifiquement pour l'habitat des gens du voyage suivant les mêmes conditions que les autres autorisations d'urbanisme, c'est-à-dire dans le respect des règles d'urbanisme et servitudes applicables au terrain.

## Annexe 4 : Liste des associations avec leur objet

### FNASAT-Gens du voyage

#### Fédération Nationale des Associations Solidaires d’Action avec les Tsiganes et les Gens du voyage

Adresse :59, rue de l'Ourcq – 75019 PARIS  
Tel. 01 40 35 00 04  
E-mail : [info@fnasat.asso.fr](mailto:info@fnasat.asso.fr)

#### Le directeur

Stéphane LEVEQUE : 01.40.35.00.04 – [s.leveque@fnasat.asso.fr](mailto:s.leveque@fnasat.asso.fr)

<https://www.fnasat.asso.fr>

La Fnasat-Gens du voyage a vu le jour en décembre 2004. Cette fédération résulte de l'union entre l'association Études Tsiganes et les fédérations d'associations Unisat (Union nationale des institutions sociales d'action pour les Tsiganes) et Unagev (Union nationale pour l'action auprès des Gens du voyage). Elle réunit aujourd'hui une centaine d'adhérents, essentiellement de forme associative. La grande majorité des associations professionnelles impliquées quant aux situations vécues par les gens du voyage et leur articulation avec les politiques publiques sont aujourd'hui fédérées au sein de la Fnasat-Gv.

La Fnasat-Gv est statutairement composée :

- de membres actifs qui sont des associations engagées dans des actions en direction des Gens du voyage, souvent dans une logique ancienne d'aller-vers et dans un champ géographique départemental.
- de membres associés qui sont des associations, fondations, collectivités territoriales, ou institutions à caractère public ou privé, intéressées et concernées par les objectifs, les actions ou les services de la Fédération.

La Fnasat-Gv développe ses projets dans le cadre de partenariats publics ou privés. Elle apporte des soutiens à des acteurs institutionnels locaux, ainsi qu'à des porteurs de projets, publics ou privés, dans les champs académiques, culturels, de l'éducation populaire ou du social.

Le site <https://www.fnasat.asso.fr> centralise toutes les informations utiles sur l'organisation, les contacts, les formations et les compétences de la Fnasat-Gens du voyage ainsi que les associations ou organismes affiliés

## A.S.E.T-Normandie

### **Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes**

Adresse : 26, rue des Fleurs, 50500 St Hilaire Petitville  
CARENTAN les MARAIS  
E-mail : [asetnormandie@gmail.com](mailto:asetnormandie@gmail.com)  
Présidente : [micheletravert@orange.fr](mailto:micheletravert@orange.fr)  
Vice-Président : [jeanjacques.gourbin@wanadoo.fr](mailto:jeanjacques.gourbin@wanadoo.fr)

L'ASET-Normandie, précédemment appelée ASET-Manche, a été créée en 2005 à la demande de familles se déplaçant en véhicules hippomobiles, dont les enfants n'étaient pas scolarisés. Et cela dans l'attente d'un poste d'enseignant en Antenne Scolaire Mobile (ASM) correspondant à leur mode de vie et aux exigences de déplacement de ces familles. Le poste d'enseignant a été obtenu à la rentrée 2009 et est actuellement rattaché à l'Ecole Notre Dame de Carentan.

L'Association est composée d'une trentaine d'adhérents. L'ASET-Normandie est une association qui intervient auprès des familles tsiganes qui vivent en véhicules hippomobiles. Son but est de préparer les enfants à la scolarisation et de les aider dans les premiers apprentissages.

Dans le Calvados, des enseignants retraités bénévoles interviennent donc régulièrement sur les lieux de vie des familles. Depuis trois ans ces bénévoles n'interviennent plus dans la Manche du fait que pour des raisons de santé et des raisons familiales les voyageurs se sont regroupés autour de Caen. Ces bénévoles proposent des activités éducatives et soutiennent le travail de l'enseignant de l'ASM. Dans un souci d'ouverture, l'ASET-Normandie organise fréquemment pour les enfants et les jeunes des sorties découvertes, des visites, des rencontres auxquelles participent les familles et les membres de l'association, créant ainsi du lien social.

L'ASET-Normandie participe avec les autres associations partenaires aux rencontres et réflexions proposées par les instances en charge des Gens du voyage.

### **Exemple de projet soutenu par l'A.S.E.T-Normandie et mis en œuvre dans la Manche et le Calvados : ANTENNE SCOLAIRE MOBILE**

L'Antenne Scolaire Mobile (ASM), dispositif mis en place dans l'enseignement privé, s'adresse aux enfants des gens du voyage hippomobiles qui ne fréquentent pas les aires d'accueil aménagées.

- L'origine et le financement du projet.

L'institut Notre Dame de Carentan est un établissement scolaire privé sous contrat avec l'Etat. Le projet d'ASM y a vu le jour par le biais de l'association ASET (Aide à la Scolarisation des Enfants Tziganes) allant à la rencontre des enfants du voyage pour favoriser leur accès à l'éducation. Celle-ci a financé l'achat du camion servant de classe itinérante.

Le poste d'enseignement a été obtenu dans le cadre du plan Espoir Banlieue. L'enseignant est rémunéré par l'État et les frais de fonctionnement (carburant, entretien, fournitures...) sont réglés par l'école.

L'ASM a vocation à être une passerelle vers le système scolaire classique avec l'objectif que les enfants des gens du voyage puissent s'intégrer à terme dans une école ou un collège « traditionnels ».

- Les enfants scolarisés.

L'enseignant se déplace dans le département du Calvados en fonction du déplacement des familles. Il s'occupe de 8 familles ayant des liens de parenté et vivant dans des roulotte tirées par des chevaux. Il enseigne en 2024 à 24 enfants âgés de 3 à 18 ans (4 Maternelles, 6 Primaires et 14 Collégiens) qui n'ont jamais été scolarisés et n'ont pas commencé d'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Les parents sont très fiers que leurs enfants apprennent à lire et à écrire d'autant plus qu'ils n'ont eux-mêmes pas été scolarisés.

A ce jour 3 enfants ont intégrés le cursus scolaire normal à Ste Mère Eglise : l'un au collège, un autre en primaire et la dernière en maternelle.

- L'organisation de l'enseignement en ASM.

Le professeur sillonne les routes depuis septembre 2009. L'enseignant téléphone aux familles pour les informer de sa venue. La fréquence des rencontres est variable en fonction du déplacement et du regroupement ou non des familles. En fonction du nombre d'enfants présents l'ASM reste une journée entière ou une demi-journée. Comme dans une classe ordinaire, les enfants participent à des sorties pédagogiques, des classes découvertes, parfois avec les autres enfants de Sainte Marie de Caen. En raison de leurs craintes, les parents sont réticents à les laisser partir. Le fait qu'ils acceptent de les lui confier démontre qu'une relation de confiance s'est établie. L'enseignant relève d'ailleurs que sans confiance le système ne peut fonctionner.

## AGP

**AGP  
Action Grand passage  
8 rue Narcisse GUILBERT - 76570 PAVILLY  
Président : Désiré VERMEERSCH  
asso.agp@gmail.com**

Depuis une dizaine d'années, l'association AGP (Action Grand Passage), planifie les itinéraires d'un nombre croissant de groupes de grand passage, soit près de 95% de la totalité des grands passages.

Ainsi, AGP organise la programmation et le suivi des migrations saisonnières liées au mode de vie nomade des gens du voyage et plus particulièrement ceux de l'association "Vie et Lumière". AGP assure le contact avec l'ensembles des grands groupes, coordonne leurs déplacements, assure la relation avec les pouvoirs publics (Mairies, Communautés de communes, Préfecture, Ministères concernés). AGP assure la médiation avec les collectivités locales en cas de conflit. AGP assure l'encadrement et la formation des bénévoles participants à la coordination. AGP propose et met en œuvre des actions ou des projets liés au Grand Rassemblement ou Grand Passage qui correspondent aux besoins identifiés sur le terrain par ses membres. L'association laisse aux conducteurs identifiés des

groupes de grands passages le pouvoir de contractualiser sous leur responsabilité, la mise à disposition de terrains, avec les différentes autorités locales en fonction des besoins Elle est présente aux commissions consultatives des schémas départementaux.

## APATZI

**APATZI**  
**Association protestante des amis des tziganes**  
**47, rue de Clichy - 75009 PARIS**  
**Nathalie LEENHARDT chargée de mission**  
**[amis@apatzi.com](mailto:amis@apatzi.com)**

APATZI est l'association protestante des Amis des Tziganes. Elle est née en 2015 avec pour objectif principal la défense des droits des Gens du voyage.

Il s'agit de :

- promouvoir la culture et le mode de vie des Voyageurs
- soutenir leur combat pour une pleine reconnaissance de l'habitat mobile et de l'itinérance dans le droit commun français
- faciliter leur intégration dans la communauté nationale

Pour ce faire, APATZI travaille à constituer un réseau de soutiens sur le territoire français, des médiateurs bénévoles pour faciliter les relations entre mairies et Voyageurs, lors des déplacements d'été ou dans la vie quotidienne.

## Annexe 5 : Liste des structures partenaires avec leur objet

### SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE

SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE  
8, boulevard Jean MOULIN  
CS 25362  
14053 CAEN Cedex 4  
Tél : 02 31 86 70 50

SOLIHA est le premier réseau associatif national au service des personnes et du logement. Ses missions portent sur l'amélioration de l'habitat afin d'assurer à tous des conditions de vie décentes, lutter contre la crise du logement et favoriser la cohésion et la mixité sociale sur le territoire. La personne est toujours placée au cœur du projet d'habitat, ses habitudes sont respectées, son autonomie préservée.

SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE héberge les **postes de coordination départementale de l'accueil des gens du voyage**, le centre social agréé par la CAF et le poste de médiation en santé et 3 postes de travailleurs sociaux qui accompagnent les bénéficiaires du RSA social.

La mission de la coordination départementale est d'assurer un rôle de veille, d'alerte et d'assistance auprès des services de l'État et du Conseil départemental sur la mise en œuvre du schéma d'accueil des gens du voyage et sur la gestion des flux sur les différentes aires de stationnement.

#### LES OBJECTIFS

- **Conseiller les élus** (Maires, Présidents d'EPCI et Conseillers Départementaux) pour la mise en œuvre des obligations et préconisations du schéma départemental d'accueil des gens du voyage et pour les pérenniser dans le temps, tant dans les domaines de la conception des aires ou de l'habitat, de la gestion que de l'accompagnement social.
- **Faciliter la mise en œuvre de solutions**, par sa vision d'ensemble, en assurant le lien avec les différents acteurs et établissant si nécessaire des contacts réguliers avec les départements limitrophes.
- **Assurer des missions de médiation** entre les gens du voyage, les élus et les propriétaires privés, notamment dans le cadre des grands rassemblements, et en privilégiant une intervention de la coordination.

- Veiller à la **prise en compte de la situation sociale** des gens du voyage :
  - Tout au long de l'année, dans les dispositifs départementaux en matière de **santé, d'accès au droit commun, de scolarisation, d'insertion socio-économique, de logement et d'habitat**, et travailler à cet effet avec les partenaires concernés.
  - Lors des grands rassemblements, en informant sur les dispositifs locaux et en orientant vers les services de droits commun du département.
- **Faciliter les relations** entre les familles et les différents services de la Caisse d'Allocations Familiales, en lien avec le centre social itinérant.
- **Tenir informés** les services de l'État et le Département des avancées et des difficultés de mise en œuvre du schéma départemental et formuler des propositions.
- Apporter des éléments de connaissance **sur les besoins de sédentarisation** afin d'inciter à leur prise en compte dans les politiques publiques.

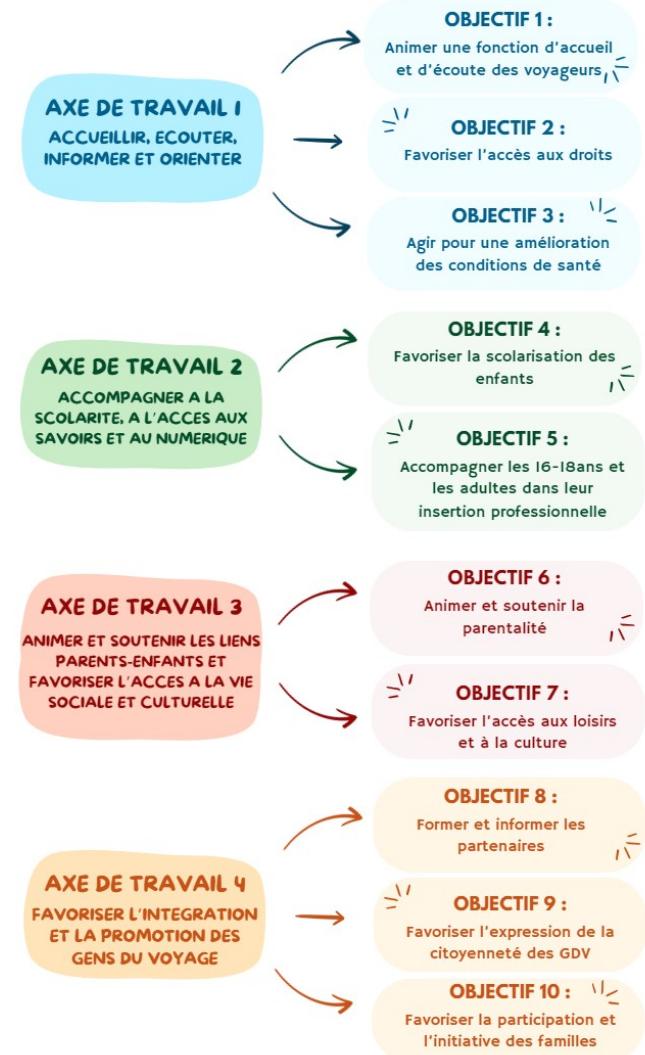
## LA MISE EN ŒUVRE

- Conduire des actions de médiation à la demande de l'État, des élus et des gens du voyage.
- Mettre en place des outils d'information à destination des acteurs et des gens du voyage.
- Animer des réunions avec les maires et gestionnaires de terrains, à l'échelle des EPCI, pour faciliter la cohérence des politiques, et veiller à l'harmonisation des pratiques à l'échelle du département.
- Co-organiser avec chaque pilote les différentes réunions des groupes de travail du schéma départemental des gens du voyage,
- S'informer des pratiques des autres départements et en informer les élus, afin de mutualiser les expériences et proposer si nécessaire des actions interdépartementales.
- Préparer les grands passages :
  - ✓ en travaillant sur l'anticipation et la préparation de ces grands passages par la réalisation d'un calendrier prévisionnel des grands passages
  - ✓ en recherchant des terrains en lien avec les élus et la DDTM
  - ✓ en rencontrant les responsables de groupes de voyageurs, les élus, et les propriétaires
  - ✓ en travaillant à l'organisation des mouvements estivaux à l'échelle départementale, régionale et interrégionale
- Être un lien avec les gestionnaires d'aires pour connaître l'évolution de l'occupation des terrains et être en capacité d'orienter les gens du voyage le cas échéant.
- Rencontrer les acteurs intervenant auprès des gens du voyage dans l'objectif d'améliorer la prise en compte de leur situation dans les dispositifs mis en place et proposer des modalités de travail adapté entre les partenaires.

# LE CENTRE SOCIAL ITINÉRANT

Le projet du centre social itinérant s'articule autour de 4 grands axes :

- Accueillir, écouter, informer et orienter
- Accompagner à la scolarité, à l'accès aux savoirs et au numérique
- Animer et soutenir les liens parents/enfants, favoriser l'accès à la vie sociale et culturelle
- Favoriser l'intégration et la promotion des gens du voyage



## CONTACTS

SOLIHA TERRITOIRES EN NORMANDIE

8, boulevard Jean MOULIN

CS 25362

14053 CAEN Cedex 4

Tél : 02 31 86 70 50

Responsable du Pôle social : Odette DA SILVA

Mail : [odette.dasilva@solihanormandie.fr](mailto:odette.dasilva@solihanormandie.fr)

Tel : 06 76 77 82 40

## LE CARIF-OREF de Normandie

Créé le 1er janvier 2018, le Carif-Oref de Normandie porte des missions d'information, d'animation et de professionnalisation dans le champ de l'emploi-information-orientation. Cette entité résulte de la fusion du CREFOR (Rouen) et de l'ERREFOM (Caen).

Il regroupe et met en œuvre :

- des activités d'information sur la formation professionnelle
- des travaux d'observation (secteurs, métiers, territoires, parcours de formation, insertion professionnelle)
- un centre de ressources documentaires et pédagogiques
- un programme de professionnalisation des acteurs
- un centre ressource illettrisme

Le centre ressource d'illettrisme travaille avec Géraldine CHAMBON, chargée de mission coordinatrice de l' ANLCI (Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme). Elle est hébergée dans les locaux du Carif-Oref de Normandie – Site de Rouen.

Géraldine CHAMBON  
Tel : 06 60 19 63 21  
courriel : [geraldine.chambon@anlci.gouv.fr](mailto:geraldine.chambon@anlci.gouv.fr)

Le site IPI centralise toutes les informations sur l'illettrisme : [www.ipi-normandie.fr](http://www.ipi-normandie.fr)

Adresse :

Carif-Oref de Normandie  
Site de Caen  
Unicité-Bât A – 10 rue Alfred Kastler – 14000 Caen  
Tél : 02 31 95 52 00

Site de Rouen  
Pôle Régional des Savoirs – 115 Bd de l'Europe  
BP 1152  
76176 Rouen cedex  
Tél : 02 35 73 77 82

<http://www.cariforefnormandie.fr>



# COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 BUDGETS PRIMITIFS 2025

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 03.04.2025

# SOMMAIRE

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2024

---

<b>BUDGET GENERAL :</b> .....	<b>1</b>
<b>BUDGET ANNEXE DECHETS :</b> .....	<b>2</b>
<b>BUDGET ANNEXE SPANC :</b> .....	<b>3</b>
<b>BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET :</b> .....	<b>4</b>
<b>BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE BONNEVILLE :</b> .....	<b>5</b>
<b>BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES :</b> .....	<b>6</b>
<b>BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE COUDRAY :</b> .....	<b>7</b>
<b>BUDGET ANNEXE LAC TERRE D'AUGE :</b> .....	<b>8</b>

## BUDGETS PRIMITIFS 2025

---

### **BUDGET GENERAL :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>9</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>17</b>

### **BUDGET ANNEXE DECHETS :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>20</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>21</b>

### **BUDGET ANNEXE SPANC :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>22</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>23</b>

### **BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>24</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>24</b>

### **BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE BONNEVILLE :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>25</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>25</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES QUATRE ROUTES :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>26</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>26</b>

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE COUDRAY :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>27</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>27</b>

**BUDGET ANNEXE LAC TERRE D'AUGE :**

<b>Fonctionnement.....</b>	<b>28</b>
<b>Investissement .....</b>	<b>29</b>

**FISCALITE 2025**

---

<b>Fiscalité mixte.....</b>	<b>30</b>
<b>TEOM .....</b>	<b>30</b>
<b>GEMAPI .....</b>	<b>30</b>

**BUDGET GENERAL**  
**CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	3 093 538,42 €
Recettes d'investissement	2 904 222,82 €
Résultat net au 31-12	-189 315,60 €
Excédent N-1 reporté	130 117,82 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>-59 197,78 €</b>

**Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	2 302 800,38 €
Recettes d'investissement	2 209 666,66 €
Résultat net RAR	-93 133,72 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	9 084 205,30 €
Recettes de fonctionnement	10 444 177,65 €
Résultat net au 31-12	1 359 972,35 €
Excédent N-1 reporté	182 987,02 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>1 542 959,37 €</b>

**Soit à affecter:**

Excédent de fonctionnement reporté	1 390 627,87 €
Déficit d'investissement reporté	-59 197,78 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	152 331,50 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

**BUDGET ANNEXE DECHETS  
CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	60 868,54 €
Recettes d'investissement	76 547,87 €
Résultat net au 31-12	15 679,33 €
Excédent N-1 reporté	17 522,16 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>33 201,49 €</b>

**Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	6 885,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat net RAR	-6 885,00 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	3 873 045,42 €
Recettes de fonctionnement	4 250 950,11 €
Résultat net au 31-12	377 904,69 €
Excédent N-1 reporté	670 599,22 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>1 048 503,91 €</b>

**Soit à affecter:**

Excédent de fonctionnement reporté	1 048 503,91 €
Excédent d'investissement reporté	33 201,49 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL2025

**BUDGET ANNEXE SPANC  
CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	180 642,00 €
Recettes d'investissement	144 032,08 €
Résultat net au 31-12	-36 609,92 €
Excédent N-1 reporté	82 701,33 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>46 091,41 €</b>

**Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	37 026,00 €
Recettes d'investissement	30 876,00 €
Résultat net RAR	-6 150,00 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	118 923,65 €
Recettes de fonctionnement	162 112,00 €
Résultat net au 31-12	43 188,35 €
Excédent N-1 reporté	28 008,10 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>71 196,45 €</b>

**Soit à affecter:**

Excédent de fonctionnement reporté	71 196,45 €
Excédent d'investissement reporté	46 091,41 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

**BUDGET ANNEXE PARC DU GOSSET**  
**CA & Affectation du résultat 2024**

Section d'investissement

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	100 800,00 €
Résultat net au 31-12	100 800,00 €
Excédent N-1 reporté	161 701,65 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>262 501,65 €</b>

Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	100 800,00 €
Recettes de fonctionnement	100 800,00 €
Résultat net au 31-12	0,00 €
Excédent N-1 reporté	232 514,07 €
<b>Résultat cumulé au 31-12-2023</b>	<b>232 514,07 €</b>

Soit à affecter:

Excédent de fonctionnement reporté	232 514,07 €
Excédent d'investissement reporté	262 501,65 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

**BUDGET ANNEXE PARC D'ACTIVITES DE BONNEVILLE**  
**CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	429 816,98 €
Recettes d'investissement	265 232,94 €
Résultat net au 31-12	-164 584,04 €
Déficit N-1 reporté	-188 232,94 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>-352 816,98 €</b>

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	497 874,98 €
Recettes de fonctionnement	664 064,01 €
Résultat net au 31-12	166 189,03 €
Excédent N-1 reporté	36 396,70 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>202 585,73 €</b>

**Soit à affecter:**

Excédent de fonctionnement reporté	202 585,73 €
Déficit d'investissement reporté	-352 816,98 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DES 4 ROUTES  
CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Résultat net au 31-12	0,00 €
Excédent N-1 reporté	0,00 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>0,00 €</b>

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Recettes de fonctionnement	0,00 €
Résultat net au 31-12	0,00 €
Excédent N-1 reporté	0,00 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>0,00 €</b>

**Soit à affecter:**

Excédent /Déficit de fonctionnement reporté	0,00 €
Excédent /Déficit d'investissement reporté	0,00 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

**BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DE COUDRAY  
CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	411 184,34 €
Recettes d'investissement	397 671,52 €
Résultat net au 31-12	-13 512,82 €
Déficit N-1 reporté	-397 671,52 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>-411 184,34 €</b>

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	411 904,90 €
Recettes de fonctionnement	411 184,34 €
Résultat net au 31-12	-720,56 €
Excédent N-1 reporté	0,00 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>-720,56 €</b>

**Soit à affecter:**

Déficit de fonctionnement reporté	-720,56 €
Déficit d'investissement reporté	-411 184,34 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

**BUDGET ANNEXE LAC**  
**CA & Affectation du résultat 2024**

**Section d'investissement**

Dépenses d'investissement	121 931,91 €
Recettes d'investissement	153 841,81 €
Résultat net au 31-12	31 909,90 €
Déficit N-1 reporté	-33 749,57 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>-1 839,67 €</b>

**Reste à réaliser**

Dépenses d'investissement	34 315,40 €
Recettes d'investissement	26 668,00 €
Résultat net RAR	-7 647,40 €

**Section de fonctionnement**

Dépenses de fonctionnement	48 519,34 €
Recettes de fonctionnement	99 652,45 €
Résultat net au 31-12	51 133,11 €
Excédent N-1 reporté	134 431,79 €
<b>Résultat cumulé au 31-12</b>	<b>185 564,90 €</b>

**Soit à affecter:**

Excédent de fonctionnement reporté	176 077,83 €
Déficit d'investissement reporté	-1 839,67 €
Autres réserves	9 487,07 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_20258

	ADMINISTRATION GENERALE			BIBLIOTHEQUES			ECOLE DE MUSIQUE		
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 366 692</b>	<b>4 193 505</b>	<b>6 458 896</b>	<b>240 015</b>	<b>221 143</b>	<b>229 540</b>	<b>377 535</b>	<b>341 982</b>	<b>371 910</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>319 020</b>	<b>276 341</b>	<b>385 505</b>	<b>58 735</b>	<b>48 102</b>	<b>56 690</b>	<b>46 735</b>	<b>30 678</b>	<b>40 510</b>
60 Achats et variation des stocks	56 830	39 344	64 500	42 905	35 858	38 870	23 410	11 191	12 565
61 Services extérieurs	154 050	146 156	171 300	7 990	6 867	8 905	14 360	11 828	19 780
62 Autres services extérieurs	103 440	85 319	143 940	7 820	5 365	8 895	7 465	6 254	6 965
635 Autres impôts, taxes	4 700	5 522	5 765	20	12	20	1 500	1 406	1 200
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>1 432 150</b>	<b>1 499 413</b>	<b>1 575 700</b>	<b>176 730</b>	<b>169 751</b>	<b>169 500</b>	<b>330 600</b>	<b>311 303</b>	<b>331 400</b>
621 Personnel extérieur au service	124 900	236 976	172 900	100	246	0	0	0	0
633 Impôts, taxes sur rémunérations	13 350	18 579	13 000	1 910	2 569	1 800	4 150	5 442	3 900
64 Charges de personnel	1 293 900	1 243 858	1 389 800	174 720	166 937	167 700	326 450	305 862	327 500
<b>014 Atténuation de produit</b>	<b>1 933 754</b>	<b>1 933 754</b>	<b>1 910 128</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>202 998</b>	<b>199 250</b>	<b>241 966</b>	<b>4 550</b>	<b>3 290</b>	<b>3 350</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
65818 Redevances pour droits, brevets...	8 110	5 093	9 445	1 900	672	700	0	0	0
654 Crédances admises en non valeur				0	0	0	100	0	0
653 Indemnités	122 700	122 050	142 200						
655 Contingents et participations obligatoires	72 188	72 107	90 321	2 650	2 618	2 650	0	0	0
657 Subventions	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>66 Charges financières</b>	<b>45 070</b>	<b>42 058</b>	<b>38 097</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>67 Charges spécifiques</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>1 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68 Provisions</b>	<b>6 500</b>	<b>700</b>	<b>56 500</b>						
<b>042 Opérations d'ordre entre sections (amortiss)</b>	<b>244 400</b>	<b>241 990</b>	<b>250 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 181 800</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>						

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

	SPORT			ECOLES			ACTION SOCIALE		
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>449 890</b>	<b>436 598</b>	<b>477 600</b>	<b>2 942 431</b>	<b>2 766 346</b>	<b>2 920 974</b>	<b>555 085</b>	<b>573 204</b>	<b>569 440</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>189 550</b>	<b>185 164</b>	<b>212 300</b>	<b>883 870</b>	<b>760 007</b>	<b>869 384</b>	<b>140 685</b>	<b>144 730</b>	<b>151 030</b>
60 Achats et variation des stocks	92 480	106 757	106 500	652 390	580 289	626 814	77 175	74 167	77 190
61 Services extérieurs	91 450	74 066	100 460	134 720	107 906	150 165	9 150	13 309	12 940
62 Autres services extérieurs	5 620	4 341	5 340	96 760	71 812	92 405	54 360	57 254	60 900
635 Autres impôts, taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>182 340</b>	<b>174 434</b>	<b>187 300</b>	<b>1 741 360</b>	<b>1 702 774</b>	<b>1 739 290</b>	<b>284 400</b>	<b>287 161</b>	<b>288 800</b>
621 Personnel extérieur au service	0	9 251	0	49 310	49 454	16 120	0	0	0
633 Impôts, taxes sur rémunérations	1 890	2 584	2 200	19 820	27 514	19 670	3 350	4 405	3 100
64 Charges de personnel	180 450	162 599	185 100	1 672 230	1 625 806	1 703 500	281 050	282 755	285 700
<b>014 Atténuation de produit</b>									
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>78 000</b>	<b>77 000</b>	<b>78 000</b>	<b>315 701</b>	<b>302 335</b>	<b>310 800</b>	<b>130 000</b>	<b>141 017</b>	<b>129 410</b>
65818 Redevances pour droits, brevets...	0	0	0	8 250	4 516	6 100	0	0	0
654 Créances admises en non valeur				1 500	0	4 000	0	0	0
653 Indemnités									
655 Contingents et participations obligatoires	0	0	0	292 451	284 017	288 400	0	0	0
657 Subventions	78 000	77 000	78 000	13 500	13 802	12 300	130 000	141 017	129 410
<b>66 Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>						
<b>67 Charges spécifiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 500</b>	<b>1 231</b>	<b>1 500</b>	<b>0</b>	<b>296</b>	<b>200</b>
<b>68 Provisions</b>									
<b>042 Opérations d'ordre entre sections (amortiss)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>				<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_0025

	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME			AMENAGEMENT		
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>451 785</b>	<b>399 605</b>	<b>508 900</b>	<b>157 467</b>	<b>151 822</b>	<b>138 840</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>90 585</b>	<b>50 878</b>	<b>138 370</b>	<b>34 905</b>	<b>29 368</b>	<b>14 420</b>
60 Achats et variation des stocks	15 585	6 982	9 750	535	434	750
61 Services extérieurs	53 500	30 232	57 700	770	808	1 500
62 Autres services extérieurs	21 000	13 389	70 620	33 600	28 125	12 170
635 Autres impôts, taxes	500	275	300	0	0	0
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>47 200</b>	<b>40 481</b>	<b>49 500</b>	<b>101 550</b>	<b>101 440</b>	<b>103 400</b>
621 Personnel extérieur au service	0	0	0	0	0	0
633 Impôts, taxes sur rémunérations	610	744	600	1 300	1 830	1 300
64 Charges de personnel	46 590	39 737	48 900	100 250	99 610	102 100
<b>014 Atténuation de produit</b>						
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>314 000</b>	<b>308 246</b>	<b>321 030</b>	<b>21 012</b>	<b>21 014</b>	<b>21 020</b>
65818 Redevances pour droits, brevets...				212	216	220
654 Crédances admises en non valeur						
653 Indemnités						
655 Contingents et participations obligatoires	67 000	66 972	67 000	20 800	20 798	20 800
657 Subventions	247 000	241 273	254 030	0	0	0
<b>66 Charges financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>67 Charges spécifiques</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>68 Provisions</b>						
<b>042 Opérations d'ordre entre sections (amortiss)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>			
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>						

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

	TOTAL			Evolution BP N/N-1
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	
<b>DEPENSES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 540 900</b>	<b>9 084 205</b>	<b>11 676 100</b>	<b>10,77%</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>1 764 085</b>	<b>1 525 267</b>	<b>1 868 209</b>	<b>5,90%</b>
60 Achats et variation des stocks	961 310	855 022	936 939	
61 Services extérieurs	465 990	391 171	522 750	
62 Autres services extérieurs	330 065	271 859	401 235	
635 Autres impôts, taxes	6 720	7 215	7 285	
<b>012 Charges de personnel</b>	<b>4 296 330</b>	<b>4 286 758</b>	<b>4 444 890</b>	<b>3,46%</b>
621 Personnel extérieur au service	174 310	295 927	189 020	
633 Impôts, taxes sur rémunérations	46 380	63 667	45 570	
64 Charges de personnel	4 075 640	3 927 163	4 210 300	
<b>014 Atténuation de produit</b>	<b>1 933 754</b>	<b>1 933 754</b>	<b>1 910 128</b>	<b>-1,22%</b>
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>	<b>1 066 361</b>	<b>1 052 152</b>	<b>1 105 576</b>	<b>3,68%</b>
65818 Redevances pour droits, brevets...	18 472	10 497	16 465	
654 Crédances admises en non valeur	1 600	0	4 000	
653 Indemnités	122 700	122 050	142 200	
655 Contingents et participations obligatoires	455 089	446 513	469 171	
657 Subventions	468 500	473 092	473 740	
<b>66 Charges financières</b>	<b>45 070</b>	<b>42 058</b>	<b>38 097</b>	<b>-15,47%</b>
<b>67 Charges spécifiques</b>	<b>2 600</b>	<b>1 527</b>	<b>2 700</b>	<b>3,85%</b>
<b>68 Provisions</b>	<b>6 500</b>	<b>700</b>	<b>56 500</b>	
<b>042 Opérations d'ordre entre sections (amortiss)</b>	<b>244 400</b>	<b>241 990</b>	<b>250 000</b>	<b>2,29%</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>1 181 800</b>	<b>0</b>	<b>2 000 000</b>	<b>69,23%</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

	ADMINISTRATION GENERALE			BIBLIOTHEQUES			ECOLE DE MUSIQUE		
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>9 073 610</b>	<b>8 856 454</b>	<b>10 213 530</b>	<b>2 905</b>	<b>5 226</b>	<b>0</b>	<b>76 400</b>	<b>85 907</b>	<b>76 800</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	182 987	0	1 390 628	0	0	0	0	0	0
013 Atténuation de charges	15 915	16 310	23 032	0	2 379	0	300	681	300
6091 Rabais, remise	0	52	0	0	2 379	0	0	681	0
6419 Rbt rémunération personnel	10 915	13 462	20 032	0	0	0	0	0	0
6459 Rbt sur autres charges SS	5 000	2 796	3 000						
70 Produit des services	380 750	382 276	364 850	2 905	2 783	0	60 500	63 982	60 500
7062 Redevances à caractère culturel	0	0	0	2 905	2 781	0	60 500	63 982	60 500
7066 Redevances à caractère social									
7067 Redevances des services péri-scolaires									
70841 Mise à displo personnel aux budg annexes	353 450	332 115	343 300						
Mise à displo personnel facturée communes									
70845 membres du GFP	14 000	30 913	0				0	0	0
Mise à disposition de personnel facturé aux									
70848 autres organisme	0	0	0				0	0	0
70872 Rembt frais par les budgets annexes	5 000	5 108	6 550						
70874 Remboursement frais par la caisse des écoles									
70875 Rembt frais par communes membres GFP	0	0	0						
70878 Autres produits par d'autres redevables	8 300	14 140	15 000	2			0	0	0
042 Opérations d'ordre	64 820	64 815	57 500	0	0	0	0	0	0
73 Impôts et taxes	3 328 245	3 205 909	3 215 133	0	0	0	0	0	0
7321 Attribution de compensation	500 504	500 504	500 504		0			0	
7351 Fraction de TVA (TH)	1 875 738	1 794 178	1 798 996						
7352 Fraction de TVA (CVAE)	952 003	911 227	915 633						
731 Fiscalité locale	3 697 773	3 773 339	3 804 643	0	0	0	0	0	0
73111 Impôts directs locaux	3 396 602	3 413 739	3 472 385						
73113 TASCOM	134 686	145 202	145 202		0			0	
73114 IFER	86 485	98 409	100 185						
73136 Taxe GEMAPI	80 000	80 077	86 871						
73118 Autres impots locaux (rôle supp)	0	35 912	0						
731721 Taxe de séjour									
74 Dotations, subventions, participations	1 360 995	1 366 535	1 295 619	0	0	0	15 600	15 000	15 000
741124 Dotation de base des CDC	661 140	645 527	640 000	0	0	0	0	0	0
741126 Dotation de compensation	316 980	316 974	310 000	0	0	0	0	0	0
744 FCTVA	4 000	2 190	4 000	0	0	0	0	0	0
7461 DGD				0	0	0	0	0	0
74718 Autres Etat	35 000	40 000	54 840	0	0	0	0	0	0
7472 Région	3 600	3 600	15 000	0	0	0	0	0	0
7473 Département	5 395	5 384	5 050	0	0	0	15 600	15 000	15 000
74748 Autres communes				0	0	0	0	0	0
74773 FEADER	0	7 153	0	0	0	0	0	0	0
7478 Autres organisme	0	0	0	0	0	0	0	0	0
74832 Département-compensation TP	293 248	293 248	224 871	0	0	0	0	0	0
74833 Etat - Compensation au titre de la TP	11 632	11 632	11 858	0	0	0	0	0	0
74836 Dotation de compensation relatives à la TP	30 000	40 827	30 000						
75 Autres produits de gestion courante	41 625	42 840	61 625				0	6 244	1 000
77 Produits spécifiques	500	4 428	500	0	64	0	0	0	0

RESULTAT	4 662 948	3 754 634	-215 918	-229 540	-256 075	-295 110
Pourcentage			4,63%	6,11%	5,49%	7,86%
COUT PAR HABITANT			10,78 €	11,32 €	12,79 €	14,55 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

	SPORT			ECOLES			ACTION SOCIALE		
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>31 200</b>	<b>35 026</b>	<b>31 200</b>	<b>627 785</b>	<b>643 643</b>	<b>610 230</b>	<b>316 900</b>	<b>279 730</b>	<b>275 340</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>									
<b>013 Atténuation de charges</b>	<b>1 100</b>	<b>4 524</b>	<b>1 700</b>	<b>1 875</b>	<b>9 834</b>	<b>17 920</b>	<b>100</b>	<b>444</b>	<b>270</b>
6091 Rabais, remise	1 100	4 068	1 700	1 875	9 648	17 920	100	275	100
6419 Rbt rémunération personnel	0	456	0	0	185	0		169	
6459 Rbt sur autres charges SS		0		0	0	0			
<b>70 Produit des services</b>	<b>3 300</b>	<b>3 000</b>	<b>4 400</b>	<b>502 600</b>	<b>506 607</b>	<b>504 200</b>	<b>172 500</b>	<b>177 654</b>	<b>176 200</b>
7062 Redevances à caractère culturel									
7066 Redevances à caractère social							155 000	161 558	159 800
7067 Redevances des services péri-scolaires				494 600	498 525	498 700			
70841 Mise à displo personnel aux budg annexes	0	0	0	0	0	0			
Mise à displo personnel facturée communes				0	0	0			
70845 membres du GFP				0	0	0			
Mise à disposition de personnel facturé aux				0	0	0			
70848 autres organisme				0	0	0	3 500	2 390	2 400
70872 Rembt frais par les budgets annexes	0	0	0						
70874 Remboursement frais par la caisse des écoles					1 250				
70875 Rembt frais par communes membres GFP				8 000	4 285	3 500			
70878 Autres produits par d'autres redevables	3 300	3 000	4 400	0	2 548	2 000	14 000	13 706	14 000
<b>042 Opérations d'ordre</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>73 Impôts et taxes</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
7321 Attribution de compensation		0			0			0	
7351 Fraction de TVA (TH)									
7352 Fraction de TVA (CVAE)									
<b>731 Fiscalité locale</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
73111 Impôts directs locaux									
73113 TASCOM		0			0			0	
73114 IFER									
73136 Taxe GEMAPI									
73118 Autres impôts locaux (rôle supp)									
731721 Taxe de séjour									
<b>74 Dotations, subventions, participations</b>	<b>26 800</b>	<b>24 146</b>	<b>25 100</b>	<b>123 310</b>	<b>123 198</b>	<b>88 110</b>	<b>144 300</b>	<b>101 364</b>	<b>98 600</b>
741124 Dotation de base des CDC									
741126 Dotation de compensation									
744 FCTVA									
7461 DGD									
74718 Autres Etat				2 210	0	1 060			
7472 Région				0	0	0	0	0	0
7473 Département	26 800	24 146	25 100	19 200	19 200	0	0	0	0
74748 Autres communes	0	0	0	10 820	32 000	16 850			
74773 FEADER	0	0	0						
7478 Autres organisme	0	0	0	91 080	71 998	70 200	144 300	101 364	98 600
74832 Département-compensation TP	0	0	0						
74833 Etat - Compensation au titre de la TP	0	0	0						
74836 Dotation de compensation relatives à la TP									
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>0</b>	<b>3 088</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 659</b>	<b>0</b>			
<b>77 Produits spécifiques</b>	<b>0</b>	<b>268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>346</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>267</b>	<b>270</b>

RESULTAT	-401 572	-446 400		-2 122 704	-2 336 994		-293 474	-294 100
Pourcentage	8,61%	11,89%		45,52%	-65,24%		6,29%	7,83%
COUT PAR HABITANT	20,05 €	22,02 €		106,01 €	116,71 €		14,66 €	14,50 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

	DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / TOURISME			AMENAGEMENT		
	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>407 100</b>	<b>525 766</b>	<b>464 000</b>	<b>5 000</b>	<b>12 427</b>	<b>5 000</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté						
013 Atténuation de charges	0	0	0	0	0	0
6091 Rabais, remise						
6419 Rbt rémunération personnel						
6459 Rbt sur autres charges SS						
70 Produit des services	5 000	2 875	3 500	0	0	0
7062 Redevances à caractère culturel						
7066 Redevances à caractère social						
7067 Redevances des services péri-scolaires						
70841 Mise à displo personnel aux budg annexes						
Mise à displo personnel facturée communes						
70845 membres du GFP						
Mise à disposition de personnel facturé aux						
70848 autres organisme	1 500	0	0			
70872 Rembt frais par les budgets annexes						
70874 Remboursement frais par la caisse des écoles						
70875 Rembt frais par communes membres GFP	3 500	2 875	3 500	0	0	0
70878 Autres produits par d'autres redevables	0	0	0			
042 Opérations d'ordre	0	0	0	0	0	0
73 Impôts et taxes	0	0	0	0	0	0
7321 Attribution de compensation		0			0	
7351 Fraction de TVA (TH)						
7352 Fraction de TVA (CVAE)						
731 Fiscalité locale	400 000	513 060	460 000	0	0	0
73111 Impôts directs locaux						
73113 TASCOM		0			0	
73114 IFER	0	0	0			
73136 Taxe GEMAPI						
73118 Autres impôts locaux (rôle supp)						
731721 Taxe de séjour	400 000	513 060	460 000			
74 Dotations, subventions, participations	0	0	0	0	1 076	0
741124 Dotation de base des CDC						
741126 Dotation de compensation		0		0	0	0
744 FCTVA						
7461 DGD				0	1 076	0
74718 Autres Etat				0	0	0
7472 Région						
7473 Département						
74748 Autres communes						
74773 FEADER						
7478 Autres organisme						
74832 Département-compensation TP						
74833 Etat - Compensation au titre de la TP						
74836 Dotation de compensation relatives à la TP						
75 Autres produits de gestion courante	2 100	1 015	500	5 000	11 351	5 000
77 Produits spécifiques	0	8 816	0	0	0	0

RESULTAT		126 161	-44 900		-139 394	-133 840
Pourcentage		-2,71%	1,20%		-64,56%	3,56%
COUT PAR HABITANT		-6,30 €	2,21 €		6,96 €	6,60 €

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

		TOTAL			Evolution BP N/N-1
		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025	
<b>RECETTES TOTALES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>10 540 900</b>	<b>10 444 178</b>	<b>11 676 100,00</b>	<b>10,77%</b>
002	Excédent de fonctionnement reporté	182 987	0	1 390 628	659,96%
013	Atténuation de charges	19 290	34 172	43 222	124,07%
6091	Rabais, remise	3 075	17 103	19 720	
6419	Rbt rémunération personnel	10 915	14 272	20 032	
6459	Rbt sur autres charges SS	5 000	2 796	3 000	
70	Produit des services	1 127 555	1 139 177	1 113 650	-1,23%
7062	Redevances à caractère culturel	63 405	66 763	60 500	
7066	Redevances à caractère social	155 000	161 558	159 800	
7067	Redevances des services péri-scolaires	494 600	498 525	498 700	
70841	Mise à displo personnel aux budg annexes	353 450	332 115	343 300	
70845	Mise à displo personnel facturée communes membres du GFP	14 000	30 913	0	
70848	Mise à disposition de personnel facturé aux autres organisme	5 000	2 390	2 400	
70872	Rembt frais par les budgets annexes	5 000	5 108	6 550	
70874	Remboursement frais par la caisse des écoles	0	1 250	0	
70875	Rembt frais par communes membres GFP	11 500	7 160	7 000	
70878	Autres produits par d'autres redevables	25 600	33 395	35 400	
042	Opérations d'ordre	64 820	64 815	57 500	-11,29%
73	Impôts et taxes	3 328 245	3 205 909	3 215 133	-3,40%
7321	Attribution de compensation	500 504	500 504	500 504	
7351	Fraction de TVA (TH)	1 875 738	1 794 178	1 798 996	
7352	Fraction de TVA (CVAE)	952 003	911 227	915 633	
731	Fiscalité locale	4 097 773	4 286 399	4 264 643	4,07%
73111	Impôts directs locaux	3 396 602	3 413 739	3 472 385	
73113	TASCOM	134 686	145 202	145 202	
73114	IFER	86 485	98 409	100 185	
73136	Taxe GEMAPI	80 000	80 077	86 871	
73118	Autres impots locaux (rôle supp)	0	35 912	0	
731721	Taxe de séjour	400 000	513 060	460 000	
74	Dotations, subventions, participations	1 671 005	1 631 319	1 522 429	-8,89%
741124	Dotation de base des CDC	661 140	645 527	640 000	
741126	Dotation de compensation	316 980	316 974	310 000	
744	FCTVA	4 000	2 190	4 000	
7461	DGD	0	1 076	0	
74718	Autres Etat	37 210	40 000	55 900	
7472	Région	3 600	3 600	15 000	
7473	Département	66 995	63 730	45 150	
74748	Autres communes	10 820	32 000	16 850	
74773	FEADER	0	7 153	0	
7478	Autres organisme	235 380	173 361	168 800	
74832	Département-compensation TP	293 248	293 248	224 871	
74833	Etat - Compensation au titre de la TP	11 632	11 632	11 858	
74836	Dotation de compensation relatives à la TP	30 000	40 827	30 000	
75	Autres produits de gestion courante	48 725	68 198	68 125	39,82%
77	Produits spécifiques	500	14 188	770	69,23%

**SECTION D'INVESTISSEMENT - RAR 2024 - BP 2025**

		BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	Total RAR+BP
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>8 448 422,00</b>	<b>3 093 538,42</b>	<b>2 302 800,38</b>	<b>5 059 615,62</b>	<b>7 362 416,00</b>
001	<b>DEFICIT INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>59 197,78</b>	<b>59 197,78</b>
040	<b>AMORTISSEMENT SUBVENTIONS</b>	<b>64 820,00</b>	<b>64 815,35</b>	<b>0,00</b>	<b>57 500,00</b>	<b>57 500,00</b>
204	<b>Subventions d'équipement versées</b>	<b>1 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 200,00</b>	<b>266 500,00</b>	<b>267 700,00</b>
20421	Biens mobiliers, matériel, études (achat vélo à assistance électrique)	1 500,00	0,00	1 200,00	1 500,00	2 700,00
2041413	Fonds d'aide aux communes				265 000,00	265 000
117	<b>Construction PSLA : AP n°2024AP1</b>	<b>2 887 300,00</b>	<b>1 695 877,84</b>	<b>1 191 422,16</b>	<b>650 000,00</b>	<b>1 841 422,16</b>
2313	Construction autres bâtiments publics	2 887 300,00	1 695 877,84	1 191 422,16	650 000,00	1 841 422
217	<b>Construction d'un pôle Enfance</b>	<b>17 880,00</b>	<b>10 817,22</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21318	Autres bâtiments publics	17 880,00	10 817,22	0,00	0,00	0,00
125	<b>Parc informatique</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 200,00</b>	<b>21 200,00</b>
21831	Matériel informatique scolaire	0,00			9 200,00	9 200,00
21838	Autre matériel informatique				12 000,00	12 000,00
122	<b>Réfection piste d'athlétisme</b>	<b>1 777 582,00</b>	<b>2 750,79</b>	<b>10 630,89</b>	<b>0,00</b>	<b>10 630,89</b>
21735	Installations générales, aménagements des construction	1 777 582,00	2 750,79	10 630,89	0,00	10 630,89
220	<b>Travaux dans les écoles 2020-2023</b>	<b>376 219,00</b>	<b>139 680,33</b>	<b>8 137,27</b>	<b>577 550,00</b>	<b>585 687,27</b>
2051	Logiciels	3 312,00	3 420,00	0,00	0,00	0,00
21728	Autres agencements et aménagements de terrains				9 400,00	9 400,00
21735	Installations générales, aménagements des construction	331 790,00	128 866,43	4 513,27	567 550,00	572 063,27
21831	Matériel informatique	15 000,00	926,40	3 624,00	0,00	3 624,00
21841	Mobilier	11 117,00	1 007,48	0,00	0,00	0,00
2188	Autres	15 000,00	5 460,02	0,00	600,00	600,00
317	<b>Aménagement du complexe sportif</b>	<b>450,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
21735	Installations générales, aménagements des construction	450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
123	<b>Cuisine centrale</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>26 712,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>46 712,00</b>
2313	Travaux	100 000,00	0,00	26 712,00	20 000,00	46 712,00
223	<b>Aménagement aire de grand passage</b>	<b>480 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>300 000,00</b>	<b>300 000,00</b>
2111	Achat terrain	80 000,00	0,00		80 000,00	80 000,00
2313	Travaux	400 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00
314	<b>Construction d'un pôle scolaire périphérie 7</b>	<b>793 517,00</b>	<b>656 769,08</b>	<b>117 925,00</b>	<b>19 752,84</b>	<b>137 677,84</b>
21741	Construction	765 177,00	553 353,23	117 925,00	19 752,84	137 677,84
21831	Matériel informatique	0,00	666,60			0,00
21841	Mobilier	6 000,00	4 667,62			0,00
2188	Autres	22 340,00	98 081,63			0,00
417	<b>Construction du siège social : AP n°2024AP2</b>	<b>870 000,00</b>	<b>92 255,77</b>	<b>777 744,23</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>3 277 744,23</b>
2313	Autres bâtiments publics	870 000,00	92 255,77	777 744,23	2 500 000,00	3 277 744,23
16	<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>	<b>320 595,00</b>	<b>316 143,19</b>	<b>0,00</b>	<b>317 480,00</b>	<b>317 480,00</b>
1641	Emprunts en cours	316 150,00	316 143,19		317 480,00	317 480,00
165	Dépôt et cautionnement	4 445,00				0,00
20	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>125 386,00</b>	<b>28 911,00</b>	<b>54 477,00</b>	<b>25 000,00</b>	<b>79 477,00</b>
202	<b>Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 884,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 884,00</b>
PLUI		5 000,00	0,00	1 884,00		1 884,00
2031	<b>Frais d'étude</b>	<b>79 205,00</b>	<b>27 930,00</b>	<b>51 274,50</b>	<b>0,00</b>	<b>51 274,50</b>
	Etude marais de la Touques	11 135,00	0,00	11 134,50		11 134,50
	Etude transfert compétence eau-assainissement	41 190,00	1 050,00	40 140,00		40 140,00
	Etude énergétique bâtiments intercommunaux	26 880,00	26 880,00	0,00		0,00
2051	<b>Logiciels et site internet</b>	<b>41 181,00</b>	<b>981,00</b>	<b>1 318,50</b>	<b>25 000,00</b>	<b>26 318,50</b>
	Logiciels administration générale	25 981,00	981,00	1 318,50	25 000,00	26 318,50
	Logiciel gestion du patrimoine	15 200,00	0,00	0,00		0,00
26	<b>Participations</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>
261	Titres de participation (Pont Audemer)	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
21	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>281 173,00</b>	<b>30 338,39</b>	<b>84 551,83</b>	<b>145 435,00</b>	<b>229 986,83</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

		BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	Total RAR+BP
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Acquisition terrain	0,00				0,00
2128	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Murs gabions ZA	0,00				0,00
21351	Installations générales, agencements, aménagements des constructions	57 020,00	4 845,60	46 954,40	2 000,00	48 954,40
	Siège Intercom	5 220,00	0,00	0,00		0,00
	Gymnase Mosagna	1 800,00	1 800,00	0,00		0,00
	Ecole de musique	50 000,00	3 045,60	46 954,40	2 000,00	48 954,40
2151	Réseaux de voirie	40 000,00	0,00	35 408,63	0,00	35 408,63
	Zone d'activités	40 000,00	0,00	35 408,63		35 408,63
2158	Autre installation, matériel et outillage	0,00	0,00	0,00	13 800,00	13 800,00
	Stade	0,00			13 800,00	13 800,00
21728	Autres agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	68 000,00	68 000,00
	Stade	0,00			68 000,00	68 000,00
21735	Installations générales, agencements, aménagements des construction	22 141,00	14 334,39	0,00	10 800,00	10 800,00
	Gymnase Bonnebosq	1 200,00	1 028,90	0,00		0,00
	Gymnase de Blangy	435,00	435,00	0,00	1 800,00	1 800,00
	Gymnase Even	0,00			1 900,00	1 900,00
	Bibliothèques	12 397,00	12 396,49	0,00		0,00
	Stade (vestiaires)	474,00	474,00	0,00		0,00
	Office de tourisme	7 635,00	0,00	0,00	7 100,00	7 100,00
21751	Installations de voirie	25 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Chemins de randonnée	25 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21838	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00	4 769,96	838,80	0,00	838,80
	Siège Intercom	6 000,00	4 769,96	838,80		838,80
21848	Mobilier	0,00	0,00	0,00	11 000,00	11 000,00
	Bibliothèque	0,00			10 000,00	10 000,00
	Gymnase Mosagna	0,00			1 000,00	1 000,00
2188	Autres	131 012,00	6 388,44	1 350,00	29 835,00	31 185,00
	Ecole de musique	1 480,00	0,00	0,00	8 435,00	8 435,00
	Développement économique	0,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00
	Siège Intercom	5 000,00	0,00	0,00		0,00
	Gymnase Bonnebosq	3 250,00	2 972,39	0,00		0,00
	Stade	3 796,00	1 254,46	1 350,00	1 000,00	2 350,00
	Citystade	110 000,00	0,00	0,00		0,00
	Gymnase Mosagna	0,00			1 000,00	1 000,00
	Signalétiques zones	5 000,00	0,00	0,00		0,00
	Centre Mil'couleurs	0,00			4 400,00	4 400,00
	Service technique	2 486,00	2 161,59	0,00		0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	322 000,00	55 179,46	0,00	100 000,00	100 000,00
238	Avances	322 000,00	55 179,46	0,00	100 000,00	100 000,00

	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	Total RAR+BP
<b>TOTAL RECHETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>8 448 422,00</b>	<b>2 904 222,82</b>	<b>2 209 666,66</b>	<b>5 152 749,34</b>	<b>7 362 416,00</b>
<b>001 EXCEDENT INVESTISSEMENT REPORTÉ</b>	<b>130 117,82</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre sections</b>	<b>244 400,00</b>	<b>241 989,52</b>	<b>0,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>1 181 800,00</b>			<b>2 000 000,00</b>	<b>2 000 000,00</b>
<b>10 DOTATIONS ET FONDS DIVERS</b>	<b>2 725 533,62</b>	<b>2 064 354,00</b>	<b>47 347,93</b>	<b>1 242 201,34</b>	<b>1 289 549,27</b>
10222 FCTVA	902 196,44	223 082,85	47 347,93	1 052 999,84	1 100 347,77
10226 Taxe d'aménagement (zones d'activité)	25 000,00	42 934,53		36 870,00	36 870,00
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	1 798 337,18	1 798 336,62		152 331,50	152 331,50
<b>13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>3 844 570,56</b>	<b>542 699,84</b>	<b>2 162 318,73</b>	<b>1 560 548,00</b>	<b>3 722 866,73</b>
<b>1311 Etat et établissements nationaux</b>	<b>95 080,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 750,00</b>	<b>0,00</b>	<b>21 750,00</b>
ANAH (diag habitat)	21 750,00	0,00	21 750,00	0,00	21 750,00
Plan 5 000 terrains	73 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>1313 Département</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 450,00</b>	<b>1 450,00</b>
Ecole de musique - instruments	0,00			1 450,00	1 450,00
<b>1318 Fonds d'équipements transférables autres</b>	<b>56 857,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 857,00</b>	<b>0,00</b>	<b>56 857,00</b>
Etude marais de la Touques (Agence de l'Eau)	20 297,00	0,00	20 297,00		20 297,00
Etude compétence eau-assainissement (Agence de l'Eau)	36 560,00	0,00	36 560,00		36 560,00
<b>1322 Région</b>	<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>225 000,00</b>
Construction PSLA	225 000,00	0,00	225 000,00		225 000,00
<b>1323 Département</b>	<b>1 450 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000 000,00</b>	<b>752 818,00</b>	<b>1 752 818,00</b>
Construction du siège	450 000,00	0,00	0,00	752 818,00	752 818,00
Construction PSLA	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00		1 000 000,00
<b>13361 DETR (équipements transférables)</b>	<b>0,00</b>	<b>7 436,49</b>	<b>0,00</b>	<b>3 680,00</b>	<b>3 680,00</b>
Matériels écoles	0,00	7 436,49	0,00	3 680,00	3 680,00
<b>13461 DETR (équipements non transférables)</b>	<b>784 594,56</b>	<b>184 893,85</b>	<b>753 094,44</b>	<b>742 600,00</b>	<b>1 495 694,44</b>
Pôle enfance	164 769,00	164 768,80			0,00
Pôle scolaire périphérie 7	78 573,00	0,00	78 573,00		78 573,00
Construction du siège	0,00			653 000,00	653 000,00
Construction PSLA	400 000,00	0,00	620 192,18		620 192,18
Travaux écoles	141 252,56	20 125,05	54 329,26	89 600,00	143 929,26
<b>13462 DSIL</b>	<b>69 114,00</b>	<b>0,00</b>	<b>69 114,79</b>	<b>0,00</b>	<b>69 114,79</b>
Pôle scolaire périphérie 7	26 935,00	0,00	26 936,20		26 936,20
Pôle enfance	42 179,00	0,00	42 178,59		42 178,59
<b>1348 Etat autres</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>60 000,00</b>	<b>60 000,00</b>
Fonds vert : écoles	0,00			60 000,00	60 000,00
<b>1382 Région</b>	<b>298 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Piste athlétisme	298 600,00				0,00
<b>1383 Département</b>	<b>672 425,00</b>	<b>332 427,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Pôle enfance (contrat de territoire)	332 425,00	332 427,00	0,00		0,00
Aménagement chemins de randonnée	10 000,00				0,00
Piste athlétisme	330 000,00				0,00
<b>13873 Europe</b>	<b>75 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>31 000,00</b>
Pôle enfance	0,00	0,00	31 000,00		31 000,00
PSLA	75 000,00				0,00
<b>1388 Autres</b>	<b>117 900,00</b>	<b>17 942,50</b>	<b>5 502,50</b>	<b>0,00</b>	<b>5 502,50</b>
Piste athlétisme (Agence nationale du sport)	117 900,00				0,00
Pôle enfance (ADEME)	0,00	12 440,00			0,00
Construction PSLA (ADEME)	0,00	5 502,50	5 502,50		5 502,50
<b>041 Opérations patrimoniales</b>	<b>322 000,00</b>	<b>55 179,46</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>238 Avances</b>	<b>322 000,00</b>	<b>55 179,46</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

## DECHETS : BP 2025

		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 831 390,00</b>	<b>3 873 045,42</b>	<b>5 225 700,00</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>		<b>2 743 760,00</b>	<b>2 531 131,13</b>	<b>2 774 200,00</b>
<b>60 Achats et variation des stocks</b>		<b>180 900,00</b>	<b>75 834,70</b>	<b>135 250,00</b>
<b>61 Services extérieurs</b>		<b>2 511 750,00</b>	<b>2 427 894,65</b>	<b>2 598 050,00</b>
<b>62 Autres services extérieurs</b>		<b>51 110,00</b>	<b>27 389,78</b>	<b>40 880,00</b>
<b>63 impôts et taxes</b>		<b>0,00</b>	<b>12,00</b>	<b>20,00</b>
<b>012 Charges de personnel</b>		<b>292 100,00</b>	<b>281 086,41</b>	<b>299 600,00</b>
Rembt du personnel affecté par la collectivité de rattachement		280 100,00	279 899,57	294 600,00
6211 Autre personnel extérieur		12 000,00	1 186,84	5 000,00
<b>65 Autres charges de gestion courante</b>		<b>1 070 400,00</b>	<b>1 030 822,28</b>	<b>973 500,00</b>
65818 Redevances licences		2 000,00	141,12	21 000,00
65561 Participations obligatoires		926 000,00	890 852,11	950 000,00
6541 Créances admises en non valeur		2 500,00	0,00	2 500,00
65888 Autres charges		139 900,00	139 829,05	0,00
<b>67 Charges spécifiques</b>		<b>500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>7 000,00</b>
673 Titres annulés		500,00	0,00	7 000,00
<b>042 Opération d'ordre de transfert entre section</b>		<b>31 230,00</b>	<b>29 975,60</b>	<b>20 000,00</b>
<b>68 Dotations aux provisions</b>		<b>400,00</b>	<b>30,00</b>	<b>400,00</b>
<b>023 Virement à la section d'investissement</b>		<b>693 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 151 000,00</b>

		BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 831 470,00</b>	<b>4 250 950,11</b>	<b>5 225 700,00</b>
<b>002 Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>670 599,22</b>	<b>0,00</b>	<b>1 048 503,91</b>
<b>70 Produit des services du domaine</b>		<b>311 350,78</b>	<b>273 548,30</b>	<b>316 326,09</b>
70612 Redevance spéciale (camping)		32 350,00	30 768,00	30 768,00
70688 Autres prestations (professionnels)		90 000,00	128 191,65	130 000,00
7078 Autres (reprise et vente matériaux)		181 000,78	104 323,65	145 558,09
70878 autres redevables (GDV)		8 000,00	10 265,00	10 000,00
<b>731 Fiscalité locale</b>		<b>3 392 585,00</b>	<b>3 422 305,00</b>	<b>3 400 000,00</b>
73118 Autres contributions directes			10 536,00	
73133 TEOM		3 392 585,00	3 411 769,00	3 400 000,00
<b>74 Dotations, subventions</b>		<b>317 060,00</b>	<b>410 027,47</b>	<b>450 000,00</b>
7472 Participation Région		2 060,00	5 800,00	0,00
7478 subventions autres organismes (CITEO)		315 000,00	404 227,47	450 000,00
<b>042 Opération d'ordre de transfert entre section</b>		<b>9 975,00</b>	<b>9 970,29</b>	<b>9 850,00</b>
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>		<b>129 900,00</b>	<b>135 099,05</b>	<b>1 000,00</b>
755 Dédits et pénalités percus			2 000,00	
75888 Autres produits divers (rembt assurance)		129 900,00	133 099,05	1 000,00
<b>77 Produits spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>20,00</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

20

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

# DECHETS : RAR 2024 & BP 2025

	BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	TOTAL RAR + BP
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>796 455,00</b>	<b>60 868,54</b>	<b>6 885,00</b>	<b>1 207 615,00</b>	<b>1 214 500,00</b>
001 Déficit antérieur reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles	36 580,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
2031 Frais d'étude	36 580,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21 Immobilisations corporelles	329 900,00	50 898,25	6 885,00	297 000,00	303 885,00
2111 Achat terrain	200 000,00	0,00	0,00	220 000,00	220 000,00
21351 Travaux déchetterie	30 000,00	0,00	6 885,00	30 000,00	36 885,00
2138 Autre construction	50 900,00	50 898,25	0,00	0,00	0,00
2158 Autres installations (achat et enfouissement colonne verre)	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00
21838 Matériel informatique	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188 Autres (bacs et composteurs collectifs)	17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00
23 Immobilisations en cours	420 000,00	0,00	0,00	890 765,00	890 765,00
2313 Construction nouvelle déchetterie	420 000,00	0,00	0,00	890 765,00	890 765,00
040 Opérations d'ordre	9 975,00	9 970,29	0,00	9 850,00	9 850,00

	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	796 455,00	76 547,87	0,00	1 214 500,00	1 214 500,00
001 Excédent antérieur reporté	17 522,16	0,00	0,00	33 201,49	33 201,49	33 201,49
021 Virement de la section de fonctionnement	693 000,00	0,00	0,00	1 151 000,00	1 151 000,00	1 151 000,00
10 Dotations, fonds divers	44 702,84	46 572,27	0,00	298,51	298,51	298,51
10222 FCTVA	7 245,00	9 114,43	0,00	298,51	298,51	298,51
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	37 457,84	37 457,84	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
13141 Communes	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
040 Opération d'ordre de transfert entre section	31 230,00	29 975,60	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## SPANC : BP 2025

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
011 Charges à caractère général	168 020,00	118 923,65	195 560,00
60 Achats et variation des stocks	84 690,00	63 591,32	132 610,00
61 Services extérieurs	100,00	0,00	100,00
62 Autres services extérieurs	82 680,00	62 166,15	128 500,00
012 Charges de personnel	1 910,00	1 425,17	4 010,00
Remb personnel affecté par collectivité de 6215 rattachement	73 350,00	52 215,65	48 700,00
65 Autres charges	3 350,00	2 003,24	3 100,00
6518 Hébergement	1 750,00	2 003,24	2 100,00
6541 Créances admises en non valeur	1 600,00	0,00	1 000,00
042 Opérations d'ordre	855,00	853,08	0,00
67 Charges exceptionnelles	500,00	185,00	500,00
68 Provisions	400,00	75,36	500,00
022 Dépenses imprévues	4 875,00	0,00	10 150,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
002 Excédent de fonctionnement reporté	168 020,00	162 112,00	195 560,00
28 008,10		71 196,45	
70 Produit des services	140 000,00	162 110,00	124 355,00
7062 Redevance d'assainissement non collectif	140 000,00	162 110,00	124 355,00
77 Produits exceptionnels	11,90	2,00	8,55

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## SPANC : RAR 2024 & BP 2025

		BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	TOTAL RAR+BP
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>263 500,00</b>	<b>180 642,00</b>	<b>37 026,00</b>	<b>169 974,00</b>	<b>207 000,00</b>
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>40 081,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>39 974,00</b>	<b>39 974,00</b>
2183	Matériel informatique	1 000,00	0,00			0,00
2188	Autres	39 081,00	0,00		39 974,00	39 974,00
<b>4581</b>	<b>Opération pour compte de tiers</b>	<b>223 419,00</b>	<b>180 642,00</b>	<b>37 026,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>167 026,00</b>
45811	op n°0015- réhabilitations 2022	93 419,00	93 419,00			0,00
45811	op n°0017-réhabilitations 2024	130 000,00	87 223,00	37 026,00		37 026,00
45811	op n°0018-réhabilitations 2025				130 000,00	130 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

		BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	TOTAL RAR+BP
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>263 500,00</b>	<b>144 032,08</b>	<b>30 876,00</b>	<b>176 124,00</b>	<b>207 000,00</b>
<b>001</b>	<b>Excédent antérieur reporté</b>	<b>82 701,33</b>			<b>46 091,41</b>	<b>46 091,41</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers</b>	<b>137,67</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32,59</b>	<b>32,59</b>
10222	FCTVA	137,67			32,59	32,59
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>855,00</b>	<b>853,08</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>4582</b>	<b>Opération pour compte de tiers</b>	<b>179 806,00</b>	<b>143 179,00</b>	<b>30 876,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>160 876,00</b>
45821	op n°0015- réhabilitations 2022	49 806,00	49 806,00			0,00
45821	op n°0017-réhabilitations 2024	130 000,00	93 373,00	30 876,00		30 876,00
45821	op n°0018-réhabilitations 2025				130 000,00	130 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## PARC DU GOSSET - BP 2025

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>436 308,35</b>	<b>100 800,00</b>	<b>323 508,35</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>60 Achats et variation des stocks</b>	<b>12 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65 Autres charges de gestion</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
65888 Arrondis de TVA	10,00	0,00	10,00
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>424 298,35</b>	<b>100 800,00</b>	<b>323 498,35</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>438 308,35</b>	<b>100 800,00</b>	<b>556 022,42</b>
<b>002 Excédent reporté</b>	<b>232 514,07</b>		<b>232 514,07</b>
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>104 984,28</b>	<b>0,00</b>	<b>323 498,35</b>
<b>70 Produits des services</b>	<b>100 800,00</b>	<b>100 800,00</b>	<b>0,00</b>
7015 Vente de terrains aménagés	100 800,00	100 800,00	
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
7588 Arrondis de TVA	10,00		10,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 984,28</b>	<b>0,00</b>	<b>323 498,35</b>
<b>040 Opération d'ordre entre section</b>	<b>104 984,28</b>	<b>0,00</b>	<b>323 498,35</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>586 000,00</b>	<b>100 800,00</b>	<b>586 000,00</b>
<b>001 Excédent reporté</b>	<b>161 701,65</b>		<b>262 501,65</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>424 298,35</b>	<b>100 800,00</b>	<b>323 498,35</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## PARC D'ACTIVITES BONNEVILLE - BP 2025

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>872 350,00</b>	<b>497 874,98</b>	<b>515 247,00</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>347 200,00</b>	<b>232 642,04</b>	<b>85 420,00</b>
<b>60 Achats et variation des stocks</b>	<b>347 200,00</b>	<b>232 642,04</b>	<b>85 420,00</b>
<b>65 Autres charges de gestion</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
65888 Arrondis de TVA	10,00		10,00
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>525 140,00</b>	<b>265 232,94</b>	<b>429 817,00</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 077 093,70</b>	<b>664 064,01</b>	<b>1 051 685,73</b>
<b>002 Excédent reporté</b>	<b>36 396,70</b>		<b>202 585,73</b>
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>612 500,00</b>	<b>429 816,98</b>	<b>313 115,00</b>
<b>70 Produits des services</b>	<b>259 840,00</b>	<b>68 058,00</b>	<b>515 237,00</b>
7015 Vente de terrains aménagés	259 840,00	68 058,00	515 237,00
<b>74 Dotations</b>	<b>168 347,00</b>	<b>166 188,99</b>	<b>20 738,00</b>
748371 DETR	83 420,00	81 261,99	20 738,00
7473 Conseil Départemental	84 927,00	84 927,00	
<b>75 Autres produits de gestion courante</b>	<b>10,00</b>	<b>0,04</b>	<b>10,00</b>
7588 Arrondis de TVA	10,00	0,04	10,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>800 732,94</b>	<b>429 816,98</b>	<b>868 053,98</b>
<b>001 Déficit reporté</b>	<b>188 232,94</b>		<b>352 816,98</b>
<b>040 Opération d'ordre entre section</b>	<b>612 500,00</b>	<b>429 816,98</b>	<b>515 237,00</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>800 732,94</b>	<b>265 232,94</b>	<b>868 053,98</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>525 140,00</b>	<b>265 232,94</b>	<b>429 817,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes</b>	<b>275 592,94</b>	<b>0,00</b>	<b>438 236,98</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## ZA DES QUATRE ROUTES - BP 2025

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 005,00</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>60 Achats et variation des stocks</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
6045 Achats études, prestations	30 000,00		25 000,00
<b>65 Autres charges de gestion</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>
65888 Arrondis de TVA	5,00		5,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>30 005,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 005,00</b>
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>70 Produits des services</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
7015 Vente de terrains aménagés	0,00		
<b>75 Autres produits de gestions courantes</b>	<b>5,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5,00</b>
7588 Arrondis de TVA	5,00		5,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>040 Opération d'ordre entre section</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes</b>	<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>25 000,00</b>
1641 Emprunts	30 000,00		25 000,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## ZA DE COUDRAY - BP 2025

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 892 310,00</b>	<b>411 904,90</b>	<b>1 184 215,56</b>
<b>002 Déficit reporté</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>720,56</b>
<b>011 Charges à caractère général</b>	<b>1 092 300,00</b>	<b>14 232,82</b>	<b>772 300,00</b>
<b>60 Achats et variation des stocks</b>	<b>1 092 300,00</b>	<b>13 512,82</b>	<b>772 300,00</b>
6045 Achats études, prestations	26 400,00	10 956,42	17 300,00
605 Achats de matériel, équipement	1 065 900,00	2 556,40	755 000,00
<b>62 Autres services extérieurs</b>	<b>0,00</b>	<b>720,00</b>	<b>0,00</b>
6231 Annonce et insertion		720,00	0,00
<b>65 Autres charges de gestion</b>	<b>10,00</b>	<b>0,56</b>	<b>10,00</b>
65888 Arrondis de TVA	10,00	0,56	10,00
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>397 671,52</b>	<b>411 185,00</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 941 081,52</b>	<b>411 184,34</b>	<b>2 795 779,00</b>
<b>042 Opération d'ordre entre section</b>	<b>1 477 071,52</b>	<b>411 184,34</b>	<b>1 183 485,00</b>
<b>70 Produits des services</b>	<b>1 464 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 612 284,00</b>
7015 Vente de terrains aménagés	1 464 000,00		1 612 284,00
<b>75 Autres produits de gestions courantes</b>	<b>10,00</b>	<b>0,00</b>	<b>10,00</b>
7588 Arrondis de TVA	10,00		10,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 874 743,04</b>	<b>411 184,34</b>	<b>1 594 669,34</b>
<b>001 Déficit reporté</b>	<b>397 671,52</b>		<b>411 184,34</b>
<b>040 Opération d'ordre entre section</b>	<b>1 477 071,52</b>	<b>411 184,34</b>	<b>1 183 485,00</b>

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 874 743,04</b>	<b>397 671,52</b>	<b>1 594 669,34</b>
<b>040 Opérations d'ordre entre section</b>	<b>1 800 000,00</b>	<b>397 671,52</b>	<b>411 185,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes</b>	<b>74 743,04</b>	<b>0,00</b>	<b>1 183 484,34</b>
1641 Emprunts	74 743,04		1 183 484,34

# LAC TERRE D'AUGE - BP 2025

HT

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>231 440,00</b>	<b>48 519,34</b>	<b>277 790,00</b>
011 Charges à caractère général	5 000,00	2 040,10	4 000,00
60 Achats et variation des stocks	2 000,00	0,00	2 000,00
61 Services extérieurs	2 000,00	2 013,19	2 000,00
62 Autres services extérieurs	1 000,00	26,91	0,00
63 Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante	8,00	0,00	10,00
658 Charges diverses	8,00		10,00
66 Charges financières	432,00	0,00	400,00
042 Opérations d'ordre	46 500,00	46 479,24	54 755,00
67 Charges exceptionnelles	1 000,00	0,00	1 000,00
023 Virement à l'investissement	178 500,00	0,00	217 625,00

	BP 2024	Réalisé 2024	BP 2025
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>231 440,00</b>	<b>99 652,45</b>	<b>277 790,00</b>
002 Excédent de fonctionnement reporté	134 431,79		176 077,83
75 Autres produits de gestion courante	66 008,21	68 721,29	69 012,17
757 Redevances	66 000,00	68 720,90	69 000,00
7588 Autres	8,21	0,39	12,17
042 Opération d'ordre	31 000,00	30 931,16	32 700,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## LAC TERRE D'AUGE - RAR 2024 & BP 2025

		BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	TOTAL BP+RAR
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 456,57</b>	<b>121 931,91</b>	<b>34 315,40</b>	<b>274 219,60</b>	<b>308 535,00</b>
001	Déficit antérieur reporté	33 749,57	0,00		1 839,67	1 839,67
20	Immobilisations incorporelles	43 000,00	16 551,56	22 539,44	20 000,00	42 539,44
2031	Frais d'étude	43 000,00	16 551,56	22 539,44	20 000,00	42 539,44
21	Immobilisations corporelles	225 707,00	74 449,19	11 775,96	205 680,00	217 455,96
21721	Agencement et aménagement de terrain nu	118 000,00			31 080,00	31 080,00
21735	Installations générales, aménagements des construction	120,00	0,00	120,00		120,00
21728	Autres agencements et aménagements de terrain	0,00			130 000,00	130 000,00
21758	Autres installations	92 587,00	74 449,19	11 655,96	14 600,00	26 255,96
2188	Autres équipements	15 000,00			30 000,00	30 000,00
040	Opération d'ordre	31 000,00	30 931,16	0,00	32 700,00	32 700,00
13913	Subvention d'équipement : Département	31 000,00	30 931,16		32 700,00	32 700,00
020	Dépenses imprévues	8 000,00	0,00	0,00	13 999,93	13 999,93

		BP 2024	Réalisé 2024	RAR 2024	BP 2025	TOTAL BP+RAR
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>341 456,57</b>	<b>153 841,81</b>	<b>26 668,00</b>	<b>281 867,00</b>	<b>308 535,00</b>
10	Dotations, fonds divers	80 880,57	80 880,57	0,00	9 487,00	9 487,00
1068	Autres	80 880,57	80 880,57		9 487,00	9 487,00
040	Opérations d'ordre	46 500,00	46 479,24	0,00	54 755,00	54 755,00
021	Virement de la section d'exploitation	178 500,00			217 625,00	217 625,00
13	Subventions	35 576,00	26 482,00	26 668,00	0,00	26 668,00
1311	Etat : DETR, DSIL, CEREMA		6 759,00	10 815,00	0,00	10 815,00
1313	Département	35 576,00	19 723,00	15 853,00	0,00	15 853,00

REÇU EN PREFECTURE

le 10/04/2025

Application agréée E-legalite.com

20

21\_RP-014-2414 00878-20250407-CC\_DEL\_2025

## FISCALITE 2025

**Pas d'augmentation des taux pour l'année 2025**

### Fiscalité locale

Taxe	Bases définitives 2024	Bases notifiées 2025	Taux 2025	Produits 2025
CFE	8 585 712	8 813 000	21,82%	1 922 997 €
THrs	9 050 795	8 771 000	8,49%	744 658 €
TFB	22 531 724	23 179 000	1,84%	426 494 €
TFNB	3 400 802	3 467 000	3,34%	115 798 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 209 946 €</b>

**Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)**

**-1 222 744 €**

	Montant 2024	Montant 2025	Evolution	%	Article
THrs	768 802	744 658 €	-24 144 €	-3,14%	73111
TFB	414 503	426 494 €	11 991 €	2,89%	73111
TFNB	113 587	115 798 €	2 211 €	1,95%	73111
CFE	1 859 285	1 922 997 €	63 712 €	3,43%	73111
Rôle supplémentaire	35 912	0 €			73118
TAFNB	254 040	262 439 €	8 399 €	3,31%	73111
TASCOM	145 202	145 202 €	0 €	0,00%	73113
IFER	98 409	100 185 €	1 776 €	1,80%	73114
<b>TOTAL</b>	<b>3 689 740 €</b>	<b>3 717 772 €</b>	<b>63 944 €</b>	<b>1,73%</b>	

### Taxe GEMAPI

Montant 2024	Montant 2025	Evolution	%	Article
80 077 €	86 871 €	6 794 €	8,48%	73136
3,53 €	3,81 €	en €/habitant DGF		

Récapitulatif fiscalité locale

73111 : impôts locaux	3 472 385 €
73113 : TASCOM	145 202 €
73114 : IFER	100 185 €
73136 : GEMAPI	86 871 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 804 643 €</b>

### Impôts et taxes

	Produits 2024	Produits 2025	Evolution	%
Fraction de TVA (TH)	1 794 178 €	1 798 996 €	4 818 €	0,27%
Fraction de TVA (CVAE)	911 227 €	915 633 €	4 406 €	0,48%
<b>TOTAL</b>	<b>2 705 405 €</b>	<b>2 714 629 €</b>	<b>9 224 €</b>	<b>0,34%</b>

### Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)\*

Taxe	Bases 2025	Taux 2025	Produits 2025
Zone 1 (Pierre & Vacances)	271 650	21,25%	57 726 €
Zone 2 (reste du territoire)	22 463 080	15,30%	3 436 851 €
<b>TOTAL</b>			<b>3 494 577 €</b>